





462 T

LES  
AUTEURS LATINS

EXPLIQUÉS D'APRÈS UNE MÉTHODE NOUVELLE

PAR DEUX TRADUCTIONS FRANÇAISES

Ecole d'Enseignement Secondaire  
pour les Jeunes Filles  
1010 Ouest, Sherbrooke  
Montreal, P.Q.

Cet ouvrage a été expliqué littéralement, traduit en français et annoté par M. Doneaud, licencié ès lettres.

LES  
AUTEURS LATINS

EXPLIQUÉS D'APRÈS UNE MÉTHODE NOUVELLE

PAR DEUX TRADUCTIONS FRANÇAISES

L'UNE LITTÉRALE ET JUXTALINÉAIRE PRÉSENTANT LE MOT A MOT FRANÇAIS

EN REGARD DES MOTS LATINS CORRESPONDANTS

L'AUTRE CORRECTE ET PRÉCÉDÉE DU TEXTE LATIN

avec des sommaires et des notes

PAR UNE SOCIÉTÉ DE PROFESSEURS

ET DE LATINISTES

---

TACITE

LA GERMANIE

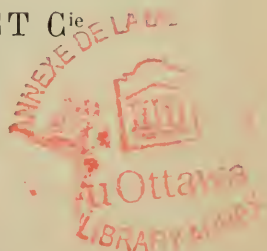
---

PARIS

LIBRAIRIE HACHETTE ET C<sup>ie</sup>

79, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 79

1898



## AVIS

RELATIF A LA TRADUCTION JUXTALINÉAIRE

On a réuni par des traits les mots français qui traduisent un seul mot latin.

On a imprimé en *italique* les mots qu'il était nécessaire d'ajouter pour rendre intelligible la traduction littérale, et qui n'ont pas leur équivalent dans le latin.

Enfin, les mots placés entre parenthèses, dans le français, doivent être considérés comme une seconde explication, plus intelligible que la version littérale.

PA

6706

.G456

1893

# ARGUMENT ANALYTIQUE.



- I. Situation géographique de la Germanie.
- II. Peuples qui l'habitent. Origine de leur nom.
- III. Chants guerriers, cris de guerre. Antiquités diverses.
- IV. Qualités physiques des Germains.
- V. Aspect du pays, climat, sol et productions.
- VI. Armes; cavalerie, infanterie; ordre de bataille.
- VII. Rois, généraux, prêtres. Enseignes militaires.
- VIII. Intrépidité des femmes. Respect qu'on leur porte. Véléda, Aurinia.
- IX. Culte des Germains. Leurs dieux.
- X. Auspices, divinations, présages tirés des chevaux et des captifs.
- XI. Délibérations et assemblées publiques. Comput du temps.
- XII. Accusations, peines; manière de rendre la justice.
- XIII. Bouclier et framée donnés aux jeunes gens. Princes ou chefs; compagnons.
- XIV. Esprit guerrier et aventureux des Germains.
- XV. Leur genre de vie pendant la paix. Présents faits aux chefs.
- XVI. Habitations. Souterrains où les habitants se retirent l'hiver et cachent leurs provisions.
- XVII. Habillements des hommes et des femmes.
- XVIII. Chasteté des mariages. Dot apportée par le mari.
- XIX. Punition de l'adultère laissée au mari. Pureté des mœurs publiques.
- XX. Éducation des enfants. Successions.
- XXI. Haines de famille. Compensation pour l'homicide. Hospitalité.
- XXII. Manière de vivre; ivresse, querelles qui en sont la suite. Les affaires se traitent dans les festins.
- XXIII. Boisson, nourriture.

XXIV. Amusements de la jeunesse ; goût effréné des Germains pour les jeux de hasard.

XXV. Condition des esclaves et des affranchis.

XXVI. Usure inconnue aux Germains. Culture et partage des terres ; nombre des saisons.

XXVII. Funérailles et tombeaux. Fin du tableau de la Germanie prise dans son ensemble.

XXVIII. Gaulois établis en Germanie, les Helvétiens, les Boïens. Origine incertaine des Aravisques et des Oses. Germains en deçà du Rhin : les Trévires, les Nerviens, les Vangions, les Némètes, les Triboques, les Ubiens.

XXIX. Bataves descendants des Cattes, Matiates. Contrée Décumate.

XXX. Les Cattes. Leur courage, leur intelligence et leur discipline militaire.

XXXI. Vœux guerriers des Cattes. Leur aspect terrible. Leur insouciance des choses nécessaires à la vie.

XXXII. Les Usipiens. Les Tencières, excellents cavaliers.

XXXIII. Extermination des Bructères. Leur pays occupé par les Chamaves et les Angrivariens.

XXXIV. Dulgibins, Chasuaires, Frisons grands et petits. Colonne d'Hercule dans le Nord.

XXXV. Les Chauques. Grandeur de ce peuple. Son humeur pacifique.

XXXVI. Les Chérusques et les Foses vaincus par les Cattes.

XXXVII. Les Cimbres, nation illustre, mais peu nombreuse.

XXXVIII. Suèves, nom collectif de plusieurs nations. Leurs mœurs.

XXXIX. Les Semnones, nation suève. Leur culte.

XL. Les Lombards, les Reudignes, les Aviones, les Angles, les Varins, les Eudoses, les Suardones, les Nuithones. La Terre ou Hertha, divinité commune de ces peuplades.

XLI. Les Hermondures. Sources de l'Elbe.

XLII. Les Narisques, les Marcomans, les Quades.

XLIII. Les Marsignes, les Gothins, les Oses, les Buriens. La Suévie, coupée en deux par une chaîne de montagnes. Les Lygiens, divisés en Aries, Helvécones, Manimes, Élysiens, Naharvalcs. Dieux Alci. Les Gothons, les Rugiens, les Lémoves.

XLIV. Les Suiones, divisés en plusieurs bourgades.

XLV. Mer dormante. Les Estyens; ils recueillent le succin. Les Sitons; ils sont gouvernés par une femme.

XLVI. Les Peucins, les Vénètes et les Fennes. Leur état sauvage. Récits fabuleux sur les Helluses et les Oxiones.

C. CORN. TACITI

# GERMANIA

---

I. Germania<sup>1</sup> omnis a Gallis Rhætisque et Pannoniis Rheno et Danubio fluminibus, a Sarmatis Dacisque mutuo metu aut montibus separatur. Cetera Oceanus ambit, latos sinus et insularum immensa spatia complectens, nuper cognitis<sup>2</sup> quibusdam gentibus ac regibus, quos bellum aperuit. Rhenus, Rhæticarum Alpium inaccesso ac præcipiti vertice ortus, modico flexu in occidentem versus, septentrionali Oceano miscetur. Danubius, molli et clementer edito montis Abnobæ<sup>3</sup> jugo effusus, plures populos adit, donec in Ponticum mare sex meatibus erumpit: septimum enim os paludibus hauritur.

I. La Germanie, du côté des Gaules, de la Rhétie et de la Pannonie, a pour barrières le Rhin et le Danube; du côté des Sarmates et des Daces, une crainte mutuelle ou des montagnes. Le reste du pays est bordé par l'Océan, dont les flots embrassent de vastes côtes et des îles immenses. On vient d'en connaître quelques nations et quelques rois, c'est la guerre qui les a fait découvrir. Le Rhin, dont la source se précipite du sommet inaccessible des Alpes rhétiques, après un léger détour vers l'occident, vient se mêler aux eaux de l'Océan septentrional. Quant au Danube, qui descend mollement de la pente plus douce du mont Abnoba, il parcourt plus de pays, et enfin se jette dans la mer du Pont par six embouchures; le septième bras va se perdre dans des marais.

## C. CORN. TACITE

# LA GERMANIE

---

I. Germania omnis  
separatur a Gallis  
Rhætisque  
et Pannoniis  
fluminibus Rheno  
et Danubio,  
a Sarmatis Dacisque  
metu mutuo  
aut montibus.  
Oceanus ambit cetera,  
complectens latos sinus  
et spatia immensa  
insularum,  
quibusdam gentibus  
ac regibus,  
quos bellum aperuit,  
cognitis nuper.  
Rhenus ortus  
vertice inaccesso  
ac præcipiti  
Alpium Rhæticorum,  
versus in occidentem  
flexu modico,  
miscetur  
Oceano septentrionali.  
Danubius effusus jugo  
molli et edito elementer  
montis Abnobæ,  
adit plures populos,  
donec erumpit  
in mare Ponticum  
sex meatibus:  
septimum enim os  
hauritur paludibus.

I. La Germanie tout-entière  
est séparée des Gaulois  
et des Rhètes  
et des Pannoniens  
par les fleuves *du* Rhin  
et *du* Danube,  
des Sarmates et des Daces  
par une crainte mutuelle  
ou par des montagnes.  
L'Océan entoure le reste,  
embrassant de vastes sinuosités (*côtes*)  
et des étendues immenses  
d'îles,  
quelques nations  
et *quelques* rois,  
que la guerre a découverts,  
étant connus depuis peu.  
Le Rhin qui sort  
de la cime inaccessible  
et taillée-à-pic  
des Alpes rhétiques,  
s'étant tourné vers le couchant  
par une courbe modérée (*légère*),  
se mêle  
à l'Océan septentrional.  
Le Danube répandu du plateau  
uni et s'élevant en-pente-douce  
du mont Abnoba,  
va-trouver plus de peuples *que le Rhin*,  
jusqu'à ce qu'il s'élançe  
dans la mer du-Pont  
par six voies (embouchures):  
en effet la septième embouchure  
est engloutie (se perd) dans des marais.

II. Ipsos Germanos indigenas crediderim, minimeque aliarum gentium adventibus et hospitiis mixtos : quia nec terra olim , sed classibus advehebantur qui mutare sedes quærebant; et immensus ultra, utque sic dixerim , adversus Oceanus <sup>1</sup> raris ab orbe nostro navibus aditur. Quis porro, præter periculum horridi et ignoti maris , Asia aut Africa aut Italia relicta, Germaniam peteret, informem terris, asperam cœlo, tristem cultu adspectuque, nisi si patria sit? Celebrant carminibus antiquis, quod unum apud illos memoriæ et annalium genus est, Tuistonem deum, Terra editum, et filium Mannum, originem gentis conditoresque. Manno tres filios assignant, e quorum nominibus proximi Oceano Ingævones, medii Herminones, ceteri Istævones vocentur. Quidam autem, licentia vetustatis, plures deos ortos, pluresque gentis appellationes, Marsos, Gam-

II. Je croirais volontiers que les Germains sont indigènes, et que leur sang ne fut point mélangé par l'établissement ou le passage de races étrangères. La raison en est que ceux qui s'expatrièrent jadis, ne voyageaient point sur le continent, mais par mer; d'ailleurs, leur Océan sans bornes, et qui va, pour ainsi dire, en montant vers le nord, est rarement visité par des vaisseaux de nos pays. De bonne foi, sans parler des périls d'une mer orageuse et inconnue, qui voudrait quitter l'Asie, l'Afrique ou l'Italie pour la Germanie, pays affreux, ciel âpre, séjour et aspect désolés, à moins de l'avoir pour patrie? D'antiques poésies, seuls monuments historiques de ces peuples, nous révèlent un dieu Tuiston, né de la Terre, et son fils Mannus, qui sont regardés comme l'origine et les fondateurs de la nation. Ils assignent à ce Mannus trois fils, et c'est de leurs noms que les peuples les plus voisins de l'Océan s'appellent Ingévones, ceux du centre Herminones, et tous les autres, Istévones. Quelques-uns, à la faveur de cette antiquité, multiplient les enfants du Dieu et les noms de la nation, Marses, Gambrives,

## II. Crediderim

Germanos ipsos indigenas,  
minimeque mixtos  
adventibus et hospitibus  
aliarum gentium :  
quia et qui quærebant  
mutare sedes olim  
non advehebantur terra,  
sed classibus ;  
et Oceanus  
immensus ultra,  
utque dixerim sic,  
adversus,  
aditur raris navibus  
ab nostro orbe.

Quis porro,  
præter periculum  
maris horridi et ignoti,  
Asia aut Africa  
aut Italia relicta,  
peteret Germaniam,  
informem terris,  
asperam cælo,  
tristem cultu adspectuque,  
nisi si sit patria ?

Celebrant

carminibus antiquis  
(quod est unum genus  
memoriæ et annalium  
apud illos)  
deum Tuistonem,  
editum Terra,  
et filium Mannum,  
originem conditoresque  
gentis.

Assignant tres filios Manno,  
e nominibus quorum  
proximi Oceano  
vocentur Ingævones,  
medii Herminones,  
ceteri Istævones.

Quidam autem,  
licentia vetustatis,  
affirmant  
plures Deos ortos  
pluresque appellationes  
gentis,

## II. Je croirais

les Germains eux-mêmes indigènes,  
et point du tout mélangés  
par les arrivées et les visites  
d'autres nations :

parce que et ceux qui cherchaient  
à changer de séjour autrefois  
n'étaient pas amenés par terre,  
mais par des flottes ;  
et d'un autre côté leur Océan  
immense au delà (vers le nord),  
et pour que je dise ainsi,  
qui-va-en-montant,  
est visité par peu-de navires  
partis de notre globe (pays).

Qui d'ailleurs,  
à-part le danger  
d'une mer terrible et inconnue,  
l'Asie ou l'Afrique  
ou l'Italie étant abandonnée,  
chercherait la Germanie,  
affreuse par ses terres,  
âpre par son ciel,  
triste par sa culture et par son aspect,  
à moins que si elle était sa patrie ?

Les Germains célèbrent  
par des poésies anciennes  
(ce qui est le seul genre  
d'histoire et d'annales  
chez eux)  
le dieu Tuiston,  
engendré par la Terre,  
et son fils Mannus,  
origine et fondateurs  
de la nation.

Ils assignent trois fils à Mannus,  
des noms desquels  
les plus proches de l'Océan  
sont appelés Ingévones,  
ceux du-centre Herminones  
tous-les-autres Istévones.

Or quelques-uns,  
à la faveur de l'antiquité.  
affirment  
plus-de Dieux être nés de Tuiston  
et plus-de noms  
de la nation *exister*.

brivos, Suevos, Vandalios affirmant, eaque vera et antiqua nomina : ceterum *Germaniæ* vocabulum recens et nuper additum ; quoniam, qui primi Rhenum transgressi Gallos expulerint, ac nunc Tungri, tunc *Germani* vocati sint : ita nationis nomen, non gentis, evaluisse paulatim, ut omnes, primum a victore ob metum<sup>1</sup>, mox a se ipsis invento nomine, *Germani* vocarentur. Fuisse apud eos et Herculem memorant, primumque omnium virorum fortium ituri in prælia canunt.

III. Sunt illis hæc quoque carmina, quorum relatu, quem *barditum* vocant, accendunt animos, futuræque pugnæ fortunam ipso cantu augurantur : terrent enim<sup>2</sup> trepidantve, prout sonuit acies. Nec tam voces illæ quam virtutis concentus videntur : affectatur præcipue asperitas soni et fractum murmur<sup>3</sup>, objectis ad os scutis, quo plenior et gravior vox repercussu intumescat. Ceterum et Ulyssem quidam opinantur,

Suèves, Vandales, et ils soutiennent que ce sont là les noms véritables et primitifs ; à les entendre, celui de *Germanie* est moderne et d'adoption toute récente ; les premiers qui le prirent furent ceux qui passèrent le Rhin, et qui en chassèrent les Gaulois ; ce sont aujourd'hui les Tongres ; ainsi, le nom d'une tribu seulement aurait prévalu peu à peu, si bien qu'imaginé d'abord par le vainqueur pour inspirer de la crainte, il aurait été adopté par tous, et ils se seraient appelés Germains. On prétend qu'ils ont eu leur Hercule, et de tous leurs héros, c'est le premier qu'ils célèbrent en marchant au combat.

III. Ils ont aussi un chant de guerre, le *bardit*, par lequel ils enflamment leur courage, et selon la manière de l'entonner ils augurent le succès du combat : en effet, ils font trembler ou tremblent eux-mêmes, d'après la nature de ses accents. Ce chant est plutôt un accord de sons guerriers qu'une suite de paroles. Ils s'attachent surtout à produire des sons rudes et un bruit rauque, en serrant le bouclier contre les lèvres, afin que leur voix rejaille en échos plus terribles et plus retentissants. Quelques-uns prétendent qu'Ulysse,

Marsos, Gambrivios,  
 Suevos, Vandalios,  
 eaque nomina  
 vera et antiqua :  
 ceterum  
 vocabulum Germaniæ  
 recens et additum nuper ;  
 quoniam qui primi  
 transgressi Rhenum  
 expulerint Gallos,  
 ac nunc Tungri,  
 tunc vocati sint Germani :  
 ita nomen  
 nationis, non gentis,  
 evaluisse paulatim,  
 ut omnes  
 vocarentur Germani,  
 nomine invento primum  
 a victore ob metum,  
 mox a se ipsis.  
 Memorant et Herculem  
 fuisse apud eos,  
 iturique in prælia  
 canunt primum  
 omnium virorum fortium.

III. Sunt quoque illis  
 hæc carmina,  
 relatu quorum,  
 quem vocant *barditum*,  
 accendunt animos,  
 auguranturque cantu ipso  
 fortunam pugnæ futuræ :  
 terrent enim  
 trepidantve,  
 prout acies sonuit.  
 Et illæ videntur  
 non tam voces  
 quam concertus virtutis ;  
 asperitas soni  
 et murmur fractum  
 affectatur præcipue,  
 scutis objectis ad os,  
 quo vox intumescat  
 plenior et gravior  
 repercussu.  
 Ceterum quidam  
 opinantur et Ulyssem,

savoir les Marses, les Gambrives,  
 les Suèves, les Vandales,  
 et ils affirment ces noms  
 être les noms véritables et anciens :  
 mais  
 le mot de Germanie  
 être récent et ajouté depuis peu ;  
 parce que ceux qui les premiers  
 ayant passé le Rhin  
 ont repoussé les Gaulois,  
 et qui aujourd'hui se nomment Tongres,  
 alors s'appelèrent Germaines :  
 ainsi le nom  
 d'une tribu, et non d'une nation,  
 avoir prévalu petit-à-petit,  
 tellement que tous  
 s'appelassent Germaines,  
 ce nom ayant été imaginé d'abord  
 par le vainqueur pour inspirer la crainte,  
 bientôt adopté par eux-mêmes.  
 On rapporte aussi un Hercule  
 avoir existé chez eux,  
 et devant aller aux combats  
 ils chantent lui le premier  
 de tous les guerriers courageux.

III. Sont aussi à eux (ils ont aussi)  
 ces chants (de tels chants),  
 par la manière-de-chanter desquels,  
 laquelle manière ils appellent *bardit*,  
 ils enflamment les courages,  
 et ils augurent par le chant lui-même  
 le sort d'un combat futur :  
 ils effrayent en effet les ennemis  
 ou tremblent eux-mêmes,  
 selon que l'armée a résonné (chanté).  
 Et ces chants semblent-être  
 non pas tant des paroles suivies  
 que les accords du courage :  
 la rudesse du son  
 et un murmure éclatant  
 sont recherchés surtout,  
 les boucliers étant placés contre la bou-  
 afin que la voix grossisse [che,  
 rendue plus pleine et plus grave  
 par la répercussion.  
 Ensuite quelques-uns  
 pensent aussi Ulysse,

longo illo et fabuloso errore in hunc Oceanum delatum, adisse Germaniæ terras, Asciburgiumque<sup>1</sup>, quod in ripa Rheni situm hodieque incolitur, ab illo constitutum nominatumque. Aram quin etiam Ulyssi consecratam, adjecto Laertæ patris nomine, eodem loco olim repertam; monumentaque, et tumulos quosdam græcis litteris inscriptos, in confinio Germaniæ Rhætiæque adhuc exstare. Quæ neque confirmare argumentis, neque refellere in animo est: ex ingenio suo quisque demat vel addat fidem.

IV. Ipse eorum opinionibus accedo, qui Germaniæ populos nullis aliis aliarum nationum connubiis infectos, propriam et sinceram et tantum sui similem gentem exstitisse arbitrantur. Unde habitus quoque corporum, quanquam in tanto hominum numero, idem omnibus; truces et cærulei oculi, rutilæ comæ, magna corpora et tantum ad impetum valida; laboris atque operum non eadem patientia; minimeque sitim

dans ses longs et fabuleux voyages, fut poussé sur cet Océan, et aborda en Germanie; qu'Asciburgium, ville située sur le Rhin, et qui existe encore aujourd'hui, a été bâtie par lui et lui doit son nom: qu'on y a même trouvé anciennement un autel consacré à Ulysse, ainsi qu'à son père Laërte, et que sur les confins de la Germanie et de la Rhétie il existe encore des monuments et quelques tombeaux avec des inscriptions en caractères grecs. Mon dessein n'est ni de prouver, ni de réfuter ces assertions: chacun peut, à son gré, les rejeter ou les croire.

IV. Je me range, quant à moi, à l'opinion de ceux qui pensent que les peuples de la Germanie n'ont été dénaturés par aucune alliance étrangère; que c'est une nation exclusive, sans mélange, et qui ne ressemble qu'à elle-même. Aussi, quoiqu'elle soit très-étendue, on retrouve partout un caractère générique, des yeux bleus et féroces, des cheveux roux, une haute stature, des corps massifs mais qui n'ont de vigueur que pour un premier choc. Incapables de fatigue et

delatum in hunc Oceanum porté sur cette mer  
 illo errore longo dans ce (son) voyage long  
 et fabuloso, et fabuleux,  
 adisse terras Germaniæ, avoir abordé aux terres de Germanie,  
 Asciburgiumque, et Asciburgium,  
 quod situm in ripa Rheni, laquelle *est* située sur une rive du Rhin,  
 incoliturque hodie, et est *encore* habitée aujourd'hui,  
 constitutum avoir été fondée  
 nominatumque ab eo. et avoir été nommée par lui.  
 Quin etiam aram Bien-plus *ils disent* un autel  
 consecratam Ulyssi, consacré à Ulysse,  
 nomine patris Laertæ le nom de son père Laerte  
 adjecto, étant ajouté *au sien*,  
 repertam olim eodem loco; avoir été trouvé jadis au même endroit;  
 monumentaque, et des monuments,  
 et quosdam tumulos et certains tombeaux  
 inscriptos litteris Græcis, ornés-d'inscriptions en caractères grecs,  
 exstare adhuc in confinio exister encore sur la limite  
 Germaniæ Rhætiæque. de la Germanie et de la Rhétie.  
 Quæ est in animo Lesquels *faits* il n'est dans *mon* intention  
 neque confirmare ni de confirmer  
 argumentis, par des preuves,  
 neque refellere : ni de réfuter :  
 quisque ex suo ingenio que chacun à son gré  
 demat vel addat fidem. leur ôte ou leur ajoute croyance.

## IV. Ipse

accedo opinioibus je me range au sentiment  
 eorum qui arbitrantur de ceux qui pensent  
 populos Germaniæ [nubiis les peuples de la Germanie  
 infectos nullis aliis con- altérés par aucune autre alliance  
 aliarum nationum, d'autres peuples,  
 exstitisse gentem avoir été une nation  
 propriam et sinceram particulière et sans-mélange  
 et similem tantum sui. et semblable seulement à elle-même.  
 Unde habitus quoque D'où (aussi) l'extérieur même  
 corporum, de leurs corps,  
 quanquam quoique  
 in tanto numero hominum, dans un si-grand nombre d'hommes,  
 idem omnibus; est le même pour tous ;  
 oculi truces et cærulei, des yeux farouches et bleus,  
 comæ rutilæ, des chevelures rousses,  
 corpora magna des corps grands  
 et valida et puissants  
 tantum ad impetum ; seulement pour une action-vive ;  
 patientia la résistance  
 laboris atque operum au travail et aux fatigues  
 non eadem ; n'est pas la même (également puissante) ;

æstumque tolerare, frigora atque inedia cœlo solove assueverunt.

V. Terra, etsi aliquanto specie differt, in universum tamen aut silvis horrida aut paludibus fœda : humidior qua Gallias, ventosior qua Noricum ac Pannoniam adspicit; satis ferax; frugiferarum arborum impatiens; pecorum fecunda, sed plerumque improcera<sup>1</sup>; ne armentis<sup>2</sup> quidem suus honor aut gloria frontis : numero gaudent, æque solæ et gratissimæ opes sunt. Argentum et aurum propitii an irati dii negaverint, dubito. Nec tamen affirmaverim nullam Germaniæ venam argentum aurumve gignere : quis enim scrutatus est ? possessione et usu haud perinde afficiuntur. Est videre apud illos argentea vasa, legatis et principibus eorum muneri data, non in alia vilitate quam quæ humo finguntur; quanquam proximi,

de travail. ne supportant ni la soif ni la chaleur, ils doivent à leur sol et à leur climat de résister au froid et à la faim.

V. Le pays, quoiqu'il ne soit point absolument le même partout, est, en général, ou hérissé de forêts ou infecté de marécages, humide du côté des Gaules, battu des vents vers le Norique et la Pannonie; il est fertile en grains, mais se refuse à toute espèce d'arbres fruitiers : le bétail y abonde, mais le plus communément il est petit. Les bœufs même y ont perdu la gloire et la parure de leur front. On aime le grand nombre des troupeaux; c'est la seule richesse des Germains, celle qu'ils estiment le plus. Les dieux, dirai-je dans leur bonté ou dans leur colère? leur ont refusé l'or et l'argent. Je n'affirmerais pas toutefois qu'il n'en trouve aucune mine en Germanie : car qui les a fouillées? La possession et les avantages de ces métaux ne les touchent pas, à beaucoup près, comme nous. On voit chez eux des vases d'argent, donnés en présents à leurs députés et à leurs chefs, et dont ils ne font pas plus de cas que de vases d'argile. Cependant, ceux qui habitent le long de nos frontières, et qui font

assueveruntque minime  
tolerare  
sitim æstumque,  
cœlo solove  
frigora atque inediam.

V. Terra,  
etsi differt aliquanto specie,  
in universum tamen  
aut horrida silvis,  
aut fœda paludibus :  
humidior  
qua adspicit Gallias,  
ventosior  
qua Noricum  
ac Pannoniam ;  
ferax satis ;  
impatiens  
arborum frugiferarum ;  
fecunda pecorum,  
sed plerumque  
improcera ;  
suus honor  
aut gloria frontis  
ne armentis quidem :  
gaudent numero,  
æque opes  
sunt solæ et gratissimæ.

Dubito  
propitii  
an irati  
dii negaverint  
argentum et aurum.  
Nec tamen affirmaverim  
nullam venam Germaniæ  
gignere  
argentum aurumve :  
quis enim scrutatus est ?  
haud afficiuntur  
possessione et usu  
perinde.  
Est videre apud illos  
vasa argentea  
data muneri legatis  
et principibus eorum,  
in vilitate non alia  
quam quæ finguntur humo ;  
quanquam proximi,

et ils ne sont accoutumés nullement  
à supporter  
la soif et la chaleur,  
mais par leur ciel ou leur sol  
ils supportent le froid et la faim.

V. La terre,  
quoiqu'elle varie un peu par l'aspect,  
en général cependant  
ou est hérissée de forêts,  
ou est souillée de marécages :  
plus humide  
du-côté-où elle regarde les Gaules,  
plus exposée-au-vent  
du-côté-où elle regarde le Norique  
et la Pannonie ;  
fertile en grains ;  
mais ne-pouvant-supporter (nourrir)  
les arbres fruitiers ;  
féconde en bétail,  
mais la-plupart-du-temps  
de-petite-taille (le bétail y est petit) ;  
leur honneur (beauté)  
ou la gloire (paruré) de leur front  
n'est pas même aux bœufs :  
ils se réjouissent du grand nombre,  
et ces richesses  
sont les seules et les plus agréables.

Je-ne-sais  
si c'est étant propices (par bonté)  
ou irrités (par colère)  
que les dieux leur ont refusé  
l'argent et l'or.  
Et pourtant je n'affirmerais pas  
aucune mine de Germanie  
ne produire  
de l'argent ou de l'or ;  
qui en effet les a fouillées ?  
ils ne sont pas touchés  
par la possession et l'usage de ces métaux  
de même que nous.  
Il est à (on peut) voir chez eux  
des vases d'argent  
donnés en présent aux envoyés  
et aux chefs d'eux,  
dans une basse-valeur non autre  
que ceux qui sont façonnés de terre  
cependant les plus proches de nous,

ob usum commerciorum, aurum et argentum in pretio habent. formasque quasdam nostræ pecuniæ agnoscunt atque eligunt; interiores simplicius et antiquius permutatione mercium utuntur. Pecuniam probant veterem et diu notam, serratos bigatosque <sup>1</sup>. Argentum quoque magis quam aurum sequuntur, nulla affectione animi, sed quia numerus argenteorum facilior usui est promiscua ac vilia mercantibus.

VI. Ne ferrum quidem superest, sicut ex genere telorum colligitur. Rari gladiis aut majoribus lanceis utuntur; hastas, vel ipsorum vocabulo *frameas*, gerunt, angusto et brevi ferro, sed ita acri et ad usum habili, ut eodem telo, prout ratio poscit, vel cominus vel eminus pugnent. Et eques quidem scuto frameaque contentus est; pedites et missilia spargunt, plura singuli, atque in immensum vibrant : nudi aut sagulo leves;

un peu de commerce, attachent quelque prix à l'or et à l'argent ; ils connaissent quelques-unes de nos monnaies et les prennent de préférence. Ceux de l'intérieur ont conservé la simplicité antique, et trafiquent par échange ; les autres préfèrent nos monnaies anciennes, celles qui ont cours depuis longtemps, comme les *serrati* et les *bigati*. Ils recherchent plus volontiers l'argent que l'or, non qu'ils y mettent de la prédilection, mais parce que des pièces d'argent sont plus commodes pour qui n'achète que des marchandises communes et de peu de valeur.

VI. Le fer même n'abonde pas chez eux, à en juger par leurs armes. Peu font usage d'épées ou de longues lances ; ils ont des piques ou *framées*, comme ils les appellent, armées d'un fer court et étroit, mais bien acérées, et si maniables que la même arme, selon les circonstances, leur sert pour combattre de près ou de loin. Le bouclier et cette framée composent toute l'armure de la cavalerie ; l'infanterie porte, de plus, des javelots. Chaque fantassin en a plusieurs, et il les lance à des distances incroyables. Ils sont nus ou à

ob usum commerciorum,  
 habent in pretio  
 aurum et argentum,  
 agnoscuntque  
 atque eligunt  
 quasdam formas  
 nostræ pecuniæ;  
 interiores utuntur  
 simplicius et antiquius  
 permutatione mercium.  
 Probant pecuniam veterem  
 et notam diu,  
 serratos bigatosque.  
 Sequuntur quoque  
 argentum  
 magis quam aurum,  
 nulla affectione animi,  
 sed quia numerus  
 argenteorum  
 est facilius usui  
 mercantibus  
 promiscua  
 ac vilia.

VI. Ne ferrum quidem  
 superest,  
 sicut colligitur  
 ex genere telorum.  
 Rari utuntur gladiis  
 aut lanceis majoribus;  
 gerunt hastas,  
 vel frameas  
 vocabulo ipsorum,  
 ferro angusto et brevi,  
 sed ita acri  
 et habili ad usum,  
 ut eodem telo,  
 prout ratio poscit,  
 pugnent vel cominus  
 vel eminus.  
 Et eques quidem  
 est contentus  
 scuto frameaque;  
 pedites  
 spargunt et missilia,  
 singuli plura,  
 atque vibrant  
 in immensum :

en-raison-de l'usage du commerce,  
 ont en prix (estiment)  
 l'or et l'argent,  
 et reconnaissent  
 et choisissent  
 quelques modèles  
 de notre monnaie;  
 ceux de-l'intérieur usent  
 plus simplement et plus à-l'antique  
 de l'échange des marchandises.  
 Ils préfèrent la monnaie vieille  
 et connue depuis-longtemps,  
 par exemple les serrati et les bigati.  
 Ils suivent (recherchent) aussi  
 l'argent  
 plus que l'or, [férence),  
 et cela par aucune disposition d'esprit (pré-  
 mais parce que le nombre (la monnaie)  
 des pièces-d'argent  
 est plus facile à l'usage  
 pour des gens qui achètent  
 des objets communs  
 et de-peu-de-valeur.

VI. Le fer même  
 n'est-pas-en-abondance chez eux,  
 comme il est recueilli (jugé)  
 d'après le genre des armes-de-trait.  
 Peu se servent de glaives  
 ou de lances plus grandes (longues);  
 ils portent des piques,  
 ou framées  
 d'après la dénomination d'eux-mêmes,  
 d'un fer étroit et court,  
 mais tellement aigu  
 et approprié à l'usage,  
 qu'avec le même trait,  
 selon que l'occasion le demande,  
 il combattent soit de près  
 soit de loin.  
 Et le cavalier certes  
 est satisfait (se contente)  
 du bouclier et de la framée;  
 les fantassins  
 répandent (lancent) aussi des javelots,  
 chacun en lance plusieurs,  
 et ils les dardent  
 à une distance immense ;

nulla cultus jactatio ; scuta tantum lectissimis coloribus distinguunt ; paucis loricae ; vix uni alterive cassis aut galea <sup>1</sup>. Equi non forma, non velocitate conspicui ; sed nec variare gyros in morem nostrum docentur : in rectum aut uno flexu dextros agunt <sup>2</sup>, ita conjuncto orbe, ut nemo posterior sit. In universum aestimanti, plus penes peritum roboris ; eoque mixti praeliantur, apta et congruente ad equestrem pugnam velocitate perditum, quos ex omni juventute delectos ante aciem locant. Definitur et numerus : centeni ex singulis pagis sunt ; idque ipsum inter suos vocantur <sup>3</sup>, et quod primo numerus fuit, jam nomen et honor est. Acies per cuneos componitur. Cedere loco, dummodo rursus instes, consilii quam formidinis arbitrantur. Corpora suorum etiam in dubiis praeliis referunt. Scutum reliquisse, praecipuum flagitium ; nec aut sacris adesse, aut con-

peine couverts d'un léger sayon. Nulle recherche dans leur parure ; leurs boucliers seulement sont peints des plus riches couleurs ; on voit peu de cuirasses dans leurs rangs, à peine un ou deux casques. Leurs chevaux ne sont remarquables ni par la beauté ni par la vitesse : d'ailleurs, on ne les forme point aux évolutions comme les nôtres. Ils ne savent que les pousser en avant, ou tout au plus les détourner à droite ; mais ils forment si bien le cercle que nul ne reste en arrière. A tout prendre, leur force est dans l'infanterie, et ils en entremêlent toujours à la cavalerie dans les combats ; ils ont des fantassins d'une vitesse singulière, merveilleusement dressés à ce genre de combat, qu'ils choisissent parmi leur jeunesse, et qu'ils placent au premier rang. Le nombre en est fixé ; chaque canton en fournit cent, et on les appelle, parmi eux, les *cent* ; ce qui était le nombre est devenu le nom et un titre d'honneur. Le coin est leur ordre de bataille. Qu'on lâche pied, sauf ensuite à revenir à la charge, c'est à leurs yeux de la prudence plutôt que de la lâcheté. Même dans les combats malheureux ils emportent leurs morts. Le comble du déshonneur est d'avoir abandonné son bouclier, et le guerrier ainsi flétri est exclu des sa-

nudi  
aut leves sagulo :  
nulla jactatio cultus ;  
tantum distinguunt scuta  
coloribus lectissimis ;  
loricæ paucis ,  
cassis aut galea  
vix uni alterive .  
Equi conspicui  
non forma, non velocitate ;  
sed nec docentur  
variare gyros  
in nostrum morem :  
agunt in rectum  
aut dextros uno flexu ,  
orbe conjuncto ita  
ut nemo sit posterior .  
Æstimanti in universum ,  
plus roboris  
penes peditem ;  
eoque præliantur mixti,  
velocitate peditum  
quos locant  
ante aciem ,  
delectos ex omni juventute,  
apta et congruente  
ad pugnam equestrem .  
Et numerus definitur :  
sunt centeni  
ex singulis pagis ;  
vocanturque inter suos  
id ipsum ,  
et quod primo fuit numerus  
est jam nomen  
et honor .  
Acies componitur  
per cuneos .  
Arbitrantur cedere loco,  
dummodo instes rursus,  
consilii  
quam formidinis .  
Referunt corpora suorum  
etiam in prælii dubiis .  
Reliquisse sentum ,  
præcipuum flagitium,  
nec fas ignominioso  
aut adesse sacris ,

ils sont nus [ger sayon) ;  
on légers par un sayon (couverts d'un lé-  
aucune ostentation de la parure ;  
seulement ils nuancent leurs boucliers  
de couleurs très-choisies (éclatantes ;  
des cuirasses sont à un petit-nombre ;  
le casque-de-métal ou le casque-de-peau  
est à peine à un ou à un autre (un ou deux).  
Leurs chevaux ne sont remarquables  
ni par la beauté, ni par la vitesse ;  
et d'ailleurs ils ne sont pas instruits  
à varier des évolutions  
à notre manière :  
ils les poussent en ligne directe  
ou à-droite par un seul détour,  
la courbe étant unie tellement  
que personne n'est en-arrière .  
Pour celui qui juge en général ,  
plus de force (la plus grande force)  
est dans le fantassin ;  
et pour cela ils combattent mêlés ,  
la vitesse de certains fantassins  
qu'ils placent [rang),  
devant la ligne-de-bataille (au premier  
choisis parmi toute la jeunesse,  
étant unie et s'accordant  
au combat de-cavalerie .  
Même la quantité en est fixée :  
ils sont au nombre de cent  
de chaque bourg ;  
et ils sont appelés parmi les leurs  
de ce nom même (les cent),  
et ce qui d'abord fut un nombre  
est désormais un nom  
et un titre-d'honneur .  
L'ordre-de-bataille est arrangé  
par coins .  
Ils pensent que (s'en aller) d'un endroit ,  
si-toutefois vous approchez de nouveau ,  
être (est) plutôt l'effet de la sagesse  
que de la crainte .  
Ils emportent les corps des leurs  
même dans les combats douteux (malheu-  
Avoir abandonné son bouclier, [reux).  
est un insigne déshonneur ;  
et il n'est pas permis au guerrier flétri  
ou d'assister aux sacrifices ,

cilium inire, ignominioso fas; multique superstites bellorum infamiam laqueo finierunt.

VII. Reges ex nobilitate, duces ex virtute sumunt<sup>1</sup>. Nec regibus infinita aut libera potestas; et duces exemplo potius quam imperio, si prompti, si conspicui, si ante aciem agant, admiratione præsent. Ceterum neque animadvertere<sup>2</sup>, neque vincere, ne verberare quidem, nisi sacerdotibus permissum: non quasi in pœnam, nec ducis jussu, sed velut deo imperante quem adesse bellantibus credunt. Effigiesque et signa quædam, detracta lucis, in prælium ferunt. Quodque præcipuum fortitudinis incitamentum est, non casus nec fortuita conglobatio turmam aut cuneum facit, sed familiæ et propinquitates; et in proximo pignora, unde feminarum ululatus audiri, unde vagitus infantium: hi cuique sanctissimi testes, hi maximi lauda-

crifices et des assemblées. Aussi l'on a vu des guerriers, sauvés du combat, mettre fin par un nœud coulant à leur infamie.

VII. Pour leurs rois ils consultent la naissance; pour leurs généraux, la valeur. Les rois n'ont pas une puissance illimitée et arbitraire, et les généraux commandent par l'exemple plus que par l'autorité. S'ils sont actifs, s'ils se distinguent, s'ils combattent au premier rang, l'admiration fait leur titre. Nul n'a le droit de punir, ni d'emprisonner, ni même de frapper, à l'exception des prêtres; encore n'est-ce point comme châtement, ni par ordre du général: ils ne font en quelque sorte qu'exécuter le commandement du dieu qu'ils croient présider aux batailles. Ils portent dans les combats des étendards et des espèces d'enseignes qu'ils tiennent en dépôt dans leurs bois sacrés; et, ce qui est un puissant aiguillon pour la valeur, ce n'est pas le hasard ni un attroupement fortuit qui compose chaque bande d'infanterie ou de cavalerie, c'est une famille entière, ce sont tous les parents. Ils ont près d'eux les gages de leur amour; ils peuvent entendre les hurlements de leurs femmes, les va-

aut inire concilium ;  
 multique  
 superstites bellorum  
 finierunt infamiam  
 laqueo.

VII. Sumunt reges  
 ex nobilitate ,  
 duces ex virtute.  
 Et potestas  
 non infinita aut libera  
 regibus ;  
 et duces potius exemplo  
 quam imperio ,  
 si prompti ,  
 si conspicui ,  
 si agant  
 ante aciem ,  
 præsent admiratione.  
 Neque animadvertere ,  
 neque vincire ,  
 ne verberare quidem ,  
 permissum ceterum  
 nisi sacerdotibus :  
 non quasi in pœnam ,  
 nec jussu ducis ,  
 sed velut deo imperante ,  
 quem credunt  
 adesse bellantibus.  
 Feruntque in prælium  
 effigies et quædam signa ,  
 detracta lucis.  
 Quodque est  
 præcipuum incitamentum  
 fortitudinis ,  
 non casus  
 nec conglobatio fortuita  
 facit  
 turmam  
 aut cuneum ,  
 sed familiæ ,  
 et propinquitates ;  
 et in proximo  
 pignora ,  
 unde ululatus feminarum ,  
 unde vagitus infantium  
 audiri :  
 hi testes sanctissimi ,

ou d'entrer au conseil ;  
 et beaucoup  
 survivant aux guerres  
 ont mis-un-terme-à leur infamie  
 par un nœud-coulant.

VII. Ils choisissent leurs rois  
 d'après la noblesse ,  
 leurs généraux d'après le courage.  
 Et la puissance  
 n'est pas sans-bornes ou sans-entrave  
 pour les rois ;  
 et les chefs étant chefs plutôt par l'exemple  
 que par le pouvoir ,  
 s'ils sont actifs ,  
 s'ils sont attirant-les-regards ,  
 s'ils agissent [rang] ,  
 devant la ligne-de-bataille ( au premier  
 ils commandent par l'admiration.  
 Ni punir ,  
 ni emprisonner ,  
 ni frapper même ,  
 n'est permis du reste  
 si ce n'est aux prêtres :  
 non comme en punition ,  
 et-non par l'ordre du chef ,  
 mais comme un dieu l'ordonnant ,  
 lequel dieu ils croient  
 être-à-côté des combattants.  
 Et ils portent au combat  
 des images et certains étendards ,  
 tirés de leurs bois-sacrés.  
 Et ce qui est  
 le principal aiguillon  
 du courage ,  
 ce n'est pas le hasard  
 ni un attroupement fortuit  
 qui fait (compose)  
 chaque bande-de-cavalerie  
 ou chaque coin-d'-infanterie ,  
 mais ce sont les familles ,  
 et les parentés ;  
 et dans un endroit tout-proche  
 sont les gages-de-leur-amour ,  
 d'où les hurlements des femmes ,  
 d'où les vagissements des enfants  
 peuvent être entendus :  
 ces témoins sont les plus saints ,

tores. Ad matres, ad conjuges vulnera ferunt; nec illæ numerare aut exigere <sup>1</sup> plagas pavent : cibosque et hortamina pugnantibus gestant.

VIII. *Memoriæ proditur quasdam acies, inclinatas jam et labantes, a feminis restitutas, constantia precum et objectu pectorum, et monstrata cominus captivitate, quam longe impatientius feminarum suarum nomine timent : adeo ut efficacius obligentur animi civitatum, quibus intèr obsides puellæ quoque nobiles imperantur. Inesse quin etiam sanctum aliquid et providum putant, nec aut consilia earum aspernantur aut responsa negligunt. Vidimus sub divo Vespasiano Veledam, diu apud plerosque numinis loco habitam <sup>2</sup>; sed et olim Auriniam et complures alias venerati sunt, non adulatione, nec tanquam facerent deas <sup>3</sup>.*

IX. Deorum maxime Mercurium colunt <sup>4</sup>, cui, certis diebus,

gissements de leurs enfants : ce sont pour eux les témoins les plus redoutables, les panégyristes les plus flatteurs. C'est à leurs mères, à leurs femmes qu'ils portent leurs blessures, et elles ne craignent point de compter les plaies et d'en sonder la profondeur. De leur côté, elles portent aux combattants de la nourriture et des encouragements.

VIII. On raconte que des armées déjà ébranlées et en déroute ont été ralliées par des femmes, à force de prières. Elles présentaient leur sein aux fuyards, en leur peignant les horreurs de la captivité qui les attendait, captivité qu'ils redoutent bien plus pour leurs femmes que pour eux-mêmes. Ce sentiment est tel que, pour s'assurer plus efficacement de la fidélité d'un canton, on exige aussi, dans le nombre des otages, quelques filles de distinction. Bien mieux, ils supposent aux femmes un caractère sacré, une inspiration divine, ce qui fait qu'ils ne dédaignent pas leurs avis, et ne négligent pas leurs conseils. Nous avons vu, sous Vespasien, Véléda regardée longtemps par la plus grande partie de la nation comme une divinité. Et anciennement ils rendirent un culte à Aurinia et à bien d'autres, mais non point par adulation : ils ne s'imaginaient pas faire des déesses.

IX. Le dieu qu'ils honorent le plus est Mercure ; et même il est des jours où ils se font un point de religion de lui sacrifier des vic-

hi laudatores maximi  
cuique.

Ferunt vulnera  
ad matres, ad conjuges;  
nec illæ pavent  
numerare  
aut exigere plagas :  
gestantque pugnantibus  
cibos et hortamina.

VIII. Proditur memoriæ  
quasdam acies,  
jam inclinatas et labantes,  
restitutas a feminis.  
constantia precum  
et objectu pectorum,  
et captivitate  
monstrata cominus,  
quam timent  
longe impatientius  
nomine

suarum feminarum :  
adeo ut animi civitatum,  
quibus inter obsides  
puellæ nobiles  
imperantur quoque,  
obligentur efficacius.

Quin etiam putant  
aliquid sanctum  
et providum inesse,  
nec aut aspernantur  
consilia earum  
aut negligunt responsa.  
Vidimus

sub divo Vespasiano  
Veledam diu habitam  
apud plerosque  
loco numinis ;  
sed et olim  
venerati sunt Auriniam  
et complures alias,  
non adulatione,  
nec tanquam  
facerent deas.

IX. Colunt Mercurium  
maxime deorum,  
cui, diebus certis,  
habent fas litare

ces panégyristes *sont* les plus grands  
pour chacun.

Ils portent *leurs* blessures  
à *leurs* mères, à *leurs* épouses ;  
et celles-ci n'ont-pas-peur  
de compter  
ou de sonder les plaies :  
et elles apportent aux combattants  
des vivres et des exhortations.

VIII.) Il est transmis à la tradition  
des armées,  
déjà ébranlées et chancelantes,  
*avoir été* rétablies par les femmes,  
par la constance de *leurs* prières  
et par la présentation de *leurs* poitrines,  
et par la captivité  
montrée de-près,  
laquelle *captivité* ils redoutent  
bien plus impatientement  
au nom de (pour)

leurs femmes *que pour eux-mêmes* : [tés,  
au point que les sentiments (la foi) des ci-  
auxquelles parmi les ôtages  
des filles nobles  
sont exigées aussi,  
sont liés plus efficacement.

Bien plus ils pensent  
quelque chose de divin  
et de prophétique être-dans *les femmes*,  
et ou (ni) ils ne dédaignent  
les conseils d'elles  
ou (ni) ne méprisent *leurs* réponses.

Nous avons vu  
sous le divin Vespasien  
Véléda longtemps regardée  
chez (par) la plupart *des Germains*  
à la place de (comme) une divinité ;  
et encore avant-ce-temps  
ils honorèrent Aurinia  
et bien d'autres,  
non par flatterie,  
ni comme-si  
ils *en* faisaient des déesses.

IX. Ils honorent Mercure  
le plus entre les dieux,  
auquel *Mercur*, à des jours fixés,  
ils regardent *comme* permis de sacrifier

humanis quoque hostiis litare fas habent. Herculem ac Martem concessis animalibus <sup>1</sup> placant; pars Suevorum et Isidi sacrificat. Unde causa et origo peregrino sacro parum comperi: nisi quod signum ipsum, in modum liburnæ <sup>2</sup> figuratum, docet advectam religionem. Ceterum nec cohibere parietibus deos, neque in ullam humani oris speciem assimilare, ex magnitudine cœlestium arbitrantur: lucos ac nemora consecrant, deorumque nominibus appellant secretum illud, quod sola reverentia vident.

X. Auspicia sortesque, ut qui maxime, observant. Sortium consuetudo simplex: virgam <sup>3</sup>, frugiferæ arbori decisam, in surculos amputant, eosque, notis quibusdam discretos, super candidam vestem temere ac fortuito spargunt; mox, si publice consulatur, sacerdos civitatis, sin privatim, ipse paterfamilîæ, precatus deos cœlumque suspiciens, ter singulos tollit, sublatis

times humaines: des offrandes d'animaux apaisent Hercule et Mars. Une partie des Suèves sacrifie aussi à Isis; d'où et comment leur est venu ce culte étranger, c'est ce que je n'ai pu savoir. Seulement, comme ils représentent la déesse sous la forme d'un vaisseau, on pense que ce culte est une importation d'outre-mer. Ils trouvent qu'emprisonner les dieux dans des murailles, comme les représenter sous une forme humaine, est indigne de la majesté céleste: et ils donnent le nom de dieu à ce mystère des solitudes qu'ils adorent, mais qu'ils ne voient pas.

X. Il n'est pas de nation qui croie davantage aux auspices et à la divination. Leur méthode dans cet art est simple. Ils coupent une baguette d'arbre fruitier en plusieurs morceaux, qu'ils distinguent par différentes marques, et qu'ils jettent ensuite au hasard et pêle-mêle sur une étoffe blanche. Le prêtre du canton, s'il s'agit d'une affaire publique, le père de famille lui-même, s'il s'agit d'une affaire privée, après une prière aux dieux, les yeux levés vers le ciel, prend

quoque hostiis humanis.  
 Placant  
 Herculem ac Martem  
 animalibus  
 concessis ;  
 pars Suevorum  
 sacrificat et Isidi.  
 Parum comperi  
 unde causa et origo  
 sacro peregrino :  
 nisi quod signum ipsum,  
 figuratum  
 in modum liburnæ,  
 docet religionem  
 advectam.  
 Arbitrantur ceterum,  
 nec cohibere deos  
 parietibus,  
 neque assimilare  
 in ullam speciem  
 oris humani,  
 ex magnitudine  
 cœlestium :  
 consecrant lucos  
 ac nemora,  
 appellantque  
 nominibus deorum  
 illud secretum,  
 quod vidensolareverentia.  
 X. Observant auspicia  
 sortesque,  
 ut qui maxime.  
 Consuetudo sortium  
 simplex :  
 amputant in surculos  
 virgam  
 decisam arbori frugiferæ,  
 eosque spargunt  
 discretos quibusdam notis  
 temere ac fortuito  
 super vestem candidam ;  
 si consulatur publice,  
 paterfamilix ipse,  
 sin privatim,  
 precatus deos  
 suspiciensque cœlum,

même avec des victimes humaines.  
 Ils apaisent  
 Hercule et Mars  
 avec des animaux  
 permis (qu'il est permis de sacrifier) ;  
 une partie des Suèves  
 sacrifie aussi à Isis.  
 J'ai peu (je n'ai point) découvert  
 d'où *provient* la cause et l'origine  
 à (de) *ce* culte étranger :  
 si ce n'est que le symbole lui-même,  
 figuré  
 en forme de navire-léger,  
*nous* apprend le rite  
*avoir été* importé d'*outré-mer*.  
 Ils pensent d'ailleurs,  
 ni emprisonner les dieux  
 dans des murailles,  
 ni *les* représenter  
 en (par) quelque apparence  
 de la figure humaine,  
*être* de (digne de) la grandeur  
 des habitants-du-ciel :  
 ils consacrent des bois  
 et des forêts,  
 et ils appellent  
 des noms de dieux  
 ce mystère,  
 qu'ils voient par le seul respect.  
 X. Ils observent les auspices  
 et les présages,  
 comme ceux qui *les observent* le plus.  
 La coutume (manière) de *consulter* les  
*est* simple : [présages  
 ils taillent en baguettes  
 une branche  
 coupée à un arbre fruitier,  
 et ils les jettent  
 marquées de certains signes  
 pêle-mêle et au hasard  
 sur une étoffe blanche ;  
 puis le prêtre de la cité,  
 si *l'oracle* est consulté pour l'Etat,  
 le chef-de-famille lui-même,  
 si-au-contre pour-un-particulier,  
 priant les dieux  
 et regardant le ciel,

secundum impressam ante notam interpretatur. Si prohibuerunt, nulla de eadem re in eundem diem consultatio; sin permissum, auspicioꝝ adhuc fides exigitur. Et illud quidem etiam hic notum, avium voces volatusque interrogare. Proprium gentis, equoꝝ quoque præſagia ac monitus experiri: publice aluntur iisdem nemoribus ac lucis, candidi et nullo mortali opere contacti; quos pressos sacro curru sacerdos ac rex vel princeps civitatis comitantur, hinnitusque ac fremitus observant. Nec ulli auspicio major fides, non solum apud plebem, sed apud proceres, apud sacerdotes: se enim ministros deoꝝ, illos conscios putant. Est et alia observatio auspicioꝝ, qua gravium bellorum eventus explorant: ejus gentis, cum qua bellum est, captivum quoquo modo interceptum,

trois fois chaque morceau, et donne son oracle, selon la marque qu'il présente. S'il y a défense, de tout le jour ils ne consulteront le sort sur la même affaire; s'il y a permission, on exige encore une confirmation des auspices. Là, comme chez nous, on a coutume d'interroger le vol et le chant des oiseaux; ce qui leur est particulier, c'est d'observer également les chevaux, et d'en tirer des présages. C'est dans ces mêmes forêts religieuses qu'on nourrit, aux frais de la cité, des chevaux blancs que l'on se garde bien d'assujettir à aucun service profane. On les attelle au char sacré, le prêtre et le roi, ou le chef du canton les accompagnent, et remarquent comment leur bouche hennit, comment leurs naseaux frémissent. Il n'y a point d'auspice plus accrédité, non-seulement dans le peuple, mais chez les grands, chez les prêtres. Ceux-ci sont les ministres de la divinité, les chevaux en sont les confidents. Ils ont encore une autre manière de prendre les auspices lorsqu'ils veulent connaître l'issue d'une guerre importante. Ils tâchent de se procurer, de façon ou d'autre, un prisonnier de la nation ennemie, et ils le font battre

tollit ter  
singulos,  
interpretatur sublato  
secundum notam  
impressam ante.  
Si prohibuerunt,  
nulla consultatio  
de eadem re  
in eundem diem;  
sin permissum,  
fides auspiorum  
exigitur adhuc.  
Et illud quidem etiam  
notum hic,  
interrogare voces avium  
volatusque.  
Proprium gentis,  
experiri quoque  
præsagia ac monitus  
equorum:  
aluntur publice  
iisdem nemoribus  
ac lucis,  
candidi et contacti  
nullo opere mortali;  
quos pressos curru sacro  
sacerdos ac rex  
vel princeps civitatis  
comitantur,  
observantque  
hinnitus ac fremitus.  
Nec fides major  
ulli auspicio,  
non solum apud plebem,  
sed apud proceres,  
apud sacerdotes:  
putant enim  
se ministros deorum,  
illos conscios.  
Est et alia observatio  
auspiorum,  
qua explorant  
eventus  
bellorum gravium:  
committunt captivum  
interceptum quoquo modo  
cum electo

lève trois-fois  
*les baguettes* les-unes-après-les-autres,  
et les explique ainsi soulevées  
d'après le signe  
marqué auparavant.  
Si elles (les baguettes) ont défendu *d'agir*,  
aucune *autre* consultation *n'a lieu*  
sur le-même sujet  
durant le même jour;  
mais-si *l'entreprise est permise*,  
l'oracle des auspices  
est exigé en outre.  
Car cela même aussi  
*est* connu ici,  
à savoir interroger les voix des oiseaux  
et leurs différents vols. [cette nation.  
Mais un usage qui est particulier de (à)  
c'est de tenter aussi  
les présages et avertissements  
des chevaux: [l'État  
*des chevaux* sont nourris aux-frais-de-  
dans les mêmes forêts  
et les mêmes bois-sacrés dont j'ai parlé,  
blancs et souillés  
par aucun ouvrage mortel (profane);  
lesquels chargés du char sacré  
le prêtre et le roi  
ou le premier de l'État  
accompagnent,  
et ils observent  
leurs hennissements et frémissements  
Et la croyance n'est pas plus grande  
à aucun *autre* auspice,  
non-seulement chez le peuple,  
mais-encore chez les grands,  
chez les prêtres: )  
ils croient en effet  
eux-mêmes être les ministres des dieux,  
eux (les chevaux) en être les confidents.  
Il existe aussi une autre observation  
des auspices, [connaître)  
par laquelle ils explorent (cherchent à  
les résultats  
des guerres importantes:  
ils mettent-aux-prises un captif  
pris de n'importe-quelle manière  
avec un guerrier choisi

cum electo popularium suorum, patriis quemque armis, committunt : victoria hujus vel illius pro præjudicio accipitur.

XI. De minoribus rebus principes consultant, de majoribus omnes : ita tamen ut ea quoque, quorum penes plebem arbitrium est, apud principes pertractentur. Coeunt, nisi quid fortuitum et subitum inciderit, certis diebus, quum aut inchoatur luna aut impletur : nam agendis rebus hoc auspicatissimum initium credunt. Nec dierum numerum, ut nos, sed noctium<sup>1</sup> computant. Sic constituunt, sic condicunt<sup>2</sup> : nox ducere diem videtur. Illud ex libertate vitium, quod non simul, nec ut jussi, conveniunt, sed et alter et tertius dies cunctatione coeuntium absumitur. Ut turba placuit, considunt armati. Silentium per sacerdotes, quibus tum et coercendi jus est, impe-

avec un de leurs plus braves champions, chacun avec les armes de son pays : la victoire de l'un ou de l'autre est un pronostic pour le parti.

XI. Les affaires peu importantes sont réglées par les chefs ; les choses sérieuses, par la nation ; cependant dans celles-ci même, dont la décision appartient au peuple, la discussion est réservée aux chefs. Hormis des cas extraordinaires et pressants, ils s'assemblent à des jours fixes, au commencement de la nouvelle et de la pleine lune, temps qu'ils jugent le plus favorable pour traiter les affaires. Nous comptons par jours ; eux, ils comptent par nuits. Ils assignent à une certaine nuit, ils conviennent d'une nuit, la nuit leur semble marcher avant le jour. Un des inconvénients de leur liberté, c'est qu'ils n'arrivent point à la fois, pour ne pas avoir l'air d'obéir à un ordre ; de là une perte de deux ou trois jours par leur lenteur à se réunir. Lorsque l'assemblée paraît suffisamment nombreuse, ils prennent place tout armés. Les prêtres qui sont alors chargés de maintenir l'ordre com-

suorum popularium,  
quemque armis patriis :  
victoria hujus vel illius  
accipitur  
pro præjudicio.

XI. De minoribus rebus  
principes consultant,  
de majoribus  
omnes :  
ita tamen  
ut ea quoque,  
quorum arbitrium  
est penes plebem,  
pertractentur  
apud principes.  
Coeunt,  
nisi quid  
fortuitum et subitum  
inciderit,  
diebus certis,  
quum luna aut inchoatur  
aut impletur :  
nam credunt  
hoc initium  
auspicatissimum  
rebus agendis.  
Nec computant  
numerum dierum, ut nos,  
sed noctium.  
Sic constituunt,  
sic condicunt :  
nox videtur  
ducere diem.  
Illud vitium  
ex libertate,  
quod conveniunt  
non simul,  
nec ut jussi,  
sed et alter et tertius dies  
absumitur cunctatione  
coeuntium.  
Ut turba placuit,  
considunt armati.  
Silentium imperatur  
per sacerdotes,  
quibus tum et jus est  
coercendi.

entre leurs compatriotes,  
chacun avec les armes de son-pays :  
la victoire de celui-ci ou de celui-là  
est acceptée  
pour (comme) un pronostic.

XI. Pour de plus légers sujets  
les principaux *de la cité* délibèrent,  
pour des *sujets* plus graves  
tous *délibèrent* :  
de-telle-sorte cependant  
que ces *projets-là* même,  
dont la décision  
est au-pouvoir-du peuple,  
soient traités  
chez (par) les principaux.  
Ils se rassemblent,  
à moins que quelque chose  
d'imprévu et de soudain  
ne soit arrivé,  
à des jours fixés,  
quand la lune ou commence  
ou est-pleine :  
car ils croient  
ce point-de-départ  
*être* le plus favorable  
pour les affaires devant être traitées.  
Et ils ne comptent pas  
le nombre des jours, comme nous,  
mais *celui* des nuits.  
*C'est* ainsi qu'ils assignent *une nuit*,  
*c'est* ainsi qu'ils conviennent *d'une nuit* :  
la nuit *leur* semble  
conduire (marcher avant) le jour.  
Cet (un) abus *existe*  
en raison de *leur* indépendance,  
*c'est* qu'ils se rassemblent  
non tous-ensemble,  
ni comme *en* ayant-reçu-l'ordre,  
mais et un second et un troisième jour  
est dépensé par la lenteur  
des *guerriers* se réunissant. [sante),  
Dès que l'assemblée a plu (paraît suffi-  
ils prennent-place armés.  
Le silence est commandé  
par les prêtres,  
à qui alors aussi le droit appartient  
de réprimer *le désordre*.

ratur. Mox rex, vel princeps, prout ætas cuique, prout nobiitas, prout decus bellorum, prout facundia est, audiuntur, auctoritate suadendi magis quam jubendi potestate. Si displicuit sententia, fremitu aspernantur ; sin placuit, frameas concutiunt. Honoratissimum assensus genus est, armis laudare.

XII. Licet apud concilium accusare quoque, et discrimen capitis intendere. Distinctio pœnarum ex delicto : proditores et transfugas arboribus suspendunt ; ignavos, et imbelles, et corpore infames, cœno ac palude<sup>1</sup>, injecta insuper crate, mergunt. Diversitas supplicii illuc respicit, tanquam scelera ostendi oporteat dum puniuntur, flagitia abscondi. Sed et levioribus delictis pro modo pœna : equorum pecorumque numero convicti mulctantur ; pars mulctæ regi vel civitati. pars ipsi qui vindicatur vel propinquis ejus exsolvitur. Eliguntur in

mandent le silence. Ensuite le roi, ou celui des chefs que distingue le plus son âge, sa naissance, sa considération militaire, son éloquence, prend la parole, et se fait écouter plutôt par l'ascendant de la persuasion que par l'autorité du commandement. Si son avis déplait, ils le rejettent avec des murmures ; pour approuver, ils agitent leurs framées. Cette approbation, qui s'exprime par les armes, est la plus flatteuse.

XII. On peut aussi accuser devant ces assemblées, et y déférer les affaires criminelles. Les peines varient selon le délit : on pend à un arbre les traîtres et les transfuges ; les lâches, les efféminés et les gens déshonorés sont plongés dans la fange d'un marais, et noyés sous une claie. Cette diversité de supplices tient à l'opinion qu'il faut montrer la punition des crimes, mais cacher l'infamie. Il y a pour des fautes plus légères des peines proportionnées : les coupables sont condamnés à payer tant de chevaux, tant de bétail ; une partie de l'amende est au profit du roi ou de la cité ; l'autre, au profit de l'offensé ou de ses proches. C'est dans ces mêmes assem-

Mox rex, vel princeps,  
 prout ætas, prout nobilitas,  
 prout decus bellorum,  
 prout facundia  
 est cuique,  
 audiuntur,  
 magis auctoritate  
 suadendi  
 quam potestate jubendi.  
 Si sententia displicuit,  
 aspernantur fremitu;  
 sin placuit,  
 concutiunt frameas.  
 Laudare armis  
 est genus assensus  
 honoratissimum.

XII. Licet quoque  
 accusare apud concilium,  
 et intendere  
 discrimen capitis.  
 Distinctio pœnarum  
 ex delicto :  
 suspendunt arboribus  
 proditores et transfugas;  
 mergunt cœno  
 ac palude,  
 crate injecta insuper,  
 ignavos et imbelles  
 et infames corpore.  
 Diversitas supplicii  
 respicit illuc,  
 tanquam oporteat  
 scelera ostendi,  
 dum puniuntur,  
 flagitia abscondi.  
 Sed et pœna  
 pro modo  
 delictis levioribus :  
 convicti  
 mulctantur  
 numero  
 pecorum equorumque;  
 pars mulctæ exsolvitur  
 regi vel civitati,  
 pars ipsi  
 qui vindicatur,  
 vel propinquis ejus.

Puis le roi, ou le premier *de l'Etat*,  
 selon que l'âge, selon que la noblesse,  
 selon que la gloire des guerres,  
 selon que l'éloquence  
 est à chacun,  
 sont écoutés,  
 plutôt par l'autorité (l'ascendant)  
 de persuader (de la persuasion)  
 que par le pouvoir de commander.  
 Si l'avis a déplu,  
 ils *le* rejettent par le murmure;  
 mais-s'il a plu,  
 ils agitent *leurs* framees.  
 Louer avec les armes  
 est le mode d'assentiment  
 le plus honorable.

XII. Il est permis également  
 d'accuser auprès-de l'assemblée,  
 et de tendre (présenter, dresser) [tale].  
 un danger de tête (une accusation capi-  
 La différence des peines  
 est d'après le délit :  
 ils pendent à des arbres  
 les traîtres et les transfuges;  
 ils plongent dans la vase  
 et dans un marais,  
 une claie étant jetée par-dessus,  
 les lâches et les efféminés  
 et les *gens* déshonorés de corps.  
 Cette diversité de supplice  
 regarde là (a pour but),  
 comme s'il fallait (qu'il faut)  
 les crimes être montrés,  
 pendant qu'ils sont punis,  
 les infamies être cachées.  
 Mais aussi une peine *existe*  
 selon la proportion  
 pour les fautes plus légères :  
 les *coupables* convaincus  
 sont condamnés-à-une-amende  
 d'un nombre *fixé*  
 de moutons et de chevaux;  
 une partie de l'amende est payée  
 au roi ou à la cité,  
 une partie à *celui-là même*  
 qui est vengé (dont on venge l'offense),  
 ou aux parents de lui.

iisdem conciliis et principes, qui jura per pagos vicosque reddant. Centeni singulis ex plebe comites<sup>1</sup>, consilium simul eî auctoritas, adsunt.

XIII. Nihil autem neque publicæ neque privatæ rei, nisi armati<sup>2</sup>, agunt. Sed arma sumere non ante cuiquam moris quam civitas suffecturum probaverit. Tum in ipso concilio<sup>3</sup>, vel principum aliquis, vel pater, vel propinquus, scuto frameaque juvenem ornant : hæc apud illos toga, hic primus juventæ honos ; ante hoc, domus pars videntur, mox reipublicæ. Insignis nobilitas aut magna patrum merita principis dignationem etiam adolescentulis assignant : ceteri robustioribus ac jam pridem probatis aggregantur ; nec rubor inter comites adspici. Gradus quin etiam et ipse comitatus<sup>4</sup> habet, judicio ejus quem sectantur ; magnaque et comitum æmulation, quibus primus apud principem suum locus, et principum, cui plurimi

blées qu'on élit aussi les chefs qui rendent la justice dans les cantons et dans les bourgades. On leur donne à chacun cent compagnons tirés du peuple pour les conseiller tout à la fois et donner du poids à leurs arrêts.

XIII. Ils ne traitent aucune affaire publique ou privée sans être armés. Mais nul ne peut porter les armes avant que la cité ne l'en ait jugé capable. En ce cas, c'est dans l'assemblée même que l'un des chefs, le père ou un parent, décore le jeune homme du bouclier et de la framée ; c'est leur robe virile, c'est le premier honneur décerné à la jeunesse ; jusque là, ils n'étaient que membres de la famille, ils deviennent membres de l'État. Une très-haute naissance, ou les services signalés des ancêtres, donnent le rang de chef même à des adolescents. Les autres s'engagent au service de guerriers plus âgés, et qui ont fait depuis longtemps leurs preuves ; et il n'y a point de honte à être parmi les compagnons. Il y a même des distinctions attachées à ce rang, et que les chefs auxquels ils s'adjoignent leur décernent ; et il existe une grande émulation entre ceux-là, d'une part,

In iisdem conciliis  
eliguntur et principes  
qui reddant jura  
per pagos vicosque.  
Singulis  
adsunt centeni comites  
ex plebe,  
consilium simul  
et auctoritas.

XIII. Agunt autem nihil  
neque rei publicæ  
neque privatæ,  
nisi armati.  
Sed sumere arma  
non moris cuiquam,  
ante quam  
civitas probaverit  
suffecturum.  
Tum in concilio ipso  
vel aliquis principum,  
vel pater, vel propinquus,  
ornant juvenem  
scuto frameaque :  
hæc toga apud illos,  
hic primus honos juventæ ;  
ante hoc,  
videntur  
pars domus,  
mox reipublicæ.  
Nobilitas insignis  
aut magna merita patrum  
assignant  
dignationem principis  
etiam adolescentulis :  
ceteri  
aggregantur robustioribus  
ac probatis jam pridem ;  
nec rubor  
adspici inter comites.  
Quin etiam  
comitatus et ipse  
habet gradus,  
judicio  
ejus quem sectantur :  
magnaque æmulatio  
et comitum,  
quibus primus locus,

Dans les mêmes assemblées  
sont choisis également des chefs  
qui rendent (pour rendre) la justice  
par (dans) les cantons et les villages.  
A chacun *d'eux*  
sont-adjoints cent compagnons  
tirés du peuple, conseiller)  
en-même-temps *comme* conseil (pour les  
et *comme* autorité (pour leur donner de  
XIII. Or ils ne traitent rien [l'autorité].  
ni d'affaire publique  
ni d'affaire privée,  
si ce n'est armés.  
Mais prendre (porter) les armes  
n'est pas d'usage à qui-que-ce soit,  
avant que  
la cité n'ait éprouvé  
lui devoir en être capable.  
Alors dans le conseil même  
ou un des chefs,  
ou le père, ou un parent,  
décorent le jeune homme  
du bouclier et de la framée :  
c'est la toga chez eux,  
c'est le premier honneur de la jeunesse ;  
avant cela,  
ils paraissent être  
partie (membre) de la famille,  
après cela membre de l'Etat.  
Une noblesse illustre  
ou de grands services des pères  
assignent  
le rang de chef  
même à de tout-jeunes-gens :  
tous-les-autres  
s'attachent à des chefs plus robustes  
et éprouvés depuis longtemps ;  
et il n'y a pas de honte  
à être vu parmi les compagnons.  
Bien plus  
aussi ce rang-de-compagnon même  
a des grades,  
d'après le jugement  
de celui qu'ils suivent :  
et une grande émulation existe  
d'une-part des (entre les) compagnons,  
pour lutter à qui sert la première place,

et acerrimi comites. Hæc dignitas, hæ vires, magno semper electorum juvenum globo circumdari; in pace decus, in bello præsidium. Nec solum in sua gente cuique, sed apud finitimas quoque civitates, id nomen, ea gloria est, si numero ac virtute comitatus emineat: expetuntur enim legationibus, et muneribus ornantur, et ipsa plerumque fama bella profligant.

XIV. Quum ventum in aciem, turpe principi virtute vinci; turpe comitatu virtutem principis non adæquare. Jam vero infame in omnem vitam ac probrosum, superstitem principi suo ex acie recessisse: illum defendere, tueri, sua quoque fortia facta gloriæ ejus assignare, præcipuum sacramentum est. Principes pro victoria pugnant; comites pro principe. Si civitas, in qua orti sunt, longa pace et otio torpeat, plerique

pour obtenir le premier rang auprès de leur chef; entre ceux-ci, de l'autre, pour avoir le plus de compagnons et les plus braves. On n'a de considération, on n'a de pouvoir qu'autant que l'on est sans cesse entouré d'une troupe de jeunes gens nombreuse et choisie; c'est un honneur en temps de paix, c'est une défense pour la guerre. Et ce n'est pas seulement dans la nation, c'est jusque chez les peuples voisins que se répand ce bruit glorieux, qu'un chef est le premier par le nombre et le courage de ses compagnons. On le recherche par des ambassades; on le comble de présents; le plus souvent sa renommée seule termine les guerres.

XIV. L'action une fois engagée, il est honteux au chef de le céder en valeur, honteux aux compagnons de ne pas égaler leur chef. Mais surtout c'est une action infâme et déshonorante à jamais de se retirer du champ de bataille sans son général. Le défendre, le couvrir de leur corps, rapporter à sa gloire leurs belles actions, tel est leur serment le plus sacré. Les chefs combattent pour la victoire, les compagnons pour le chef. Si leur cité languit dans la paix et dans

et principum ,  
 qui plurimi comites,  
 et acerrimi.  
 Hæc dignitas, hæ vires  
 semper circumdari  
 magno globo  
 juvenum electorum ;  
 decus in pace,  
 præsidium in bello.  
 Nec solum in sua gente ,  
 sed quoque  
 apud civitates finitimas  
 id nomen ,  
 ea gloria est cuique,  
 si emineat  
 numero et virtute  
 comitatus :  
 expetuntur enim  
 legationibus ,  
 et ornantur muneribus ,  
 et plerumque  
 profligant bella  
 fama ipsa.

XIV. Quum ventum  
 in aciem ,  
 turpe principi  
 vinci virtute ;  
 turpe comitatus  
 non adæquare  
 virtutem principis.  
 Jam vero infame  
 ac probrosum  
 in omnem vitam ,  
 recessisse ex acie  
 superstitem suo principi.  
 Illum defendere, tueri ,  
 assignare quoque  
 sua facta fortia  
 gloriæ ejus, [tum.  
 est præcipuum sacramen-  
 Principes pignant  
 pro victoria,  
 comites pro principe.  
 Si civitas,  
 in qua orti sunt,  
 torpeat longa pace  
 et otio,

d'autre-part des (entre les) chefs ,  
 à qui *seront* le plus de compagnons,  
 et les plus actifs.  
 C'est la dignité, c'est la puissance  
 que d'être toujours entouré  
 d'un grand cercle  
 de jeunes-gens d'élite ;  
 c'est un honneur dans la paix,  
 c'est un rempart dans la guerre.  
 Et non-seulement dans sa nation,  
 mais même  
 dans les cités voisines  
 ce renom,  
 cette gloire est à chacun,  
 s'il se distingue (de se distinguer)  
 par le nombre et le courage  
 de sa suite :  
 ils sont demandés en effet  
 par des ambassades,  
 et ils sont honorés de présents,  
 et la plupart-du-temps  
 ils terminent les guerres  
 par leur renommée même.

XIV. Quand on en est venu  
 au combat,  
 il est honteux pour le chef  
 d'être vaincu en courage ;  
 honteux pour les compagnons  
 de ne pas égaler  
 le courage du chef.  
 Mais de plus c'est une action infâme  
 et déshonorante  
 pour toute la vie,  
 de s'être retiré de la ligne-de-bataille  
 survivant à son chef.  
 Le défendre, le couvrir-de-son-corps ,  
 attribuer même  
 ses actions courageuses  
 à la gloire de lui,  
 est le principal serment.  
 Les chefs combattent  
 pour la victoire,  
 les compagnons pour le chef.  
 Si la cité,  
 dans laquelle ils sont nés,  
 est engourdie dans une longue paix  
 et une *longue* oisiveté,

nobilium adolescentium petunt ultro eas nationes quæ tum bellum aliquod gerunt, quia et ingrata genti quies et facilius inter ancipitia clarescunt, magnumque comitatum non nisi vi belloque tueare : exigunt enim principis sui liberalitate illum bellatorem equum, illam cruentam victricemque frameam. Nam epulæ, et, quanquam incompti, largi tamen apparatus, pro stipendio cedunt : materia munificentiæ per bella et raptus. Nec arare terram aut exspectare annum tam facile persuaseris, quam vocare hostes et vulnera mereri : pigrum quin imo et iners videtur sudore acquirere quod possis sanguine parare.

XV. Quoties bella non ineunt, non multum venatibus, plus per otium transigunt<sup>1</sup>, dediti somno ciboque. Fortissimus quisque ac bellicosissimus, nihil agens, delegata domus et penatium et agrorum cura feminis senibusque et infirmissimo cui-

l'inaction, presque toute la jeune noblesse vient s'offrir d'elle-même aux peuples qui sont alors en guerre, parce que d'abord le repos est insupportable à la nation; qu'ensuite, au milieu des hasards, ils s'illustrent plus vite, et qu'enfin ils ne peuvent entretenir un grand nombre de compagnons que par la rapine et la guerre. C'est de la libéralité du chef qu'ils tiennent leur cheval de guerre, leur framée sanglante et victorieuse. En outre, une table grossière, sans doute, dispendieuse néanmoins, leur tient lieu de solde : le fonds de toutes ces dépenses est la guerre et le pillage. Ils vous écouteront bien moins si vous leur conseillez de labourer la terre ou d'attendre une récolte, que si vous les engagez à appeler les ennemis et à chercher des blessures : ils trouvent de la bassesse et de la lâcheté à acquérir par des sueurs ce qu'on peut avoir avec du sang.

(XV.) Tout le temps qu'ils ne sont point à la guerre, ils en passent un peu à chasser, beaucoup dans l'oisiveté, livrés au sommeil et à la bonne chère. On voit alors les plus braves et les plus belliqueux, dans une inaction totale, abandonner le soin de la famille, de la maison, des terres, aux femmes, aux vieillards, aux per-

pierique  
 adolescentium nobilium  
 petunt ultro eas nationes,  
 quæ tum  
 gerunt aliquod bellum,  
 quia et  
 quies ingrata genti,  
 et  
 clarescunt facilius  
 inter ancipitia,  
 neque tuere  
 magnum comitatum  
 nisi vi belloque :  
 exigunt enim  
 liberalitate sui principis  
 illum equum bellatorem,  
 illam frameam cruentam  
 victricemque.  
 Nam epulæ et apparatus,  
 largi tamen  
 quanquam incompti,  
 cedunt pro stipendio :  
 materia munificentia  
 per bella et raptus.  
 Nec persuaseris  
 arare terram  
 aut exspectare annum,  
 tam facile  
 quam vocare hostes  
 et mereri vulnera :  
 quin ino  
 videtur pigrum et iners  
 acquirere sudore  
 quod possis parare  
 sanguine.

XV. Quoties  
 non ineunt bella,  
 transigunt  
 non multum venatibus,  
 plus per otium,  
 dediti somno ciboque.  
 Quisque fortissimus  
 ac bellicosissimus,  
 agens nihil,  
 cura domus et penatium  
 et agrorum  
 delegata feminis

la plupart  
 des jeunes-gens nobles  
 vont-trouver d'eux-mêmes ces peuplades,  
 lesquelles alors  
 font quelque guerre,  
 parce que et *d'une part*  
 le repos *est* désagréable à *cette* nation,  
 et *d'autre part*  
 ils s'illustrent plus aisément  
 au milieu des hasards,  
 et vous ne conserveriez pas  
 une grande suite  
 sinon par la violence et la guerre :  
 ils réclament en effet  
 de la libéralité de leur chef  
 ce cheval de-guerre,  
 cette framée sanglante  
 et victoriense.  
 Car les banquets et les festins-d'apparat,  
 abondants néanmoins  
 quoique sans-apprêts,  
 comptent pour solde :  
 la source de *leur* munificence  
*est* dans les guerres et le pillage.  
 Et vous ne *leur* persuaderiez pas  
 de labourer la terre  
 ou d'attendre l'année (la récolte),  
 aussi facilement  
 que d'appeler des ennemis  
 et de gagner des blessures :  
 bien plus  
 il *leur* semble paresseux et lâche  
 d'acquérir par la sueur  
 ce que vous pourriez obtenir  
 par le sang.

XV. Tout-le-temps-que  
 ils ne vont pas en guerre,  
 ils passent-leurs-jours  
 non beaucoup dans les chasses,  
 davantage dans l'oisiveté,  
 livrés au sommeil et à la nourriture.  
 Tout *guerrier* très-brave (les plus braves)  
 et très-belligueux (les plus belliqueux),  
 ne faisant rien,  
 le soin de la maison et des pénates  
 et des champs  
 étant délégué aux femmes

que ex familia, ipsi hebent : mira diversitate naturæ, quum iidem homines sic ament inertiam et oderint quietem. Mos est civitatibus ultro ac viritim conferre principibus, vel armentorum vel frugum <sup>1</sup>, quod pro honore acceptum, etiam necessitatibus subvenit. Gaudent præcipue finitimarum gentium donis, quæ non modo a singulis, sed publice mittuntur : electi equi, magna arma, phaleræ, torquesque. Jam et pecuniam accipere docuimus.

XVI. Nullas Germanorum populis urbes habitari <sup>2</sup> satis notum est ; ne pati quidem inter se junctas sedes. Colunt discreti ac diversi, ut fons, ut campus, ut nemus placuit. Vicos locant, non in nostrum morem, connexis et cohærentibus ædificiis ; suam quisque domum spatio circumdat <sup>3</sup>, sive adversus casus ignis remedium, sive inscitia ædificandi. Ne cæmentorum quidem apud illos aut tegularum usus : materia

sonnes les plus faibles, et languir dans le désœuvrement : étrange inconséquence dans le caractère de ces peuples, de haïr à ce point le travail, et de ne pouvoir souffrir le repos. Les cités sont dans l'usage d'offrir à leurs chefs un don personnel de bétail ou de grains. C'est un honneur tout à la fois et une subvention. Ce qui les flatte surtout, ce sont les présents des nations voisines, soit particuliers, soit publics, comme de beaux chevaux, des armes pesantes, des caparaçons et des colliers. Nous leur avons même appris à recevoir de l'argent.

XVI. On sait assez que les Germains n'ont point de villes ; ils ne souffrent même pas que les maisons se touchent. Les habitations sont éparses et isolées ; c'est une fontaine, c'est un champ, c'est un bois qui décident de l'emplacement. Ils ont des bourgades ; mais les bâtimens ne sont point, comme chez nous, liés les uns aux autres : chaque maison est entourée d'un espace de terre, soit comme préservatif en cas d'incendie, soit ignorance dans l'art de bâtir. Ils ne connaissent même pas le moellon ni la tuile ; ils n'emploient

senibusque  
 et cuique infirmissimo  
 ex familia,  
 hebent ipsi :  
 mira diversitate  
 naturæ,  
 quum iidem homines  
 ament sic inertiam  
 et oderint quietem.  
 Mos est civitatibus  
 conferre principibus  
 ultro ac viritim  
 vel armentorum,  
 vel frugum,  
 quod acceptum pro honore,  
 subvenit etiam  
 necessitatibus.

Gaudent præcipue  
 donis gentium finitimarum,  
 quæ mittuntur  
 non modo a singulis,  
 sed publice :  
 equi electi,  
 magna arma,  
 phaleræ torquesque.  
 Docuimus jam  
 accipere et pecuniam.

XVI. Est satis notum  
 nullas urbes habitari  
 populis Germanorum ;  
 ne pati quidem  
 sedes junctas inter se.  
 Colunt discreti ac diversi,  
 ut fons, ut campus,  
 ut nemus placuit.  
 Locant vicos,  
 non in nostrum morem,  
 ædificiis connexis  
 et cohærentibus ;  
 quisque circumdat spatio  
 suam domum,  
 sive remedium  
 adversus casus ignis,  
 sive insectia ædificandi.  
 Ne usus quidem  
 cæmentorum  
 aut tegularum

et aux vieillards [faibles]  
 et à tout individu très-faible (aux plus  
 de la famille,  
 ils sont oisifs quant-à-eux :  
 et cela par une étrange contradiction  
 de caractère,  
 puisque les mêmes hommes  
 aiment à ce-point l'inertie  
 et haïssent à ce point le repos.  
 La coutume est aux cités  
 d'apporter aux chefs  
 de-plein-gré et par tête  
 un don soit de troupeaux,  
 soit de fruits,  
 lequel accepté pour (à titre d') honneur,  
 subvient aussi  
 à leurs besoins.

Ils sont charmés surtout  
 des présents des nations voisines,  
 lesquels sont envoyés  
 non-seulement par des particuliers,  
 mais aussi par-l'État :  
 ce sont des chevaux de-choix,  
 de grandes armes,  
 des caparaçons et des colliers.  
 Nous leur avons appris déjà  
 à recevoir aussi de l'argent.

XVI. Il est suffisamment connu  
 aucunes villes n'être habitées  
 par les populations des Germains ;  
 eux ne pas souffrir même  
 les demeures jointes entr'elles.  
 Ils habitent séparés et disséminés,  
 selon qu'une source, selon qu'une plaine,  
 selon qu'un bois leur a plu.  
 Ils placent leurs villages,  
 non à notre manière,  
 les maisons étant jointes  
 et adhérant-les-unes-aux-autres ;  
 chacun entoure d'un espace de terre  
 sa maison,  
 soit comme préservatif  
 contre les accidens du feu,  
 soit par ignorance de bâtir.  
 Pas même l'usage  
 des moellons  
 ou des tuiles

ad omnia utuntur informi, et citra speciem aut delectationem. Quædam loca diligentius illinunt terra ita pura ac splendente, ut picturam ac lineamenta colorum imitetur. Solent et subterraneos specus aperire, eosque multo insuper fimo onerant, suffugium hiemi et receptaculum frugibus : quia rigorem frigorum ejusmodi locis molliunt ; et si quando hostis advenit, aperta populatur ; abdita autem et defossa aut ignorantur, aut eo ipso fallunt, quod quærenda sunt.

XVII. Tegumen omnibus sagum, fibula aut, si desit, spina consertum ; cetera intecti, totos dies juxta focum atque ignem agunt. Locupletissimi veste distinguuntur, non fluitante, sicut Sarmatæ ac Parthi, sed stricta et singulos artus exprimente. Gerunt et ferarum pelles, proximi ripæ<sup>1</sup> negligenter, ultiores exquisitius, ut quibus nullus per commercia cultus.

que des matériaux informes, et ne donnent rien à la décoration ou à l'agrément. Quelques endroits plus soignés sont enduits d'une terre tellement pure et brillante, qu'elle imite la peinture et les nuances des couleurs. Ils sont dans l'usage aussi de se creuser des souterrains qu'ils couvrent et qu'ils chargent de fumier : c'est leur asile l'hiver, c'est le dépôt de leurs grains ; ils s'y ressentent bien moins des rigueurs du froid ; si l'ennemi vient, il pille ce qui est à découvert, au lieu que ces richesses secrètes et souterraines ou lui échappent, ou du moins le déroutent, en ce qu'elles nécessitent des recherches.

(XVII) Ils n'ont tous, pour vêtement, qu'un sayon qu'ils attachent avec une agrafe, ou au besoin avec une épine. A cela près, ils sont nus, et ils se tiennent continuellement auprès du feu. Les plus riches sont distingués par un habit qui n'est pas flottant, comme celui des Sarmates et des Parthes, mais serré, et qui marque toutes les formes. Ils s'habillent aussi de peaux de bêtes : les plus voisins de nos frontières les portent comme ils les trouvent ; mais ceux de l'intérieur y mettent de la recherche, le commerce ne leur fournissant

apud illos :  
 utuntur ad omnia  
 materia informi,  
 et citra speciem  
 aut delectationem.  
 Illinunt diligentius  
 quædam loca  
 terra ita pura  
 ac splendente,  
 ut imitetur picturam  
 ac lineamenta colorum.  
 Solent et  
 aperire  
 specus subterraneos  
 eosque onerant insuper  
 multo fimo,  
 suffugium hiemi  
 et receptaculum frugibus :  
 quia molliunt  
 rigorem frigorum  
 locis ejusmodi,  
 etsiquando hostis advenit,  
 populatur aperta ;  
 abdita autem et defossa  
 aut ignorantur  
 aut fallunt eo ipso  
 quod sunt quærenda.

XVII. Tegumen omnibus  
 sagum  
 consertum fibula,  
 aut spina,  
 si desit ;  
 intecti cetera,  
 agunt dies totos  
 juxta focum atque ignem.  
 Locupletissimi  
 distinguuntur veste,  
 non fluitante,  
 sicut Sarmatæ ac Parthi,  
 sed stricta  
 et exprimente  
 singulos artus.  
 Gerunt et pelles ferarum,  
 proximi ripæ  
 negligenter,  
 ultiores  
 exquisitius, ut quibus

*n'existe* chez eux :  
 ils emploient pour toutes *constructions*  
 du bois non-dégrossi,  
 et en deçà (sans s'occuper) de la décora-  
 ou de l'agrément. [tion  
 Ils enduisent avec-plus-de-soin  
 certaines parties  
 d'une terre tellement pure (fine)  
 et brillante,  
 qu'elle imite la peinture  
 et les traits (nuances) des couleurs.  
 Ils ont-coutume encore  
 d'ouvrir (de creuser)  
 des retraites souterraines  
 et ils les chargent en dessus  
 de beaucoup de fumier,  
*comme* refuge contre l'hiver  
 et dépôt pour les grains :  
 parce qu'ils tempèrent  
 la rigueur des froids  
 dans des lieux de-ce-genre,  
 et si par-hasard l'ennemi vient,  
 il ravage les *endroits* découverts ;  
 mais les *trésors* cachés et enfouis  
 ou sont ignorés  
 ou trompent par cela même  
 qu'ils sont devant être cherchés.

XVII. Le vêtement à (de) tous  
*est* une saie  
 attachée avec une agrafe,  
 ou avec une épine,  
 si *l'agrafe* manque ;  
 non-couverts quant au reste *du corps*,  
 ils passent des jours entiers  
 près du foyer et du feu.  
 Les plus riches  
 sont distingués par un vêtement,  
 non flottant,  
 comme les Sarmates et les Parthes,  
 mais serré  
 et marquant  
 tous les membres.  
 Ils portent aussi des peaux de bêtes,  
 les plus proches de la rive *du Rhin*  
*les portent* négligemment,  
 ceux plus reculés [qui  
 avec plus de recherche, comme *des gens* à

Eligunt feras , et detracta velamina spargunt maculis pelli-  
busque <sup>1</sup> belluarum , quas exterior Oceanus atque ignotum  
mare gignit. Nec alius feminis quam viris habitus, nisi quod  
feminæ sæpius lineis amictibus velantur, eosque purpura va-  
riant, partemque vestitus superioris in manicas non extendunt,  
nudæ brachia ac lacertos <sup>2</sup>; sed et proxima pars pectoris patet

XVIII. Quanquam severa illic matrimonia , nec ullam mo-  
rum partem magis laudaveris. Nam prope soli barbarorum  
singulis uxoribus contenti sunt , exceptis admodum paucis ,  
qui non libidine, sed ob nobilitatem, plurimis nuptiis ambiun-  
tur. Dotem non uxor marito , sed uxori maritus offert. Intersunt  
parentes et propinqui, ac munera probant, munera non ad de-  
licias muliebres quæsitæ, nec quibus nova nupta comatur, sed

point d'autre ressource pour leur parure. Ils choisissent la fourrure  
de certains animaux , et ils la coupent par des mouchetures d'autres  
peaux de bêtes que produisent l'Océan septentrional et une mer qui  
nous est inconnue. L'habillement des femmes ne diffère pas de celui  
des hommes , excepté qu'assez souvent elles sont couvertes d'un  
vêtement de lin bigarré de pourpre et sans manches , en sorte qu'elles  
ont tout le bras entièrement nu : le haut de leur poitrine est égale-  
ment à découvert.

XVIII. Cependant les mariages sont chastes chez les Germains ,  
et à cet égard surtout ils méritent les plus grands éloges. C'est pres-  
que la seule nation barbare où l'on n'ait généralement qu'une femme,  
hormis un très-petit nombre qui en prennent plusieurs , non par dé-  
réglement , mais parce que leur noblesse fait rechercher leur alliance  
Ce n'est pas la femme qui apporte une dot au mari , c'est le mari qui  
en apporte une à la femme. Les parents et les proches assistent à  
l'entrevue , et reçoivent les présents de noces : ces présents ne sont  
pas de ces riens inventés pour le plaisir des femmes et pour la parure

nullus cultus  
 per commercia.  
 Eligunt feras,  
 et spargunt  
 velamina detracta  
 maculis pellibusque  
 belluarum,  
 quas Oceanus exterior  
 atque mare ignotum  
 gignit.  
 Nec habitus alius  
 feminis quam viris,  
 nisi quod feminæ  
 velantur sæpius  
 amictibus lineis,  
 eosque variant purpura  
 nec extendunt in manicas  
 partem vestitus superioris,  
 nudæ brachia  
 et lacertos;  
 sed et pars pectoris  
 proxima  
 patet.

XVIII. Quanquam  
 matrimonia  
 severa illic,  
 nec laudaveris magis  
 ullam partem morum.  
 Nam prope soli  
 barbarorum  
 sunt contenti  
 singulis uxoribus,  
 admodum paucis exceptis,  
 qui non libidine,  
 sed ob nobilitatem,  
 ambiuntur  
 plurimis nuptiis.  
 Uxor non offert dotem  
 marito,  
 sed maritus uxori.  
 Parentes et propinqui  
 intersunt,  
 ac probant munera,  
 munera non quæsitâ  
 ad delicias muliebres,  
 nec quibus  
 nova nupta comatur,

aucune parure ne s'obtient  
 par le commerce.  
 Ils choisissent des animaux,  
 et ils parsèment  
 leurs fourrures déponillées  
 de taches et de peaux  
 d'autres bêtes-sauvages,  
 que l'Océan extérieur  
 et une mer inconnue  
 produit (produisent).  
 Et l'extérieur n'est pas autre  
 pour les femmes que pour les hommes,  
 si ce n'est que les femmes  
 sont couvertes plus souvent  
 d'habillements de-lin,  
 et qu'elles les nuancent de pourpre  
 et qu'elles ne prolongent pas en manches  
 la partie du vêtement supérieur,  
 nues quant à leurs bras  
 et leurs arrière bras;  
 d'ailleurs aussi la partie de leur sein  
 la plus voisine du cou  
 est-à-découvert.

XVIII. Cependant  
 les mariages  
 sont sévères (chastes) là (dans ce pays ,  
 et vous ne loueriez pas (on ne peut louer)  
 aucune partie de leurs mœurs. [davantage  
 Car presque les seuls  
 des barbares  
 ils sont contents  
 d'une seule épouse,  
 très-peu étant exceptés,  
 lesquels non par dérèglement,  
 mais à cause de leur noblesse,  
 sont brigüés  
 par beaucoup d'alliances.  
 La femme n'offre pas de dot  
 au mari,  
 mais le mari en offre une à la femme.  
 Parents et alliés  
 sont-présents à l'entrevue,  
 et agréent les présents,  
 présents non cherchés  
 pour les délices des-femmes,  
 et non desquels  
 une nouvelle mariée se pare,

boves, et frenatum equum, et scutum cum framea gladioque. In hæc munera <sup>1</sup> uxor accipitur : atque invicem ipsa armorum aliquid viro affert : hoc maximum vinculum, hæc arcana sacra, hos conjugales deos arbitrantur. Ne se mulier extra virtutum cogitationes extraque bellorum casus putet, ipsis incipientis matrimonii auspiciis admonetur, venire se laborum periculisque sociam, idem in pace, idem in prælio passuram ausuramque : hoc juncti boves, hoc paratus equus, hoc data arma denuntiant; sic vivendum, sic pereundum; accipere se quæ liberis inviolata ac digna reddat, quæ nurus accipiant rursusque ad nepotes referant.

XIX. Ergo septæ <sup>2</sup> pudicitia agunt, nullis spectaculorum illecebris, nullis conviviorum irritationibus corruptæ. Litterarum secreta <sup>3</sup> viri pariter ac feminæ ignorant. Paucissima <sup>4</sup> in

d'une nouvelle épouse; ce sont des bœufs, un cheval harnaché, un bouclier, un glaive et une framée. En présentant ces dons, on reçoit une épouse; et, de son côté, la femme donne aussi au mari quelques armes. C'est là leur lien le plus fort, c'est le symbole mystérieux de leur union, ce sont leurs dieux d'hyménée. Pour que la femme ne se croie pas en dehors des idées de courage et des hasards de la guerre, les cérémonies mêmes qui consacrent son mariage l'avertissent qu'elle vient partager des travaux et des dangers, que c'est son sort dans la paix, son sort dans les combats d'endurer et d'oser autant que son mari : voilà ce que lui apprennent ces bœufs attelés, ce cheval tout équipé, ces armes qu'on lui donne. Il faut vivre et mourir comme lui : c'est un dépôt sacré qu'elle doit transmettre noble et pur à ses enfants; ses brus le recevront pour le transmettre à leur tour à ses petits-fils.

XIX. Ainsi leur chasteté leur sert comme de rempart; point de ces spectacles dangereux, point de ces banquets enivrants qui enflamment les passions. Hommes et femmes ignorent également le commerce mystérieux des lettres. Dans une nation si nombreuse.

œd boves,  
 et equum frenatum,  
 et scutum  
 cum framea gladioque.  
 In hæc munera  
 uxor accipitur :  
 atque invicem ipsa  
 affert aliquid armorum  
 viro :  
 arbitrantur  
 hoc vinculum maximum,  
 hæc arcana sacra,  
 hos deos conjugales.  
 Ne mulier se putet  
 extra cogitationes  
 virtutum,  
 extraque casus bellorum,  
 admonetur  
 auspiciis ipsis  
 matrimonii incipientis,  
 se venire sociam  
 laborum periculorumque,  
 passuram asuramque  
 idem in pace,  
 idem in prælio :  
 hoc denuntiant  
 boves juncti,  
 hoc equus paratus,  
 hoc arma data ;  
 vivendum sic,  
 pereundum sic ;  
 se accipere  
 quæ reddat liberis  
 inviolata ac digna,  
 quæ nurus accipiant,  
 rursusque referant  
 ad nepotes.

XIX. Agunt ergo  
 septæ pudicitia,  
 non corruptæ  
 ullis illecebris  
 spectaculorum,  
 nullis irritationibus  
 conviviorum.  
 Viri pariter ac feminae  
 ignorant  
 secreta litterarum.

mais des bœufs,  
 et un cheval bridé,  
 et un bouclier  
 avec la framée et le glaive.  
 En retour de ces présents  
 une épouse est reçue :  
 et de-son-côté elle-même  
 apporte quelque chose d'armes (quelques  
 à son mari : [armes])  
 ils pensent  
 ce lien être le plus grand (fort),  
 ces mystères être les mystères sacrés,  
 ces dieux être les dieux conjugaux.  
 De peur que la femme ne se croie  
 en dehors des idées  
 de courage,  
 et en dehors des accidents des guerres,  
 elle est avertie  
 par les auspices mêmes  
 de son mariage commençant,  
 elle venir comme compagne  
 des travaux et des dangers de son mari,  
 devant souffrir et devant oser  
 même dans la paix,  
 même dans le combat :  
 c'est cela qu'annoncent  
 les bœufs accouplés,  
 cela qu'annonce le cheval préparé,  
 cela qu'annoncent les armes données ;  
 falloir (qu'il faut) vivre ainsi,  
 falloir (qu'il faut) mourir ainsi ;  
 elle recevoir un dépôt  
 qu'elle doit rendre à ses enfants  
 pur et digne,  
 que ses brus doivent recevoir,  
 et à-leur-tour doivent transmettre  
 à ses petits-fils.

XIX. Elles vivent donc  
 gardées par leur vertu,  
 non corrompues  
 par aucun attrait  
 de spectacles,  
 par aucune séduction  
 de festins.  
 Les hommes aussi-bien-que les femmes  
 ignorent  
 le commerce-mystérieux des lettres.

tam numerosa gente adulteria, quorum pœna præsens et maritis permissa. Accisis crinibus nudatam coram propinquis expellit domo maritus, ac per omnem vicum verberare agit. Publicatæ enim pudicitiaë nulla venia; non forma, non ætate, non opibus maritum invenerit. Nemo enim illic vitia ridet, nec corrumpere et corrumpi, seculum vocatur. Melius quidem adhuc eæ civitates, in quibus tantum virgines nubunt, et cum spe votoque uxoris semel transigitur. Sic unum accipiunt maritum, quo modo unum corpus unamque vitam, ne ulla cogitatio ultra, ne longior cupiditas, ne tanquam maritum, sed tanquam matrimonium ament. Numerum liberorum finire aut quemquam ex agnatis necare, flagitium habetur; plusque ibi boni mores valent quam alibi bonæ leges.

XX. In omni domo nudi ac sordidi, in hos artus, in hæc corpora, quæ miramur, excrescunt. Sua quemque mater ube-

rien de si rare que l'adultère; la peine en est immédiate et abandonnée au mari. Rasée, dépouillée de ses vêtements en présence des parents, la femme est chassée de la maison par le mari, qui la poursuit dans toute la bourgade à coups de fouet. Quant à celle qui prostitue son honneur, nul espoir de pardon pour elle; ni beauté, ni jeunesse, ni fortune ne lui pourront faire trouver un mari. En effet, on ne rit pas du vice en ce pays, et l'on n'excuse pas la corruption en la rejetant sur le siècle. Il y a des cités où l'on fait mieux encore, ce sont celles où les vierges seules se marient, où, ce désir et ce vœu une fois remplis, c'est pour jamais. Ainsi, elles n'ont qu'un mari, comme on n'a qu'un corps et qu'une âme; ce mari borne toutes leurs pensées, tous leurs désirs; il n'est pas seulement un mari pour elles, il est le mariage tout entier. Limiter le nombre de ses enfants, ou mettre à mort un seul des derniers qui naissent, passe pour une infamie, et là les bonnes mœurs font plus qu'ailleurs les bonnes lois.

XX. Dans toutes les maisons, les enfants sont nus et sales, et ils ne s'en élèvent pas moins à cette stature et à cette force gigantesques qui nous étonnent. Chaque mère allaite tous ses enfants, et on

Adulteria paucissima  
 in gente tam numerosa,  
 quorum  
 pœna præsens  
 et permissa maritis.  
 Maritus expellit domo  
 nudatam  
 coram propinquis,  
 crinibus accisis,  
 ac agit verbere  
 per omnem vicum.  
 Nulla venia  
 pudicitiae publicatae;  
 non invenerit maritum  
 forma,  
 non ætate,  
 non opibus.  
 Illic enim nemo ridet vitia,  
 et corrumpere et corrumpi  
 non vocatur sæculum.  
 Eæ civitates quidem  
 adhuc melius,  
 in quibus  
 virgines tantum nubunt,  
 et transigitur semel  
 cum spe votoque uxoris.  
 Sic accipiunt  
 unum maritum,  
 quo modo unum corpus  
 unamque vitam,  
 ne ulla cogitatio ultra,  
 ne cupiditas longior.  
 neamentanquammaritum,  
 sedtanquammatrimonium.  
 Finire numerum liberorum  
 aut necare  
 quemquam ex agnatis  
 habetur flagitium;  
 ibique boni mores  
 valent  
 plus quam alibi bonæ leges.  
 XX. In omni domo  
 nudi ac sordidi,  
 excrescunt in hos artus,  
 in hæc corpora,  
 quæ miramur.  
 Sua mater alit quemque

Les adultères *sont* très-rares  
 dans une nation si nombreuse,  
 desquels *adultères*  
 la peine *est* immédiate  
 et abandonnée aux maris.  
 Le mari chasse de la maison  
 la femme *adultère* dépouillée  
 devant les parents,  
 ses cheveux ayant été coupés,  
 et la poursuit avec un fouet  
 par toute la bourgade.  
 Point de pardon  
 de (pour) l'honneur prostitué;  
 elle ne trouverait pas de mari  
 avec sa beauté,  
 ni avec son âge,  
 ni avec ses richesses.  
 Là en effet personne ne rit des vices,  
 et corrompre et être corrompu  
 ne s'appelle pas le siècle.  
 Ces cités-là à-vrai-dire  
 font encore mieux,  
 celles dans lesquelles  
 des vierges seulement se marient,  
 et où il n'est traité qu'une fois  
 avec l'espérance et le désir d'épouse.  
 Ainsi elles reçoivent  
 un-seul époux,  
 de même qu'elles ont reçu un-seul corps  
 et une-seule vie,  
 afin qu'aucune pensée au delà,  
 qu'aucun désir plus long ne soit à elles,  
 afin qu'elles ne l'aiment pas comme un  
 mais comme le mariage. [mari,  
 Limiter le nombre de ses enfants  
 ou mettre-à-mort  
 quelqu'un des nouveau-nés  
 passe-pour un crime;  
 et là les bonnes mœurs  
 ont-de-la-force  
 plus qu'ailleurs les bonnes lois.  
 XX. Dans toute maison  
 nus et sales,  
 ils s'élèvent à ces membres,  
 à ces corps,  
 que nous voyons-avec-étonnement.  
 Sa mère nourrit chacun

ribus alit, nec ancillis ac nutricibus delegantur. Dominum ac servum nullis educationis deliciis dignoscas. Inter eadem pecora in eadem humo degunt, donec ætas separet ingenuos, virtus agnoscat. Sera juvenum venus, eoque inexhausta pubertas; nec virgines festinantur; eadem juvena, similis proceritas, pares validæque miscentur; ac robora parentum liberi referunt. Sororum filiis idem apud avunculum, qui apud patrem, honor. Quidam sanctiorem arctioremque hunc nexum sanguinis arbitrantur, et in accipiendis obsidibus magis exigunt, tanquam ii et animum firmissimum et domum latius teneant. Heredes tamen successoresque sui cuique liberi; et nullum testamentum. Si liberi non sunt, proximus gradus in possessione fratres, patruus, avunculi. Quanto plus propinquorum,

ne les abandonne point à des nourrices et à des servantes. Il n'y a, dans leur éducation, aucune de ces délicatesses qui pourraient faire distinguer le maître d'avec l'esclave. Tous deux passent également leur enfance au milieu des troupeaux, à se traîner sur la terre, jusqu'à ce que l'âge mette l'homme libre à sa place, et que la valeur le distingue. Les jeunes gens ignorent longtemps les plaisirs de l'amour; de là une jeunesse inépuisable: on ne hâte pas non plus le mariage des vierges; c'est la même vigueur, la même taille élevée, on assortit l'âge et la force, et cette vigueur des pères passe aux enfants. Les neveux maternels sont aussi chers à leur oncle qu'à leur propre père. Il y en a même qui regardent ce lien du sang comme plus intime et plus sacré, et quand ils prennent des otages, ils préfèrent les neveux, comme inspirant un attachement plus fort, et comme embrassant une famille plus étendue. Cependant ce sont les enfants qui héritent, et jamais on ne fait de testament. S'il n'y a point d'enfants, la succession passe aux plus proches, aux frères, aux oncles paternels, maternels. Plus on a de parents et d'alliés,



quo major affinium numerus, tanto gratiosior senectus; nec ulla orbitatis pretia <sup>1</sup>.

XXI. Suscipere tam inimicitias seu patris seu propinqui quam amicitias, necesse est; nec implacabiles durant. Luitur enim etiam homicidium <sup>2</sup> certo armentorum ac pecorum numero, recipitque satisfactionem universa domus: utiliter in publicum, quia periculosiores sunt inimicitiaë juxta libertatem. Convictibus et hospitibus non alia gens effusius indulget. Quemcumque mortalium arcere tecto, nefas habetur: pro fortuna quisque apparatus epulis excipit. Quum defecere <sup>3</sup>, qui modo hospes fuerat, monstrator hospitii et comes, proximam domum non invitati adeunt; nec interest <sup>4</sup>: pari humanitate accipiuntur. Notum ignotumque, quantum ad jus hospitii, nemo discernit. Abeunti, si quid poposcerit, concedere moris; et poscendi invicem eadem facilitas. Gaudent muneribus: sed nec

plus la vieillesse est honorée; perdre les siens n'est pas un avantage.

XXI. C'est une obligation d'épouser les haines comme les affections, soit d'un père, soit d'un parent; mais les haines ne sont point implacables. On rachète jusqu'à l'homicide, moyennant un nombre fixé de moutons et de bœufs, et la famille entière reçoit satisfaction; règlement bien sage, parce que la liberté ne fait que rendre les inimitiés plus terribles. Aucune nation n'entend plus largement l'hospitalité. Défendre son seuil à un étranger, quel qu'il soit, est un crime: chacun reçoit de son mieux et selon sa fortune. Les provisions sont-elles épuisées? votre hôte de tout à l'heure vous indique une maison voisine, et vous y accompagne; vous entrez tous deux sans être invités, peu importe, vous êtes également bien accueillis, Connus ou inconnus ont également droit à l'hospitalité. En partant, si vous demandez quelque chose, il est d'usage de l'accorder; et, à son tour, on aura envers vous la même liberté. Ils aiment les présents, mais ils ne se font pas un titre de ce qu'ils vous donnent, comme

numerus affinium ,  
tanto senectus gratiosior ;  
nec ulla pretia  
orbitatis.

XXI. Suscipere inimicitias  
seu patris, seu propinqui,  
tam quam amicitias,  
est necesse ;  
nec durant  
implacabiles.

Homicidium enim etiam  
luitur numero certo  
armentorum ac pecorum,  
universaque domus  
recipit satisfactionem :  
utiliter in publicum,  
quia inimicitia  
sunt periculosiores  
juxta libertatem.

Non alia gens  
indulget effusius  
convictibus et hospitibus.

Arcere tecto  
quemcumque mortalium  
habetur nefas :  
quisque excipit  
epulis apparatis  
pro fortuna.

Quum defecere,  
qui modo fuerat hospes,  
monstrator hospitii  
et comes,  
adeunt domum proximam  
non invitati ;  
nec interest :  
accipiuntur  
pari humanitate.

Nemo discernit,  
quantum ad jus hospitii,  
notum ignotumque.

Moris concedere abeunti,  
si poposcerit quid ;  
et facilitas  
poscendi invicem  
eadem.

Gaudent muneribus ;  
sed nec imputant

le nombre des alliés,  
d'autant la vieillesse *est* plus considérée ;  
et il n'y a aucun avantage  
à la perte-de-ses-enfants.

XXI. Embrasser les inimitiés  
soit d'un père, soit d'un parent,  
aussi-bien que les amitiés,  
est chose obligée ;  
et ces haines ne subsistent pas  
implacables.

L'homicide même en effet  
est racheté par un nombre fixe  
de bœufs et de moutons,  
et toute la maison (famille)  
reçoit la satisfaction :  
*c'est utilement vu dans l'intérêt public,*  
parce que les inimitiés  
sont plus dangereuses  
à côté de (avec) la liberté.

Pas une autre nation  
ne se livre plus généreusement  
aux banquets et à l'hospitalité.

Repousser de son toit  
qui-que-ce-soit des mortels  
passe-pour illicite :  
chacun reçoit  
avec des mets apprêtés  
selon sa fortune.

Quand les mets ont manqué,  
celui qui naguère avait été hôte,  
*est* guide de l'hospitalité  
et compagnon,  
et ils vont à la maison la plus proche  
non invités (sans être invités) ;  
et il n'y-a-pas-de-différence :  
ils sont accueillis  
avec une égale bienveillance.

Personne ne distingue, [talité,  
quant à ce qui regarde le droit de l'hospiti-  
l'hôte connu et l'hôte inconnu.

Il est d'usage d'accorder à l'hôte partant,  
s'il a demandé quelque chose ;  
et la facilité  
de demander en-retour  
*est* la même.

Ils sont-contents des présents ;  
mais ils ne les font-pas-valoir

data imputant , nec acceptis obligantur. Victus inter hospites comis.

XXII. Statim e somno, quem plerumque in diem extrahunt, lavantur, sæpius calida, ut apud quos plurimum hiems occupat. Lauti, cibum capiunt; separatæ singulis sedes et sua cuique mensa. Tum ad negotia, nec minus sæpe ad convivia procedunt armati. Diem noctemque continuare potando, nulli probrum. Crebræ, ut inter vinolentos, rixæ, raro conviciis, sæpius cæde et vulneribus transiguntur. Sed et de reconciliandis invicem inimicis, et jungendis affinitatibus, et adsciscendis principibus, de pace denique ac bello, plerumque in conviviis consultant: tanquam nullo magis tempore aut ad simplices cogitationes pateat animus, aut ad magnas incalescat. Gens, non astuta nec callida, aperit adhuc <sup>1</sup> secreta pectoris, licentia

ils ne se croient point liés par ce qu'ils reçoivent de vous. Ce n'est qu'un échange de politesse entre deux hôtes.

XXII. Au sortir du lit, ce qui ne leur arrive guère qu'au milieu du jour, ils se baignent, ordinairement dans l'eau chaude, car chez eux l'hiver occupe une grande partie de l'année. Après le bain, ils prennent de la nourriture; chacun a son siège et sa table séparés. Ensuite ils sortent pour leurs affaires, souvent pour des festins, et ils sortent armés. Passer des jours et des nuits à boire n'est une honte pour personne. Les querelles, suite inévitable de l'ivresse, sont fréquentes et se bornent rarement à des injures; le plus souvent elles se terminent par des blessures et par le meurtre. C'est ordinairement dans leurs festins qu'ils traitent des réconciliations, des mariages, de l'élection des chefs, enfin de la paix et de la guerre; c'est là, en effet, que le cœur s'ouvre plus aisément à la sincérité ou s'échauffe davantage pour la gloire. Cette nation simple et sans artifice y découvre jusqu'au fond de son âme. La pensée de chacun mise à nu est

data,  
nec obligantur  
acceptis.

Victus comis  
inter hospites.

XXII. Statim e sommo,  
quem extrahunt plerumque  
in diem,  
lavantur

sæpius calida,  
ut apud quos  
hiems occupat plurimum.

Lauti capiunt cibum;  
sedes separatæ singulis,  
et sua mensa cuique.

Tum procedunt armati  
ad negotia,  
nec minus sæpe  
ad convivia.

Continuare  
diem noctemque potando  
probrum nulli.

Rixæ crebræ,  
ut inter vinolentos,  
transiguntur  
raro conviciis,  
sæpius cæde et vulneribus.

Sed consultant  
plerumque in conviviis,  
et de inimicis  
reconciliandis invicem,  
et affinitatibus

jungendis,  
et principibus  
adsciscendis,  
denique de pace  
ac bello :

tanquam  
nullo tempore magis  
animus aut pateat  
ad cogitationes simplices,  
aut incalescat ad magnas.

Gens, non astuta  
nec callida,  
aperit adhuc  
secreta pectoris  
licentia joci.

une fois donnés,  
et ils ne sont pas liés  
par eux reçus.

C'est une habitude polie  
entre deux hôtes.

XXII. Aussitôt au-sortir du sommeil,  
qu'ils prolongent la-plupart-du-temps  
jusqu'au jour,  
il se baignent

plus souvent dans l'eau chaude,  
comme des peuples chez qui  
l'hiver occupe le plus de temps.

Baignés ils prennent de la nourriture ;  
des sièges séparés sont à tous-en-parti-  
et sa table est à chacun. [culier,

Puis ils vont armés  
aux affaires,  
et non moins souvent  
aux festins.

Faire-succéder-sans-interruption  
le jour et la nuit en buvant  
n'est une honte pour personne.

Des rixes fréquentes,  
comme il arrive entre gens ivres,  
se terminent

rarement par des injures, [res.  
plus souvent par le meurtre et les blessu-

D'un-autre-côté ils traitent  
la-plupart-du-temps dans les festins  
et des ennemis-privés  
devant être réconciliés entre eux,

et des alliances  
devant être conclues,  
et des chefs

devant être élus,  
en un mot de la paix  
et de la guerre :

comme si (pensant que)  
en aucun temps davantage  
l'imagination ou n'est ouverte  
aux pensées simples (franches),  
ou ne s'échauffe pour les grandes.

Cette nation, non rusée  
ni artificieuse,

ouvre encore  
les secrets du cœur  
dans la licence de la gaité.

joci. Ergo detecta et nuda omnium mens postera die retracatur, et salva utriusque temporis ratio est : deliberant dum fingere nesciunt <sup>1</sup> ; constituunt dum errare non possunt.

XXIII. Potui humor <sup>2</sup> ex hordeo aut frumento, in quamdam similitudinem vini corruptus ; proximi ripæ <sup>3</sup> et vinum mercantur. Cibi simplices ; agrestia poma, recens fera aut lac concretum ; sine apparatu, sine blandimentis expellunt famem. Adversus sitim non eadem temperantia. Si indulseris ebrietati suggerendo quantum concupiscunt, haud minus facile vitiis quam armis vincuntur.

XXIV. Genus spectaculorum unum atque in omni cœtu idem. Nudi juvenes, quibus id ludicrum est, inter gladios se atque infestas frameas saltu jaciunt. Exercitatio artem paravit, ars decorem, non in quæstum tamen aut mercedem : quamvis audacis lasciviæ pretium est, voluptas spectantium. Aleam, quod

encore discutée le lendemain, règle doublement sage : car ils délibèrent quand ils ne sauraient feindre, ils décident quand ils sont sûrs de ne pas se tromper.

XXIII. Leur boisson est une liqueur faite d'orge ou de blé fermenté, et qui ressemble à du vin. Les plus voisins de la frontière ont même du vin qu'ils achètent. Leurs aliments sont simples, des fruits champêtres, de la venaison fraîche, ou du lait caillé. Ils n'ont pas besoin de tous nos apprêts, de tous nos raffinements pour apaiser leur faim. A l'égard de la soif, ils ne sont pas aussi réservés. Si l'on favorise leur penchant, en leur donnant tout ce qu'ils demandent, on les vaincra par leurs vices autant que par les armes.

XXIV. Ils n'ont qu'un genre de spectacles, toujours le même dans toutes leurs assemblées. Des jeunes gens, exercés à ce jeu, sautent nus au milieu de glaives et de framées menaçantes. L'habitude a produit l'adresse, et après l'adresse, la grâce. Cependant il n'y entre aucune vue d'intérêt ni de récompense ; l'unique prix d'un divertissement si périlleux, c'est le plaisir des spectateurs. Ils font

Ergo mens omnium,  
 detecta et nuda,  
 retrahatur die postera,  
 et ratio  
 utriusque temporis  
 est salva :  
 deliberant  
 dum nesciunt fingere ;  
 constituunt  
 dum non possunt errare.

XXIII. Humor potui  
 ex hordeo aut frumento,  
 corruptus  
 inquamdam similitudinem  
 vini.

Proximi ripæ  
 mercantur et vinum.

Cibi simplices :  
 poma agrestia,  
 fera recens

aut lac concretum.

Expellunt famem,  
 siue apparatu,  
 sine blandimentis.

Temperantia non eadem  
 adversus sitim.

Si indulseris ebrietati  
 suggerendo  
 quantum concupiscunt,  
 vincuntur vitiis  
 haud minus facile  
 quam armis.

XXIV. Unum genus  
 spectaculorum  
 atque idem in omni cœtu.

Juvenes nudi,  
 quibus id est ludicrum.  
 se jaciunt saltu  
 inter gladios  
 atque frameas infestas.

Exercitatio paravit artem,  
 ars decorem,  
 non tamen  
 in quæstum aut mercedem :  
 quamvis est pretium  
 lasciviæ audacis,  
 voluptas spectantium.

Ainsi donc l'intention de tous,  
 découverte et nue,  
 est remaniée le jour suivant,  
 et la justification  
 de l'un et de l'autre temps  
 est sauve :  
 ils délibèrent  
 pendant qu'ils ne savent pas feindre ;  
 ils décident  
 pendant qu'ils ne peuvent pas se tromper.

XXIII. Leur liqueur à boire  
 est faite d'orge ou de froment,  
 fermentée  
 jusqu'à une certaine ressemblance  
 du (avec le) vin.

Les plus proches de la rive du Rhin  
 achètent aussi du vin.

Leurs aliments sont simples :  
 ce sont des fruits sauvages,  
 de la venaison fraîche  
 ou du lait caillé.

Ils chassent la faim  
 sans apprêt,  
 sans raffinements.

Leur sobriété n'est pas la même  
 contre la soif.

Si vous favorisez l'ivresse  
 en leur fournissant  
 autant qu'ils convoitent,  
 ils seront vaincus par leurs vices  
 non moins facilement  
 que par vos armes.

XXIV. Un-seul genre  
 de spectacles est à eux  
 et le-même dans toute réunion.

Des jeunes-gens nus,  
 pour lesquels cela est un jeu,  
 se jettent par un saut (en sautant)  
 au milieu de glaives  
 et de framées menaçantes.

L'exercice a produit l'adresse,  
 l'adresse a produit la grâce,  
 ce n'est pas cependant  
 en vue d'un gain ou d'une récompense :  
 toutefois il est un prix  
 de ce jeu hardi,  
 à savoir le plaisir des spectateurs

mirere, sobrii inter seria <sup>1</sup> exercent, tanta lucrandi perdendive temeritate, ut, quum omnia defecerunt, extremo ac novissimo jactu de libertate et de corpore contendant. Victus voluntariam servitatem adit : quamvis junior, quamvis robustior, alligari se ac venire patitur. Ea est in re prava pervicacia : ipsi fidem vocant. Servos conditionis hujus per commercia tradunt, ut se quoque pudore victoriæ exsolvant.

XXV. Ceteris servis, non in nostrum morem descriptis per familiam ministeriis, utuntur. Suam quisque sedem, suos penates regit. Frumenti modum dominus, aut pecoris, aut vestis, ut colono, injungit : et servus hactenus paret. Cetera domus officia uxor ac liberi exsequuntur. Verberare servum, ac vinculis et opere coercere, rarum. Occidere solent, non disciplina et

du jeu de dés, chose étonnante, même à jeun, une occupation sérieuse ; mais ils y mettent tant de passion pour perdre ou pour gagner, que, lorsqu'ils ont tout perdu, pour dernière ressource et sur un dernier coup, ils jouent leur liberté et leur personne. Le perdant va au-devant d'un esclavage volontaire : fût-il le plus jeune ou le plus fort, il se laissera lier et vendre sans résistance. Tel est leur persévérance dans un engagement insensé ; ils l'appellent honneur. Ces sortes d'esclaves, ils s'en défont par le commerce, comme pour se dépouiller également de la honte d'une telle victoire.

XXV. Les esclaves ne sont pas classés, comme chez nous, d'après les emplois qu'ils exercent. Chacun a son habitation, ses pénates, qu'il conduit comme il l'entend. Le maître lui impose une certaine redevance en blé, en troupeaux ou en fourrures, et là se borne toute la servitude. Le service de la maison regarde la femme et les enfants. Il est rare qu'ils battent un esclave, et qu'ils lui infligent la prison ou des travaux extraordinaires. S'il leur arrive de le tuer, ce n'est point par châtement et pour l'exemple, mais par emportement et par

Sobrii exercent  
inter seria  
aleam.  
quod mirere,  
tanta temeritate  
lucrandi perdendive,  
ut. quum omnia defecerunt,  
jactu extremo ac novissimo,  
contendant de libertate  
et corpore.

Victus adit  
servitutem voluntariam :  
quamvis junior.  
quamvis robustior,  
patitur se alligari  
ac venire.

Ea est pervicacia  
in re prava :  
ipsi vocant fidem.

Tradunt per commercia  
servos hujus conditionis,  
ut se exsolvant quoque  
pudore victoriæ.

XXV. Utuntur  
ceteris servis,  
ministeriis  
non descriptis per familiam  
in nostrum morem.

Quisque regit suam sedem,  
suos penates.

Dominus injungit  
modum frumenti,  
aut pecoris. aut vestis,  
aut colono :

et servus  
paret hactenus.

Uxor ac liberi  
exsequuntur cetera officia  
domus.

Verberare servum,  
ac coercere vinculis  
et opere,  
rarum.

Solent  
occidere,  
non disciplina  
et severitate,

A-jeun ils pratiquent [sérieuse]  
parmi les affaires sérieuses (comme affaire  
le jeu-de-hazard,  
chose dont vous pourriez vous étonner,  
avec une si grande fureur  
de gagner ou de perdre,  
que, lorsque tout leur a manqué,  
dans un coup suprême et dernier,  
ils courent-risque de leur liberté  
et de leur corps.

Le vaincu (perdant) va-au-devant  
d'une servitude volontaire :  
quand-même il serait plus jeune,  
quand-même plus robuste,  
il souffre lui être lié  
et être vendu.

Telle est leur obstination  
dans un engagement coupable :  
eux-mêmes l'appellent bonne-foi.

Ils livrent par le commerce  
les esclaves de ce genre,  
pour qu'ils se délivrent également  
de la honte d'une pareille victoire.

XXV. Ils se servent  
du reste des esclaves,  
les emplois  
n'étant pas répartis dans le domestique-  
à notre manière.

Chacun gouverne sa demeure,  
ses pénates.

Le maître impose à l'esclave  
une quantité de froment,  
ou de bétail. ou de vêtements,  
comme à un fermier :

et l'esclave  
obéit jusque-là (son obéissance s'arrête là)

L'épouse et les enfants  
s'acquittent des autres soins  
de la maison.

Frapper un esclave,  
et le punir par les fers  
et par le travail,  
est rare.

Ils ont-coutume (il leur arrive)  
de tuer un esclave,  
non par principe  
et par sévérité,

severitate, sed impetu et ira, ut inimicum, nisi quod impune. Libertini non multum supra servos sunt, raro aliquod momentum in domo, nunquam in civitate, exceptis duntaxat iis gentibus quæ regnantur<sup>1</sup>. Ibi enim et super ingenuos et super nobiles ascendunt; apud ceteros impares libertini libertatis argumentum sunt.

XXVI. Fœnus agitare et in usuras extendere<sup>2</sup>, ignotum, ideoque magis servatur<sup>3</sup>, quam si vetitum esset. Agri, pro numero cultorum, ab universis per vices occupantur, quos mox inter se secundum dignationem partiuntur: facilitatem partiendi camporum spatia præstant. Arva per annos mutant, et superest ager: nec enim cum ubertate et amplitudine soli labore contendunt, ut pomaria conserant, et prata separent, et hortos rigent: sola terræ seges imperatur Unde annum quo-

colère, comme ils tueraient un ennemi, à cela près qu'ils le font impunément. Les affranchis ne sont guère au-dessus des esclaves. Ils ont rarement quelque influence dans la maison, aucune dans l'État, excepté seulement chez les peuples qui sont gouvernés par des rois. Là, en effet, ils s'élèvent au-dessus des hommes libres, au-dessus des nobles; partout ailleurs, l'abaissement des affranchis est une preuve de liberté.

XXVI. Le prêt à intérêt, et surtout à intérêt composé, leur est inconnu; ignorance plus sûre que ne le serait la défense des lois. Les terres sont occupées successivement par toutes les peuplades, en raison du nombre des bras; ensuite ils les subdivisent entre eux d'après le rang. L'étendue de leur pays facilite ces partages. Ils changent de terre tous les ans, et ils en ont de reste; car ils ne luttent pas à force d'art avec la fertilité et l'étendue de leur sol pour planter des vergers, enclore des prairies et arroser des jardins. Ils ne demandent à la terre que des moissons. Aussi ne partagent-ils même

sed impetu et ira,  
 ut inimicum,  
 nisi quod impune.  
 Libertini  
 non sunt multum  
 supra servos,  
 raro aliquod momentum  
 in domo,  
 nunquam in civitate,  
 iis gentibus duntaxat  
 exceptis,  
 quæ regnantur.  
 Ibi enim  
 ascendunt  
 et super ingenuos  
 et super nobiles;  
 apud ceteros  
 libertini impares  
 sunt argumentum  
 libertatis.

XXVI. Agitare fœnus  
 et extendere in usuras,  
 ignotum,  
 ideoque  
 servatur magis  
 quam si esset vetitum.  
 Agri occupantur per vices  
 ab universis,  
 pro numero cultorum,  
 quos mox  
 partiuntur inter se  
 secundum dignationem:  
 spatia camporum  
 præstant facilitatem  
 partiendi.  
 Mutant arva per annos,  
 et ager superest:  
 nec enim contendunt  
 cum ubertate  
 et amplitudine soli,  
 ut conserant pomaria,  
 et separent prata,  
 et rigent hortos:  
 sola seges  
 imperatur terræ.  
 Unde  
 digerunt

mais par emportement et par colère,  
 comme *ils tueraient* un ennemi,  
 excepté que *c'est* impunément.  
 Les affranchis  
 ne sont pas beaucoup  
 au-dessus des esclaves,  
 rarement *ils ont* quelque importance  
 dans la famille,  
 jamais dans l'Etat,  
 ces nations-là seulement  
 étant exceptées,  
 qui sont-gouvernées-par-des-rois.  
 Là en effet (chez ces nations-là)  
*les affranchis* montent  
 et au-dessus des hommes-libres  
 et au-dessus des nobles;  
 chez tous-les-autres *peuples*  
 des affranchis inégaux (inférieurs)  
 sont une preuve  
 de liberté.

XXVI. Faire l'usure  
 et l'étendre jusqu'à l'intérêt de l'usure,  
 est inconnu chez les Germains,  
 et pour-cette-raison  
 est observé plus  
 que si *cela* était défendu. [à tour)  
 Les champs sont occupés par tours (tour  
 par tous (toute une tribu),  
 selon le nombre des cultivateurs,  
 lesquels *champs* ensuite  
 ils partagent entre eux  
 selon le rang:  
*leurs grandes* étendues de terrain  
 donnent la facilité  
 de partager.  
 Ils changent de champs par (tous les) ans,  
 et la terre est-de-reste:  
 car ils ne luttent pas  
 avec la fertilité  
 et avec la grandeur du sol,  
 pour qu'ils plantent des vergers,  
 et divisent des prairies,  
 et arrosent des jardins:  
 la seule moisson (le blé seul)  
 est commandée à la terre.  
 D'où (c'est ce qui fait que)  
 ils divisent

que ipsum non in totidem digerunt species : hiems et ver et æstas intellectum ac vocabula habent ; autumnus perinde nomen ac bona ignorantur.

XXVII. Funerum nulla ambitio : id solum observatur, ut corpora clarorum virorum certis lignis cremantur. Struem rogi nec vestibus nec odoribus cumulant : sua cuique arma, quorundam igni et equus adjicitur. Sepulcrum cespes erigit : monumentorum arduum et operosum honorem, ut gravem defunctis, aspernantur. Lamenta ac lacrimas cito, dolorem et tristitiam tarde ponunt. Feminis lugere honestum est ; viris meminisse. Hæc in commune de omnium Germanorum origine ac moribus accepimus ; nunc singularum gentium instituta ritusque quatenus differant, quæ nationes e Germania in Gallias commigraverint, expediam.

XXVIII. Validiores olim Gallorum res fuisse, summus auctor<sup>1</sup>, divus Julius tradit : eoque credibile est, etiam Gallos

pas l'année en autant de saisons que nous. L'hiver, le printemps et l'été ont un sens et des noms dans leur langue ; le nom de l'automne leur est aussi inconnu que ses présents.

XXVII. Point de faste dans les funérailles ; seulement ils observent de brûler avec de certains bois le corps des hommes illustres. Ils n'entassent sur le bûcher ni vêtements ni parfums. Les armes du mort, quelquefois son cheval, voilà tout ce qu'on brûle avec lui. Le tombeau est de simple gazon. Quant à tous ces magnifiques et dispendieux monuments de l'orgueil, ils les dédaignent ; les morts, disent-ils, en seraient accablés. Ils pleurent et se lamentent peu de jours, ils s'affligent et regrettent longtemps. Aux femmes conviennent les pleurs ; aux hommes, les regrets. Voilà ce que j'ai appris touchant l'origine et les mœurs de tous les Germains en général. Maintenant je vais marquer les différences qui se trouvent dans la constitution et dans les usages de chaque peuple en particulier, et dire quels sont ceux qui ont passé de la Germanie dans les Gaules.

XXVIII. Jules César, et c'est la meilleure autorité, rapporte que les Gaulois avaient jadis la prépondérance sur les Germains. Ainsi

annum quoque ipsum  
non in totidem species :  
hiems et ver et æstas  
habent intellectum  
et vocabula ;  
nomen ac bona autumnii  
ignorantur perinde.

XXVII. Nulla ambitio  
funerum :  
id solum observatur,  
ut corpora  
virorum clarorum  
crementur lignis certis.  
Cumulant struem rogi  
nec vestibus nec odoribus :  
sua arma cuique ,  
et equus quorundam  
adjicitur igni.  
Cespes erigit sepulcrum :  
aspernantur honorem  
arduum et operosum  
monumentorum ,  
ut gravem defunctis.  
Ponunt cito  
lamenta ac lacrimas,  
tarde dolorem ac tristitiam.  
Feminis est honestum  
lugere ;  
viris meminisse.  
Accepimus hæc  
in commune  
de origine  
omnium Germanorum ;  
expediam nunc  
quatenus  
institutâ ritusque  
singularum gentium  
differant,  
quæ nationes  
commigraverint  
e Germania in Gallias.

XXVIII. Summus  
auctorum ,  
divus Julius  
tradit res Gallorum  
fuisse olim validiores :  
eoque est credibile

aussi l'année elle-même [nous :  
non en autant d'espèces (de saisons) que  
l'hiver et le printemps et l'été  
ont une signification  
et des noms dans la langue ;  
le nom et les bienfaits de l'automne  
sont ignorés également.

XXVII. Il n'y a aucun faste  
des (dans les) funérailles :  
cela seul est observé,  
que les corps  
des guerriers renommés  
soient brûlés avec des bois particuliers.  
Ils ne comblent l'échafaudage du bûcher  
ni par des vêtements ni par des odeurs :  
ses armes sont laissées à chacun ,  
même le cheval de certains guerriers  
est ajouté au feu.

Un gazon élève le tombeau :  
ils dédaignent l'honneur  
élevé et fait-avec-peine  
des monuments ,  
comme lourd pour les morts.  
Ils déposent tôt  
les lamentations et les larmes ,  
tard la douleur et la tristesse.  
C'est pour les femmes qu'il est honorable  
de pleurer ;  
pour les hommes, de se souvenir.

Nous avons appris ces faits  
en général  
sur l'origine  
de tous les Germains ;  
je vais débrouiller maintenant  
jusqu'à-quel-point  
les institutions et les coutumes  
de chaque nation  
diffèrent,  
et quelles tribus  
ont passé  
de la Germanie dans les Gaules.

XXVIII. La plus grande  
des autorités ,  
le divin Jules César  
raconte les affaires des Gaulois  
avoir été jadis plus puissantes :  
et par là il est croyable

in Germaniam transgressos. Quantulum enim amnis<sup>1</sup> obstabat. quominus, ut quæque gens evaluarat, occuparet permutaret-que sedes promiscuas adhuc et nulla regnorum potentia divisas? Igitur inter Hercyniam silvam<sup>2</sup>, Rhenumque et Mœnum amnes, Helvetii, ulteriora Boii, Gallica utraque gens, tenuere. Manet adhuc *Boiemi* nomen, significatque loci veterem memoriam, quamvis mutatis cultoribus. Sed utrum Aravisci in Pannoniam ab Osis, Germanorum natione, an Osi ab Araviscis in Germaniam commigraverint, quum eodem adhuc sermone, institutis, moribus utantur, incertum est; quia, pari olim inopia ac libertate, eadem utriusque ripæ bona malaque erant. Treveri et Nervii<sup>3</sup> circa affectationem Germanicæ ori-

il est croyable que de leur côté aussi ils ont passé en Germanie. En effet, une simple rivière pouvait-elle empêcher ces peuples, toutes les fois qu'ils étaient les plus forts, de changer de demeure, et d'aller occuper des terrains encore vagues, et qu'aucune puissance n'avait circonscrits dans des limites? C'est ainsi qu'entre la forêt Hercynienne, le Rhin et le Mein, s'établirent deux nations gauloises, les Helvétiens et ensuite les Boïes. Le nom de Bohême subsiste encore aujourd'hui et rappelle le souvenir de leur séjour, quoique depuis la Bohême ait changé d'habitants. Mais les Aravisques de Pannonie viennent-ils des Oses, peuplade germane, ou bien les Oses descendent-ils des Aravisques? C'est ce qu'il est malaisé de savoir, vu que les deux nations ont encore la même langue, les mêmes usages, les mêmes mœurs, et qu'autrefois, également pauvres, également libres, elles trouvaient sur l'une ou l'autre rive mêmes biens et mêmes maux. Les Trévires et les Nerviens sont les premiers à se dire issus des Germains, comme s'ils voulaient, par l'honneur

Gallos etiam  
transgressos  
in Germaniam.  
Quantulum enim  
amnis obstabat  
quominus,  
ut quæque gens evaluatorat,  
occuparet  
permutaretque sedes  
adhuc promiscuas  
et divisas  
nulla potentia regnorum?  
Igitur  
inter silvam Hercyniam,  
amnesque Rhenum  
et Mœnum,  
Helvetii tenuere,  
Boii ulteriora,  
gens Gallica utraque  
Nomen Boiemi  
manet adhuc,  
significatque  
veterem memoriam loci,  
quamvis cultoribus  
mutatis.  
Sed est incertum  
utrum Aravisci  
commigraverint  
in Pannoniam  
ab Osis,  
natione Germanorum,  
an Osi  
in Germaniam  
ab Araviscis,  
quom utantur adhuc  
eodem sermone,  
institutis, moribus;  
quia olim  
pari inopia ac libertate,  
bona malaque  
utriusque ripæ  
erant eadem.  
Treveri ac Nervii  
sunt ultro ambitiosi  
circa affectationem  
originis Germanicæ  
tanquam sèparentu.

les Gaulois aussi  
avoir passé  
en Germanie.  
Combien-peu en effet  
le fleuve *du Rhin* était-obstacle  
à ce que,  
selon que chaque nation l'avait emporté,  
elle occupât  
et changeât des emplacements  
jusque-là vagues  
et *qui n'étaient* divisés  
par aucune puissance de royaumes?  
Donc (c'est ainsi que)  
entre la forêt Hercynienne,  
et les fleuves *du Rhin*  
et *du Mein*,  
les Helvétiens occupèrent *des terres*,  
et les Boïes *des lieux* plus éloignés,  
tribu gauloise l'une-et-l'autre.  
Le nom *de Bohèmes*  
subsiste encore,  
et signifie  
un ancien souvenir de l'endroit,  
quoique les habitants  
ayant été changés.  
Mais il est incertain  
si les Aravisques  
ont émigré  
en Pannonie  
venant des Oses,  
peuplade des Germains,  
ou-bien-si les Oses  
ont émigré en Germanie  
venant des Aravisques,  
puisqu'ils emploient encore  
le même langage,  
les mêmes-lois, les mêmes coutumes  
parce que *ces peuples étant* jadis  
dans une pareille pauvreté et liberté  
les biens et les maux  
de l'une-et-l'autre rive *du Danube*  
étaient les mêmes.  
Les Trévires et les Nerviens  
sont d'eux mêmes ambitieux  
à l'endroit de la prétention  
d'une (à une) origine germanique,  
comme s'ils étaient séparés.

ginis ultro ambitiosi sunt, tanquam per hanc gloriam sanguinis a similitudine et inertia Gallorum separentur. Ipsam Rheni ripam haud dubie Germanorum populi colunt, Vangiones, Triboci, Nemetes <sup>1</sup>. Ne Ubii <sup>2</sup> quidem, quanquam Romana colonia esse meruerint, ac libentius *Agrippinenses*, conditoris sui nomine, vocentur, origine erubescunt, transgressi olim, et experimento fidei super ipsam Rheni ripam collocati, ut arcerent, non ut custodirentur.

XXIX. Omnium harum gentium virtute præcipui, Batavi <sup>3</sup> non multum ex ripa, sed insulam Rheni amnis colunt, Cattorum quondam populus, et seditione domestica in eas sedes transgressus, in quibus pars Romani imperii fierent. Manet honos et antiquæ societatis insigne : nam nec tributis contemnuntur, nec publicanus atterit ; exempti oneribus et collationibus, et tantum in usum præliorum sepositi, velut tela atque arma, bellis reservantur. Est in eodem obsequio et Mattiaco-

de cette descendance, échapper au reproche de lâcheté que l'on fait aux Gaulois. La rive même du Rhin est habitée par des peuples évidemment Germains, les Vangions, les Triboques, les Némètes. Les Ubiens mêmes, quoiqu'ils aient mérité d'être une colonie romaine et qu'ils s'appellent plus volontiers Agrippiniens, du nom de leur fondatrice, ne rougissent pas de cette origine : leur émigration est déjà ancienne ; une fois sûrs de leur fidélité, nous les plaçâmes sur la rive même du fleuve, moins pour les surveiller que pour nous en faire des défenseurs.

XXIX. Entre tous ces peuples, les premiers par la valeur, ce sont les Bataves ; ils ne s'étendent pas beaucoup le long du Rhin ; ils en occupent une île. C'était jadis une tribu des Cattes, que des dissensions domestiques forcèrent de passer dans ce pays où ils font aujourd'hui partie de l'empire. Ils ont encore de nos jours tous les honneurs et toutes les distinctions d'un ancien allié : ils ne sont ni avilis par les impôts, ni écrasés par les publicains. Exempts de charges et de contributions, et uniquement réservés pour les combats, on les ménage, comme des javelots ou des cuirasses. C'est aux mêmes conditions que nous obéissent les Mattiaques. Car la

per hanc gloriam sanguinis  
 a similitudine  
 et inertia Gallorum.  
 Populi Germanorum  
 haud dubie  
 colunt ripam ipsam Rheni,  
 Vangiones,  
 Triboci, Nemetes.  
 Ubii quidem,  
 quanquam mernerint  
 esse colonia Romana,  
 ac vocentur libentius  
 Agrippinenses,  
 nomine sui conditoris,  
 non erubescunt  
 origine,  
 transgressi clim,  
 et collocati  
 experimento fidei  
 super ripam ipsam Rheni,  
 ut arcerent,  
 non ut custodirentur.

XXIX. Præcipui virtute  
 omnium harum gentium,  
 Batavi  
 colunt non multum ex ripa,  
 sed insulam amnis Rheni,  
 quondam populus  
 Cattorum  
 et transgressus  
 seditione domestica  
 in eas sedes,  
 in quibus fierent  
 pars imperii Romani.  
 Honos et insigne  
 antiquæ societatis  
 manet :  
 nam nec contemnuntur  
 tributis,  
 nec publicanus atterit ;  
 exempti oneribus  
 et collationibus,  
 et sepositi tantum  
 in usum præliorum,  
 reservantur bellis,  
 velut tela atque arma.  
 Et gens Mattiacorum

par cette gloire du sang (de l'origine)  
 de la ressemblance  
 et de la lâcheté des Gaulois.  
 Des peuples des Germains  
 non douteusement (sans aucun doute)  
 habitent la rive même du Rhin,  
*ce sont* les Vangions,  
 les Triboques, les Némètes.  
 Les Ubiens même,  
 quoiqu'ils aient mérité  
 d'être colonie romaine,  
 et qu'ils s'appellent plus volontiers  
 Agrippiniens,  
 du nom de leur fondateur,  
 ne rougissent pas  
 de *leur* origine *germaine*,  
 ayant passé *le Rhin* autrefois,  
 et ayant été placés  
 d'après l'épreuve de *leur* fidélité.  
 sur la rive même du Rhin,  
 afin qu'ils éloignassent *l'ennemi*,  
 non afin qu'ils fussent surveillés.

XXIX. Les premiers par le courage  
 de toutes ces nations,  
 les Bataves  
 habitent non beaucoup en-deçà-de la rive,  
 mais une île du fleuve *du Rhin*,  
*c'était* jadis une peuplade  
 des Cattes  
 et *elle était* passée  
 par suite d'une sédition domestique  
 dans ces pays *qu'elle occupe*.  
 dans lesquels *les Bataves* devaient devenir  
 partie de l'empire romain.  
 Un honneur et une marque  
 de *leur* ancienne alliance  
 subsiste *encore* :  
 car et ils ne sont pas flétris  
 par des impôts,  
 et le publicain ne *les* écrase pas ;  
 exempts de charges  
 et de contributions,  
 et mis-en-réserve seulement  
 pour l'usage des combats,  
 ils sont gardés pour les guerres,  
 comme des traits et des armes.  
 Également la nation des Mattiaques

rum <sup>1</sup> gens. Protulit enim magnitudo populi Romani ultra Rhenum, ultraque veteres terminos, imperii reverentiam. Ita sede finibusque in sua ripa, mente animoque nobiscum agunt, cetera similes Batavis, nisi quod ipso adhuc terræ suæ solo et cœlo acrius animantur. Non numeraverim inter Germaniæ populos, quanquam trans Rhenum Danubiumque consederint, eos qui Decumates agros <sup>2</sup> exercent. Levissimus quisque Gallorum, et inopia audax, dubiæ possessionis solum occupavere. Mox, limite acto promotisque præsiidiis, sinus <sup>3</sup> imperii et pars provinciæ habentur.

XXX. Ultra hos Catti <sup>4</sup> initium sedis ab Hercynio saltu inchoant, non ita effusis ac palustribus locis, ut ceteræ civitates in quas Germania patescit : durant siquidem colles paulatimque rarescunt; et Cattos suos saltus Hercynius prosequitur

grandeur du peuple romain a propagé au delà du Rhin et de nos anciennes limites le respect de sa puissance. Germains par le territoire qu'ils occupent, les Mattiaques sont Romains de cœur et d'affection; du reste semblables aux Bataves, excepté que cet air et ce sol natal exaltent plus encore leur courage. Je ne compterai pas, au nombre des peuples de la Germanie, ceux qui habitent les terres decumates, quoique ce pays s'étende au delà du Rhin et du Danube. Ce furent des aventuriers gaulois, poussés par l'inconstance, qui vinrent former cet établissement hasardeux. Mais aujourd'hui que nous avons reculé nos limites et porté nos garnisons plus avant, ce pays, enclos dans les limites de l'empire, fait partie d'une de nos provinces.

XXX. Immédiatement après sont les Cattes. Leur pays commence avec la forêt Hercynienne; il est moins plat, moins marécageux que les autres régions qu'embrasse la Germanie. On y voit même une chaîne continue de coteaux qui s'éclaircissent insensiblement; la forêt Hercynienne suit constamment les Cattes, et ne les abandonne

est in eodem obsequio.  
Magnitudo enim  
populi Romani  
protulit ultra Rhenum  
ultraque veteres terminos  
reverentiam imperii.  
Ita sede finibusque  
agunt in sua ripa,  
mente animoque  
nobiscum,  
similes cetera Batavis,  
nisi quod  
animantur  
adhuc acrius  
solo ipso et cœlo  
suæ terræ.

Non numeraverim  
inter populos Germaniæ,  
quanquam consederint  
trans Rhenum  
Danubiumque,  
eos qui exercent  
agros Decumates.  
Quisque levissimus  
Gallorum  
et audax inopia,  
occupavere solum  
possessionis dubiæ.  
Mox limite acto,  
præsidiiisque promotis,  
habentur  
sinus imperii  
et pars provinciæ.

XXX. Ultra hos  
Catti inchoant  
initium sedis  
ab saltu Hercynio,  
locis non ita effusis  
ac palustribus,  
ut ceteræ civitates,  
in quas  
Germania patescit :  
siquidem colles durant  
rarescuntque paulatim ;  
et saltus Hercynius  
prosequitur  
atque deponit simul

LA GERMANIE.

est dans la même dépendance.  
En effet la grandeur  
du peuple romain  
a étendu au delà du Rhin  
et au delà de ses anciennes frontières  
le respect de son pouvoir.  
Ainsi par la demeure et les frontières  
ils habitent sur leur rive,  
par le cœur et l'âme  
*ils habitent* avec nous,  
semblables du reste aux Bataves,  
si ce n'est que  
ils sont aiguillonnés  
encore plus vivement  
par le sol même et le climat  
de leur terre.

Je n'aurai pas compté (ne compterai pas)  
parmi les peuples de la Germanie,  
quoiqu'ils se soient établis  
au delà du Rhin  
et du Danube,  
ceux qui travaillent (labourent)  
les terres Décumates. [constants]  
Tout homme très inconstant (les plus in-  
des Gaulois [sère,  
et tout Gaulois rendu audacieux par la mi-  
occupèrent ce sol  
d'une possession douteuse. [avant,  
Bientôt la limite ayant été poussée en  
et les postes ayant été portés-en-avant,  
ils sont regardés-comme  
dernière-limite de l'empire  
et partie de province.

XXX. Au delà de ceux-ci  
les Cattes font-partir  
le commencement de leur emplacement  
de la forêt Hercynienne, [verts  
les lieux n'étant pas ainsi (aussi) décou-  
et aussi marécageux,  
comme (que) les autres cités.  
dans lesquelles  
la Germanie se développe :  
en effet les collines continuent  
et s'éclaircissent insensiblement ;  
et la forêt Hercynienne  
suit-jusqu'au-bout  
et quitte au bout de même

simul atque deponit<sup>1</sup>. Duriora genti corpora, stricti artus, minax vultus, et major animi vigor. Multum, ut inter Germanos, rationis ac solertiæ; præponere electos, audire præpositos, nosse ordines, intelligere occasiones, differre impetus, disponere diem, vallare noctem, fortunam inter dubia, virtutem inter certa numerare: quodque rarissimum nec nisi ratione disciplinæ concessum, plus reponere in duce quam in exercitu. Omne robur in pedite, quem super arma feramentis quoque et copiis onerant. Alios ad prælium ire videas, Cattos ad bellum: rari excursus et fortuita pugna. Equestrium sane virium id proprium, cito parare victoriam, cito cedere. Velocitas juxta formidinem, cunctatio propior constantiæ est.

XXXI. Et aliis Germanorum populis usurpatum rara et privata cujusque audentia, apud Cattos in consensum vertit, ut

qu'à leurs dernières limites. Ils ont un corps robuste, des membres nerveux, l'air menaçant et une grande vigueur d'âme. Pour des Germains, ils ont beaucoup d'intelligence et de finesse; ils savent se choisir des chefs, écouter ceux qu'ils ont choisis, garder leur rang, saisir une occasion, différer une attaque, faire des dispositions le jour, prendre des précautions la nuit, attendre peu de la fortune, tout de la valeur, et, ce qui est fort rare et ne peut être que le fruit de la discipline, compter plus sur un général que sur toute une armée. Toute leur force est en infanterie, et chaque fantassin, outre ses armes, se charge encore d'outils et de vivres. Les autres Germains se battent; il n'y a que les Cattes qui fassent la guerre; ils évitent les excursions et les attaques fortuites. Au fond, c'est plutôt à la cavalerie de chercher une prompte victoire, une prompte retraite. La précipitation ressemble à la crainte; un peu de lenteur a mieux l'air de l'assurance.

XXXI. Il y a un usage qui, chez les autres nations germaniques, est particulier à un très-petit nombre de braves, et, chez les Cattes, est général: c'est qu'ils laissent croître leur barbe et leurs cheveux dès

suos Cattos.  
 Genti corpora duriora,  
 artus stricti,  
 vultus minax,  
 et major vigor animi.  
 Multum rationis et solertiæ  
 ut inter Germanos;  
 præponere electos,  
 audire præpositos,  
 nosse ordines,  
 intelligere occasiones,  
 differre impetus,  
 disponere diem,  
 vallare noctem,  
 numerare fortunam  
 inter dubia,  
 virtutem inter certa:  
 quodque rarissimum  
 nec concessum  
 nisi ratione disciplinæ,  
 reponere in duce  
 plus quam in exercitu.  
 Omne robur in pedite,  
 quem onerant super arma  
 ferramentis quoque  
 et copiis.  
 Videas alios  
 ire ad prælium,  
 Catto ad bellum:  
 excursus rari  
 et pugna fortuita.  
 Sane id proprium  
 virium equestrium,  
 parare victoriam cito,  
 cedere cito.  
 Velocitas  
 juxta formidinem,  
 cunctatio est propior  
 constantiæ.  
 XXXI. Usurpatum  
 et aliis populis  
 Germanorum  
 audentia rara et privata  
 cujusque,  
 vertit in consensum  
 apud Cattos,  
 submittere crinem

ses Cattes.  
 A cette nation sont des corps plus robustes,  
 des membres ramassés,  
 un visage menaçant,  
 et une plus grande vigueur d'âme.  
 Beaucoup d'intelligence et de finesse  
 en tant que entre (pour des) Germains;  
 ils savent mettre-à-leur-tête des chefs choisis,  
 écouter ceux qui sont mis-à-leur-tête,  
 connaître (garder) leurs rangs,  
 comprendre les occasions,  
 différer les attaques,  
 arranger le jour (profiter du jour),  
 fortifier la nuit (se retrancher la nuit),  
 compter la fortune  
 parmi les choses douteuses,  
 le courage parmi les choses certaines:  
 et ce qui est très-rare  
 et n'est accordé  
 que par la méthode de la discipline,  
 ils savent mettre dans un général  
 plus de confiance que dans une armée.  
 Toute leur force est dans le fantassin,  
 qu'ils chargent outre ses armes  
 d'outils-en-fer aussi  
 et de provisions.  
 Vous pourriez voir d'autres Germains  
 aller au combat,  
 vous verrez les Cattes aller à la guerre  
 les excursions sont rares  
 et le combat fortuit est rare.  
 Assurément c'est le propre  
 de forces équestres,  
 de conquérir la victoire vite,  
 de se retirer vite.  
 La vitesse  
 est près-de la peur,  
 la lenteur est plus proche de (ressemble  
 l'assurance. [plus à)  
 XXXI. Un usage adopté  
 aussi chez d'autres tribus  
 des Germains  
 par la hardiesse rare et particulière  
 de chacun,  
 a passé dans le consentement-général  
 chez les Cattes,  
 c'est de laisser-croître leurs cheveux

primum adoleverint, crinem barbamque submittere, nec, nisi hoste cæso, exuere votivum obligatumque virtuti oris habitum. Super sanguinem et spolia revelant frontem, seque tum demum pretia nascendi retulisse, dignosque patria ac parentibus ferunt. Ignavis et imbellibus manet squalor. Fortissimus quisque ferreum insuper annulum <sup>1</sup> (ignominiosum id genti) velut vinculum gestat, donec se cæde hostis absolvat. Plurimis Cattorum hic placet habitus. Jamque canent insignes et hostibus simul suisque monstrati : omnium penes hos initia pugnarum : hæc prima semper acies, visu nova ; nam ne in pace quidem vultu mitiore mansuescunt. Nulli domus, aut ager, aut aliqua cura : prout ad quemque venire, aluntur, prodigi alieni, contemptores sui, donec exsanguis senectus tam duræ virtuti imparis faciat.

XXXII. Proximi Cattis, certum jam <sup>2</sup> alveo Rhenum, quique

l'adolescence, et que, fidèles à un vœu qui les enchaîne à la valeur, ils ne les coupent qu'après avoir tué un ennemi. C'est sur le sang et sur les dépouilles qu'ils éclaireissent leur front ; alors seulement ils prétendent avoir payé le prix de leur naissance, et être dignes de leur patrie et de leurs pères. Les lâches et les efféminés restent dans cet état toute leur vie. Les plus braves prennent en outre un anneau de fer, ce qui est chez eux le signe de l'ignominie, et ils le portent comme une chaîne jusqu'à ce qu'ils s'en délivrent par la mort d'un ennemi. Beaucoup de Cattes adoptent cet usage, et on les voit blanchir avec ces chaînes glorieuses qui les désignent et à leurs ennemis et à leurs concitoyens. Dans toutes les batailles, c'est à eux qu'il appartient de commencer l'attaque ; ce sont eux qui forment la première ligne, et leur aspect est effrayant. Dans la paix même ces visages féroces ne s'adouçissent point. Aucun de ces guerriers n'a ni maison, ni terre, ni soin de quoi que ce soit : ils vont se nourrir chez le premier venu, prodigues du bien d'autrui, insoucieux du leur, jusqu'à ce que la froide vieillesse vienne leur interdire une vertu trop dure pour cet âge.

XXXII. Tout près des Cattes sont les Usipiens et les Tenctères ; ils

barbamque,  
 ut primum adoleverint,  
 nec exuere,  
 nisi hoste cæso,  
 habitum oris votivum  
 obligatumque virtuti.  
 Revelant frontem  
 super sanguinem et spolia,  
 feruntque  
 se retulisse tum demum  
 pretia nascendi,  
 dignosque patria  
 ac parentibus.  
 Squalor manet  
 ignavis et imbellibus.  
 Quisque fortissimus  
 gestat insuper  
 anulum ferreum  
 (id ignominiosum genti)  
 velut vinculum,  
 donec se absolvat  
 cæde hostis.  
 Hic habitus  
 placet plurimis Cattorum.  
 Jamque canent insignes  
 et monstrati hostibus  
 simul suisque :  
 initia omnium pugnarum  
 penes hos :  
 hæc acies semper prima,  
 nova visu ;  
 nam ne in pace quidem  
 mansuescunt  
 vultu mitiore.  
 Domus, aut ager,  
 aut aliqua cura  
 nulli :  
 prout venere  
 ad quemque,  
 aluntur,  
 prodigi alieni,  
 contemptores sui,  
 donec senectus exsanguis  
 faciat impares  
 virtuti tam duræ.  
 XXXII. Proximi Cattis,  
 Usipii ac Tencteri

et leur barbe,  
 dès-que d'abord ils sont-adultes,  
 et de ne pas dépouiller,  
 sinon un ennemi ayant été tué  
 cette tenue du visage résultat-d'un-vœu  
 et engagée au courage.  
 Ils découvrent leur front  
 sur le sang et les dépouilles,  
 et ils prétendent [ment  
 eux avoir rapporté (acquitté) alors seule-  
 le prix de naître (de leur naissance),  
 et être dignes de leur patrie  
 et de leurs pères.  
 Cet aspect-hideux reste  
 aux hommes sans-courage et lâches.  
 Chaque guerrier très-valeureux  
 porte en outre  
 un anneau de-fer  
 (c'est un signe honteux pour cette nation)  
 comme une chaîne,  
 jusqu'à ce qu'il s'en délivre  
 par la mort d'un ennemi.  
 Cet extérieur  
 plaît à la plupart des Cattes.  
 Et plus-tard ils blanchissent glorieux  
 et désignés aux ennemis  
 en même temps et à leurs concitoyens :  
 les commencements de tous les combats  
 sont au pouvoir d'eux :  
 cette ligne est toujours la première,  
 nouvelle (étonnante) à être vue ;  
 car pas même dans la paix  
 ils ne s'adoucissent  
 par un air plus calme.  
 Une maison, ou une terre,  
 ou quelque soin  
 n'est à aucun de ces guerriers :  
 selon qu'ils sont venus  
 chez n'importe-qui,  
 ils y sont nourris,  
 prodiges du bien d'antrui,  
 insoncieux du leur,  
 jusqu'à-ce-que la vieillesse sans-vigueur  
 les fasse inégaux (trop faibles)  
 à (pour) une vertu aussi dure.  
 XXXII. Les plus proches des Cattes,  
 les Usipiens et les Tenctères

terminus esse sufficiat, Usipii ac Tencteri colunt. Tencteri, super solitum bellorum decus, equestris disciplinæ arte præcellunt; nec major apud Catto peditum laus quam Tencteris equitum. Sic instituere majores, posterii imitantur. Hic lusus infantium, hæc juvenum æmulatio, perseverant senes: inter familiam et penates et jura successionum equi traduntur: excipit filius. non, ut cetera, maximus natus, sed prout ferox bello et melior.

XXXIII. Juxta Tencteros Bructeri olim occurrebant: nunc Chamavos et Angrivarios<sup>1</sup> immigrasse narratur, pulsus Bructeris ac penitus excisis, vicinarum consensu nationum, seu superbix odio, seu prædæ dulcedine, seu favore quodam erga nos deorum; nam ne spectaculo quidem prælii invidere: super sexaginta millia non armis telisque Romanis, sed, quod magnificentius est, oblectationi oculisque ceciderunt. Maneat,

bordent le Rhin, dont le lit est encore assez fixe pour servir de barrière. Les Tencières, outre le mérite ordinaire de la valeur, ont celui d'être excellents cavaliers; et l'infanterie celtique n'est pas plus estimée que la cavalerie tencière. C'était la gloire des pères, c'est celle des descendants. L'équitation est l'amusement de l'enfance, la passion de la jeunesse, l'occupation même des vieillards. On lègue les chevaux comme on lègue les esclaves, la maison et les autres effets de succession: seulement, ce n'est pas l'aîné qui en hérite, comme pour le reste; c'est le plus intrépide à la guerre et le meilleur cavalier.

XXXIII. A côté de ce peuple on trouvait autrefois les Bructères; maintenant on dit que les Chamaves et les Angrivariens ont pris leur place, après qu'ils eurent, de concert avec les nations voisines, chassé et détruit entièrement les Bructères, soit en haine de leur orgueil, soit par appât du butin, soit par je ne sais quelle faveur des dieux envers nous; car leur bonté nous ménagea jusqu'au plaisir de contempler ce combat; plus de soixante mille hommes succombèrent, non par nos armes et sous nos soldats, mais, ce qui est bien plus beau,

colunt Rhenum  
 jam certum alveo,  
 quique sufficiat  
 esse terminus.  
 Tencteri,  
 super decus solitum  
 bellorum,  
 præcellunt  
 arte disciplinæ equestris ;  
 nec laus peditum  
 major apud Catos  
 quam equitum  
 Tencteris.  
 Sic instituere majores,  
 posteri imitantur.  
 Hic lusus infantium,  
 hæc æmulatio juvenum,  
 senes perseverant :  
 equi traduntur  
 inter familiam et penates  
 et jura successionum :  
 filius excipit,  
 non maximus nati,  
 ut cetera ,  
 sed prout ferox bello  
 et melior.

XXXIII. Juxta Tencteros  
 occurrebant olim Bructeri :  
 nunc narratur  
 Chamavos et Angrivarios  
 immigrasse,  
 Bructeris pulsos  
 ac excisos penitus,  
 consensu  
 nationum vicinarum,  
 seu odio superbiæ,  
 seu dulcedine prædæ,  
 seu quodam favore deorum  
 erga nos ;  
 nam ne invidere quidem  
 spectaculo prælii :  
 super sexaginta millia  
 ceciderunt  
 non armis  
 telisque Romanis,  
 sed,  
 quod est magnificentius,

habitent *la partie du Rhin*  
 encore fixe dans *son lit*,  
 et qui peut *encore*  
 être une frontière.  
 Les Tenctères,  
 outre la gloire ordinaire  
 des guerres,  
 l'emportent  
 par l'art de la discipline équestre ;  
 et la gloire des fantassins  
 n'est pas plus grande chez les Cattes  
 que celle des cavaliers  
 pour les Tenctères.  
 Ainsi ont établi les ancêtres,  
 les descendants *les imitent*.  
 C'est le jeu des enfants,  
 c'est l'ambition des jeunes-gens,  
 les vieillards continuent :  
 les chevaux sont livrés  
 parmi le domestique et les pénates  
 et les droits de successions :  
 un fils *les reçoit* ,  
 non pas le plus grand par l'âge (l'ainé),  
 comme *il reçoit* le reste ,  
 mais selon qu'un *filz est fier* à la guerre  
 et meilleur *que les autres*.

XXXIII. A côté des Tenctères  
 venaient jadis les Bructères :  
 aujourd'hui il est raconté  
 les Chamaves et les Angrivares  
 avoir passé *dans ce pays*,  
 les Bructères ayant été chassés  
 et détruits totalement,  
 par une ligue  
 des nations voisines,  
 soit par haine de *leur orgueil*,  
 soit par appât du butin,  
 soit par quelque faveur des dieux  
 envers nous ;  
 car ils ne *nous* ont pas même envié  
 le spectacle du combat :  
 plus-de soixante mille  
 sont tombés  
 non par les armes  
 et les traits romains,  
 mais,  
 ce qui est plus beau,

quæso, durentque gentibus, si non amor nostri, a' certe odium sui : quando, urgentibus imperii fatiis, nihil jam præstare fortuna majus potest quam hostium discordiam.

XXXIV. Angrivarios et Chamavos a tergo Dulgibini et Chasuari <sup>1</sup> cludent, aliæque gentes haud perinde memoratæ. A fronte Frisii <sup>2</sup> excipiunt. Majoribus minoribusque Frisiis vocabulum est, ex modo virium : utræque nationes usque ad Oceanum Rheno prætexuntur, ambiuntque immensos insuper lacus, et Romanis classibus navigatos. Ipsum quin etiam Oceanum illa tentavimus; et superesse adhuc Herculis columnas <sup>3</sup> fama vulgavit, sive adiit Hercules, seu quidquid ubique magnificum est, in claritatem ejus referre consensimus. Nec defuit audentia Druso Germanico, sed obstitit Oceanus in se simul atque in Herculem inquiri. Mox nemo tentavit; sanctiusque ac reverentius visum de actis deorum credere quam scire.

pour notre plaisir et sous nos yeux. Puisse, à défaut d'affection pour nous, subsister éternellement dans le cœur des nations cette haine d'elles-mêmes ! puisque, pressés comme nous le sommes par les destinées de l'empire, tout ce que la fortune peut faire pour nous, c'est de livrer nos ennemis à la discorde.

XXXIV. Les Angrivariens et les Chamaves ont derrière eux les Dulgibins, les Chasuares et d'autres peuples moins connus qui les enferment. En face, ce sont les Frisons. Ceux-ci forment deux nations, les **grands** et les **petits** Frisons, ainsi nommés en raison de leurs forces. Ils s'étendent les uns et les autres le long du Rhin jusqu'à l'Océan, et autour de lacs immenses qui ont été traversés par les flottes romaines. C'est même par là que nous avons fait une excursion sur l'Océan, et la renommée a publié qu'il existait de ce côté des colonnes d'Hercule, soit qu'Hercule ait pénétré jusque là, ou que nous soyons convenus de rapporter à sa gloire tout ce qui s'est fait d'extraordinaire. Ce ne fut pas l'audace qui manqua à Drusus, mais l'Océan s'opposa aux recherches qu'on aurait pu faire sur Hercule et sur lui-même. Depuis ce temps, personne n'en a tenté de nouvelles, et l'on a trouvé plus respectueux et plus religieux de croire les merveilles des dieux que de les éclaircir.

oblectationi oculisque.  
 At certe odium sui,  
 si non amor nostri,  
 maneat, quæso,  
 duretque gentibus :  
 quando,  
 fatis imperii urgentibus ,  
 fortuna potest jam  
 præstare nihil majus  
 quam discordiam hostium.

XXXIV. Dulgibini  
 et Chasuari  
 aliæque gentes  
 haud perinde memoratæ  
 cludent a tergo  
 Angrivarios et Chamavos.  
 Frisii excipiunt a fronte.  
 Vocabulum est Frisiis  
 majoribus minoribusque ,  
 ex modo virium :  
 utræque nationes  
 prætexuntur Rheno  
 usque ad Oceanum ,  
 ambiuntque insuper  
 lacus immensos,  
 et navigatos  
 classibus Romanis.  
 Quin etiam tentavimus illa  
 Oceanum ipsum ;  
 et fama vulgavit  
 columnas Herculis  
 superesse adhuc,  
 sive Hercules adiit,  
 seu consensimus  
 referre in claritatem ejus  
 quicquid est magnificum  
 ubique.  
 Nec audentia defuit  
 Druso Germanico ,  
 sed Oceanus obstiit  
 inquiri in se  
 simul atque in Herculem.  
 Mox nemo tentavit ;  
 visumque  
 sanctius ac reverentius  
 credere quam scire  
 de actis deorum.

pour *notre* plaisir et pour *nos* yeux.  
 Que du moins la haine d'eux-mêmes ,  
 sinon l'amour de nous ,  
 reste, je *le* demande,  
 et demeure à *ces* nations :  
 puisque,  
 les destins de l'empire poussant-en-avant,  
 la fortune *ne* peut plus  
 nous donner rien de mieux  
 que la discorde des ennemis.

XXXIV. Les Dulgibins  
 et les Chasuaires  
 et d'autres nations  
 non autant rappelées (connues)  
 ferment par derrière  
 les Angrivariens et les Chamaves.  
 Les Frisons *les* continuent par devant.  
 Le nom est aux Frisons  
 de plus grands et de plus petits,  
 d'après la mesure de *leurs* forces :  
 l'une-et-l'autre nation  
 sont bordées par le Rhin  
 jusqu'à l'Océan,  
 et entourent en outre  
 des lacs immenses,  
 et parcourus  
 par des flottes romaines.  
 Bien plus nous avons cherché par là  
 l'Océan même ;  
 et la renommée a publié  
 des colonnes d'Hercule  
 exister encore *dans ce pays*,  
 soit qu'Hercule *l'*ait visité,  
 ou que nous soyons-d'accord  
 de rapporter à la célébrité de lui  
 tout ce qui est magnifique  
 en-tous-lieux.  
 Et la hardiesse ne manqua pas  
 à Drusus Germanicus,  
 mais l'Océan empêcha  
 des-recherches-être-faites sur lui  
 en-même-temps et sur Hercule.  
 Depuis nul ne *le* tenta ;  
 et il parut  
 plus saint et plus respectueux  
 de croire que de savoir  
 touchant les œuvres des dieux.

XXXV. Hactenus in occidentem Germaniam novimus. In septentrionem ingenti flexu redit. Ac primo statim Chaucorum<sup>1</sup> gens, quanquam incipiat a Frisiis ac partem littoris occupet, omnium quas exposui gentium lateribus obtenditur, donec in Cattos usque sinuetur. Tam immensum terrarum spatium non tenent tantum Chauci, sed et implent : populus inter Germanos nobilissimus, quique magnitudinem suam malit justitia tueri ; sine cupiditate, sine impotentia, quieti secretique, nulla provocant bella, nullis raptibus aut latrociniis populantur. Idque præcipuum virtutis ac virium argumentum est, quod, ut superiores agant, non per injurias assequuntur. Prompta tamen omnibus arma, ac, si res poscat, exercitus ; plurimum virorum equorumque ; et quiescentibus eadem fama.

XXXVI. In latere Chaucorum Cattorumque, Cherusci<sup>2</sup> nimiam ac marcentem diu pacem illacessiti nutrierunt ; idque

XXXV. Nous ne connaissons jusqu'ici de la Germanie que l'occident ; pour remonter au nord, elle fait un grand détour. Et d'abord on rencontre le pays des Chauques. Bien qu'il commence aux Frisons, et qu'il occupe une partie du littoral, il borde néanmoins toutes les nations que je viens de nommer, et se replie jusqu'au pays des Cattes. Les Chauques possèdent cette immense étendue de terrain ; disons mieux, ils la couvrent. C'est le plus noble peuple de la Germanie, le seul qui n'emploie que l'équité au soutien de sa grandeur. Sans le moindre esprit de cupidité, de domination, tranquilles et renfermés chez eux, ils ne provoquent aucune guerre, et n'exercent ni rapines ni brigandages ; et, ce qui est une grande preuve de vertu ainsi que de puissance, ils conservent leur supériorité sans faire jamais d'injustice. Ils ont cependant leurs armes toujours prêtes, et au besoin une armée nombreuse. Ils abondent en hommes et en chevaux, et l'inaction n'ôte rien à leur renommée.

XXXVI. A côté des Chauques et des Cattes se trouvent les Chérusques : tranquilles, ils s'endormirent trop longtemps dans les dou

XXXV. Novimus haec tenus  
Germaniam in occidentem.  
Redit in septentrionem  
ingenti flexu.  
Et primo statim  
gens Chaucorum,  
quanquam incipiat  
a Frisiis  
ac occupet partem littoris,  
obtenditur lateribus  
omnium gentium  
quas exposui,  
donec sinuetur  
usque in Cattos.  
Chanci non tenent tantum,  
sed et implent  
spatium terrarum  
tam immensum :  
populus nobilissimus  
inter Germanos,  
quique malit  
tueri suam magnitudinem  
justitia ;  
sine cupiditate,  
sine impotentia,  
quieti secretique,  
provocant nulla bella,  
populantur nullis raptibus  
aut latrociniis.  
Idque argumentum  
virtutis ac virium  
est præcipuum,  
quod non assequuntur  
per injurias  
ut agant superiores.  
Tamen  
arma prompta omnibus,  
ac exercitus,  
si res poscat ;  
plurimum virorum  
equorumque ;  
et eadem fama  
quiescentibus.

XXXVI. In latere  
Chaucorum Cattorumque,  
Cherusci illacescunt  
nutrierunt diu

XXXV. Nous connaissons jusqu'ici  
la Germanie à l'occident.  
Elle revient au nord  
par un grand détour.  
Et d'abord aussitôt  
la nation des Chauques,  
quoiqu'elle commence  
aux Frisons  
et qu'elle occupe une partie du rivage,  
s'étend sur les côtés  
de toutes les nations  
que j'ai exposées,  
jusqu'à ce qu'elle se replie  
jusque vers les Cattes.  
Les Chauques n'occupent pas seulement,  
mais aussi remplissent  
une étendue de terres  
aussi immense :  
*c'est* le peuple le plus noble  
entre les Germains,  
et qui aime-mieux  
soutenir sa grandeur  
par la justice ;  
sans cupidité,  
sans violence,  
tranquilles et isolés,  
ils ne provoquent aucunes guerres,  
et ne ravagent par aucunes rapines  
ou brigandages.  
Et cette preuve  
de leur courage et de leurs forces  
est la principale,  
qu'ils n'obtiennent pas  
par des injustices  
qu'ils agissent *en* supérieurs.  
Pourtant  
les armes *sont* à-la-portée-de tous,  
et *même* une armée,  
si l'occasion *le* demande ;  
beaucoup d'hommes  
et de chevaux *sont à eux* ;  
et la même renommée *est*  
à eux se reposant.

XXXVI. Sur le flanc (à côté)  
des Chauques et des Cattes,  
les Chérusques non-inquiétés  
nourrissent pendant-longtemps

jucundius quam tutius fuit : quia inter impotentes et validos falso quiescas ; ubi manu agitur, modestia ac probitas nomina superioris sunt. Ita qui olim boni æquique Cherusci, nunc inertes ac stulti vocantur : Cattis victoribus fortuna in sapientiam cessit. Tracti ruina Cheruscorum et Fosi, contermina gens, adversarum rerum ex æquo socii, quum in secundis minores fuissent.

XXXVII. Eundem Germaniæ sinum proximi Oceano Cimbri<sup>1</sup> tenent, parva nunc civitas, sed gloria ingens : veterisque famæ lata vestigia manent, utraque ripa castra ac spatia<sup>2</sup>, quorum ambitu nunc quoque metiaris molem manusque gentis, et tam magni exercitus fidem. Sexcentimum et quadagesimum annum Urbs nostra agebat, quum primum Cimbrorum audita sunt arma, Cæcilio Metello ac Papirio Carbone consulibus<sup>3</sup>.

ceurs de la paix ; calme agréable, mais trompeur ; car le repos est illusoire au milieu de voisins ambitieux et puissants, et, après la guerre, le nom d'équitable et de modéré reste au plus fort. Les Chérusques en sont la preuve ; on les appelait les justes et les bons ; maintenant ce sont les lâches et les stupides Chérusques. Les Cattes, depuis leur victoire, ont été les sages. La ruine des Chérusques entraîna aussi celle des Foses, nation voisine, qui a été associée à leur malheur, bien qu'elle n'ait pas été également associée à leur prospérité.

XXXVII. C'est encore au nord de la Germanie que sont placés, tout près de l'Océan, les Cimbres, nation maintenant peu nombreuse, mais couverte de gloire. Il reste encore des traces de leur antique renommée ; ce sont, sur l'une et l'autre rive du Rhin, des camps dont l'immense circuit peut faire juger de l'importance et des forces de cette nation, et dépose en faveur de cette prodigieuse armée. Rome comptait sa six cent quarantième année d'existence, quand, pour la première fois, elle entendit retentir dans l'Italie les armes des Cimbres, sous le consulat de Cécilius Métellus et de Papirius

pacem nimiam  
 ac marcentem;  
 idque fuit jucundius  
 quam tutius;  
 quia quiescas falso  
 inter inpotentes ac validos;  
 ubi agitur manu,  
 modestia ac probitas  
 sunt nomina superioris.  
 Ita qui olim  
 boni æquique Cherusci,  
 nunc vocantur inertes  
 ac stulti:  
 fortuna  
 cessit in sapientiam  
 Cattis victoribus.  
 Et Fosi, gens contermina,  
 tracti ruina Cheruscorum,  
 socii ex æquo  
 rerum adversarum,  
 quum fuissent minores  
 in secundis.

XXXVII. Cimbri  
 tenent eundem sinum  
 Germaniæ,  
 proximi Oceano,  
 nunc civitas parva,  
 sed ingens gloria:  
 lataque vestigia  
 veteris famæ  
 manent,  
 utraque ripa  
 castra ac spatia,  
 ambitu quorum  
 nunc quoque  
 metiaris molem  
 manusque gentis,  
 et fidem  
 exercitus tam magni.  
 Nostra urbs agebat  
 annum sexcentimum  
 et quadragesimum,  
 quum arma Cimbrorum  
 audita sunt primum,  
 Cæcilio Metello  
 ac Papirio Carbone  
 consulibus.

une paix trop-longue  
 et énervante;  
 et cela *leur* a été plus agréable  
 que plus sûr (que sûr);  
 parce que vous reposeriez trompusement  
 parmi des violents et des forts;  
 dès qu'il est agi avec la main (qu'on en-  
 modération et probité [ploie la force],  
 sont les noms du plus fort.  
 Ainsi ceux qui jadis *étaient*  
 les bons et les équitables Chérusques,  
 aujourd'hui sont appelés lâches  
 et stupides:  
 la fortune  
 a tourné en sagesse  
 pour les Cattes victorieux.  
 Les Foses aussi, nation limitrophe,  
 entraînés dans la ruine des Chérusques,  
 ont été associés avec égalité  
 des (aux) événements contraires,  
 tandis qu'ils avaient été moindres  
 dans les *événements* heureux.

XXXVII. Les Cimbres  
 occupent le même côté  
 de la Germanie,  
 très-proches de l'Océan,  
 aujourd'hui citée petite *en étendue*,  
 mais grande par sa gloire:  
 et de vastes vestiges  
 de son antique renommée  
 subsistent,  
 ce sont sur l'une-et-l'autre rive  
 des camps et des étendues,  
 par le circuit desquelles  
 aujourd'hui encore  
 vous pourriez-mesurer la masse  
 et les bras (les forces) de cette nation,  
 et la croyance que l'on peut avoir  
 d'une (à une) armée aussi considérable.  
 Notre ville passait  
 son année six-centième  
 et quarantième,  
 quand les armes des Cimbres  
 furent entendues pour-la-première-fois,  
 Cécilius Métellus  
 et Papirius Carbon  
 étant consuls

Ex quo si ad alterum imperatoris Trajani consulatum computemus <sup>1</sup>, ducenti ferme et decem anni colliguntur : tamdiu Germania vincitur. Medio tam longi ævi spatio, multa invicem damna. Non Samnis, non Pœni, non Hispaniæ Galliæve, ne Parthi quidem sæpius admonuere : quippe regno Arsacis acrior est Germanorum libertas. Quid enim aliud nobis quam cædem Crassi <sup>2</sup>, amisso et ipse Pacoro <sup>3</sup>, infra Vintidium <sup>4</sup> dejectus Oriens objecerit ? At Germani, Carbone <sup>5</sup>, et Cassio <sup>6</sup>, et Scauro Aurelio <sup>7</sup>, et Servilio Cæpione, Cn. quoque Manlio <sup>8</sup>, fuis vel captis, quinque simul consulares exercitus populo Romano, Varum <sup>9</sup> tresque cum eo legiones etiam Cæsari abstulerunt ; nec impune C. Marius in Italia, divus Julius in Gallia, Drusus ac Nero et Germanicus <sup>10</sup> in suis eos sedibus perculerunt. Mox ingentes C. Cæsaris <sup>11</sup> minæ in ludibrium versæ. Inde otium : donec, occasione discordiæ nostræ et civilium

Carbo. A dater de cette époque jusqu'au second consulat de Trajan, on trouve deux cent dix ans environ. Que de temps pour vaincre la Germanie ! et dans l'intervalle d'une si longue période, quelles alternatives de succès et de revers ! Ni les Samnites, ni les Carthaginois, ni les Espagnes ou les Gaules, pas même les Parthes ne nous ont donné de plus fréquentes leçons. C'est que la liberté germanique est plus vivace que le despotisme d'Arsace. Car enfin, si l'on excepte le meurtre de Crassus, que peut donc nous reprocher l'Orient, l'Orient perdant son Pacorus, l'Orient abattu sous les pieds d'un Vintidius ? Au contraire, les Germains ont défait ou pris Carbon, Cassius, Scaurus, Aurélius, Servilius, Cépion, Cn. Manlius. Ils ont enlevé au peuple romain cinq armées consulaires, à Auguste, Varus et trois légions ; et ce ne fut pas sans peine que Marius parvint à les battre en Italie, Jules-César en Gaule, Drusus, Tibère et Germanicus dans leur propre pays. Plus tard, les formidables préparatifs de Caius n'aboutirent qu'au ridicule. On fut tranquille ensuite, jusqu'au moment où profitant de nos dissensions et de la guerre civile,

Ex quo si computemus  
 ad alterum consulatum  
 imperatoris Trajani,  
 ferme ducenti et decem anni  
 colliguntur :  
 tandiu  
 Germania vincitur.  
 Medio spatio  
 ævi tam longi,  
 multa damna invicem.  
 Non Samnis, non Pœni,  
 non Hispaniæ, Galliæve,  
 ne Parthi quidem  
 admonere sæpius :  
 quippe libertas  
 Germanorum  
 est acrior  
 regno Arsacis.  
 Quid enim aliud  
 quam cædem Crassi  
 objecerit nobis Oriens ipse  
 dejectus infra Vintidium,  
 et Pacoro amisso ?  
 At Germani.  
 Carbone, et Cassio,  
 et Scauro Aurelio,  
 et Servilio Cæpione,  
 Cn. Manlio quoque,  
 fuis vel captis,  
 abstulerunt simul  
 populo Romano [res,  
 quinque exercitus consula-  
 Varum etiam Cæsari  
 tresque legiones cum eo ;  
 et Caius Marius in Italia,  
 divus Julius in Gallia,  
 Drusus ac Nero  
 et Germanicus  
 non eos perculerunt impune  
 in suis sedibus.  
 Mox ingentes minæ  
 Caii Cæsaris  
 versæ in ludibrium.  
 Inde otium :  
 donec  
 occasione nostræ discordiæ  
 et armorum civilium,

Depuis laquelle *année* si nous comptons  
 jusqu'au second consulat  
 de l'empereur Trajan,  
 presque deux cent et dix ans  
 sont amassés :  
 aussi-longtemps  
 la Germanie est vaincue.  
 Au milieu de l'espace  
 d'une période si longue,  
 bien des pertes *sont essayées* tour-à-tour.  
 Ni le Samnite, ni les Carthaginois,  
 ni les Espagnes, ou (ni) les Gaules,  
 pas même les Parthes  
 ne *nous* ont avertis plus souvent :  
 car la liberté  
 des Germains  
 est plus vivace  
 que la monarchie d'Arsace.  
 En effet quel autre *revers*  
 que la mort de Crassus  
 peut reprocher à nous l'Orient même  
 abattu sous Vintidius,  
 et Pacorus ayant été perdu ?  
 Mais les Germains,  
 par Carbon, et par Cassius,  
 et par Scaurus Aurélius  
 et par Servilius Cépion,  
 par Cn. Manlius aussi,  
 battus ou pris,  
 enlevèrent à la fois  
 au peuple romain  
 cinq armées consulaires,  
 Varus même à César-*Auguste*  
 et trois légions avec lui ;  
 et Caius Marius en Italie,  
 le divin Jules-*César* en Gaule,  
 Drusus et Néron  
 et Germanicus  
 ne les frappèrent pas impunément  
 dans leurs foyers.  
 Puis les grandes menaces  
 de Caius César *Caligula*  
 furent tournées en risée.  
 Puis la tranquillité *vint* :  
 jusqu'à-ce-que  
 à la faveur de notre discorde  
 et de *nos* armes (guerres) civiles,

armorum, expugnatis legionum hibernis, etiam Gallias affectavere; ac rursus pulsi inde, proximis temporibus triumphati <sup>1</sup> magis quam victi sunt.

XXXVIII. Nunc de Suevis<sup>2</sup> dicendum est, quorum non una, ut Cattorum Tencterorumve, gens: majorem enim Germaniæ partem obtinent, propriis adhuc nationibus nominibusque discreti, quanquam in commune Suevi vocentur. Insigne gentis obliquare crinem <sup>3</sup> nodoque substringere. Sic Suevi a ceteris Germanis, sic Suevorum ingenui a servis separantur. In aliis gentibus, seu cognatione aliqua Suevorum, seu, quod sæpe accidit, imitatione, rarum et intra juventæ spatium; apud Suevos, usque ad canitiem horrentem capillum retro sequuntur, ac sæpe in ipso solo vertice religant; principes et ornatiorem habent: ea cura formæ, sed innoxia: neque enim

ils forcèrent les camps de nos légions et attaquèrent même les Gaules. On les en a chassés de nouveau; et enfin dans ces derniers temps on a triomphé d'eux plutôt qu'on ne les a vaincus.

XXXVIII. Maintenant il faut parler des Suèves, qui ne forment pas, comme les Cattes ou les Tenctères, une seule nation; car ils occupent la plus grande partie de la Germanie, et ils sont divisés en différents peuples particuliers, qui ont chacun leur nom, quoiqu'ils soient compris sous le nom général de Suèves. Un usage propre à la nation, c'est de tresser et d'assujettir avec un nœud la chevelure. C'est ce qui distingue les Suèves des autres Germains, et, parmi les Suèves, l'homme libre de l'esclave. Si d'autres nations, soit en raison de leur parenté avec les Suèves, soit par esprit d'imitation, chose assez commune, ont adopté cet usage, c'est une singularité de jeune homme; au lieu que les Suèves, jusque dans la vieillesse, ramènent ainsi leur chevelure, ou la fixent souvent sur un seul point, au sommet de la tête: les chefs y mettent plus d'art encore: c'est leur re-

hibernis legionum  
expugnatis,  
affectavere etiam Gallias :  
ac pulsus inde rursus,  
proximis temporibus  
triumphati sunt  
magis quam victi.

XXXVIII. Nunc  
est dicendum  
de Suevis,  
quorum gens non una,  
ut Cattorum  
Tencterorumve :  
obtinent enim  
majorem partem  
Germaniæ,  
discreti nationibus  
nominibusque  
adhuc propriis,  
quanquam in commune  
vocentur Suevi.  
Insigne gentis  
obliquare crinem  
et substringere nodo.  
Sic Suevi separantur  
a ceteris Germanis,  
sic ingenui Suevorum  
a servis.  
In aliis gentibus,  
seu  
aliqua cognatione  
Suevorum,  
seu imitatione,  
quod accidit sæpe,  
rarum  
et intra spatium juventæ ;  
apud Suevos,  
usque ad canitiem  
sequuntur retro  
capillum horrentem,  
ac sæpe religant  
in vertice solo ;  
principes  
habent et ornatiorem :  
et cura formæ,  
sed innoxia :  
neque enim ut ament,

LA GERMANIE

les camps-d'hiver de nos légions  
ayant été forcés,  
ils attaquèrent même les Gaules :  
et repoussés de là de nouveau,  
dans ces derniers temps  
ils furent représentés-en-triomphe  
plutôt que vaincus.

XXXVIII. Maintenant  
il est à-parler (il faut parler)  
des Suèves,  
dont la nation n'est pas une,  
comme celle des Cattes  
ou (et) des Tenctères :  
ils occupent en effet  
une plus grande partie  
de la Germanie,  
séparés par des tribus  
et des noms  
encore aujourd'hui particuliers,  
quoique en général  
ils soient appelés Suèves.  
La marque de cette nation  
c'est de contourner la chevelure  
et de l'attacher avec un nœud.  
C'est ainsi que les Suèves sont distingués  
de tous-les-autres Germains,  
ainsi que les libres d'entre les Suèves  
sont distingués des esclaves.  
Dans d'autres nations,  
si cet usage existe soit  
par quelque parenté  
des (avec les) Suèves,  
soit par imitation,  
ce qui arrive souvent,  
il est rare  
et contenu dans le temps de la jeunesse ;  
chez les Suèves  
jusqu'à la vieillesse  
ils suivent (ramènent) en arrière  
leur chevelure hérissée,  
et souvent l'attachent  
sur le sommet seul (seulement) ;  
les chefs  
l'ont même plus ornée :  
c'est là le soin de leur parure,  
mais soin innocent :  
ce n'est pas en effet afin qu'ils aiment,

ut ament amenturve; in altitudinem quamdam et terrorem, adituri bella, compta ut hostium oculis, ornantur.

XXXIX. Vetustissimos se nobilissimosque Suevorum Semnones <sup>1</sup> memorant. Fides antiquitatis religione firmatur. Stato tempore in silvam, auguriis patrum et prisca formidine sacram <sup>2</sup>, omnes ejusdem sanguinis populi legationibus coeunt, cæsoque publice homine, celebrant barbari ritus horrenda primordia. Est et alia luco reverentia. Nemo nisi vinculo ligatus ingreditur, ut minor et potestatem numinis præ se ferens : si forte prolapsus est, attolli et insurgere haud licitum; per humum evolvuntur : eoque omnis superstitio respicit, tanquam inde initia gentis, ibi regnator omnium Deus, cetera subjecta atque parentia. Adjicit auctoritatem fortuna Semnorum, centum pagis habitantium; magnoque corpore efficitur ut se Suevorum caput credant.

cherche, elle est innocente. L'amour n'y entre pour rien; c'est pour rehausser leur taille et inspirer la terreur qu'avant d'aller au combat ils se parent comme pour les yeux de l'ennemi.

XXXIX. Les Semnones se prétendent les plus nobles et les plus anciens de la nation Suève. Cette idée de leur ancienneté est justifiée par leur religion. Une de leurs forêts, consacrée par les augures de leurs pères et par une antique terreur, voit se rassembler à une époque désignée les députations de tous les peuples Suèves, et le meurtre solennel d'un prisonnier est l'horrible prélude de leur culte barbare. Il se rattache encore à ce bois une autre pratique. Personne n'y entre sans un lien qui atteste et son infériorité et la puissance du dieu. Si l'on vient à tomber, il n'est en aucun cas permis de se relever; on se roule par terre; toute cette superstition a pour but de faire croire que le pays des Semnones est le berceau des Suèves et la résidence du dieu qui leur commande à tous, et que le reste est fait pour se soumettre et obéir. La fortune des Semnones donne du poids à cette prétention : ils possèdent cent cantons, et cette masse de puissance leur persuade qu'ils sont la tête de la nation des Suèves.

amenturve;  
adituri bella,  
ornantur  
in quamdam altitudinem  
et terrorem,  
compti ut oculis hostium.

XXXIX. Semnones  
memorant se vetustissimos  
nobilissimosque  
Suevorum.

Fides antiquitatis  
firmatur religione.  
Omnes populi  
ejusdem sanguinis  
coeunt legationibus  
tempore stato in silvam  
sacram auguriis patrum  
et prisca formidine,  
homineque cæso publice,  
celebrant  
horrenda primordia  
ritus barbari.

Alia reverentia est et luco.  
Nemo ingreditur  
nisi ligatus vinculo,  
ut minor

et ferens præ se  
potestatem numinis :  
si forte prolapsus est,  
haud licitum  
attolli et insurgere ;  
evolvuntur per humum :  
omnisque superstitio  
respicit eo,  
tanquam  
initia gentis  
inde,

Deus regnator omnium  
ibi,

cetera subjecta  
atque parentia.

Fortuna Semnonum  
habitantum centum pagis  
adjicit auctoritatem ;  
efficiturque magno corpore  
ut se credant  
capnt Suevorum.

ou soient aimés ;  
*mais* devant-aller aux guerres,  
ils se parent  
en vue d'une certaine hauteur  
et d'une certaine terreur à *inspirer*,  
coiffés comme pour les yeux des ennemis.

XXXIX. Les Semnones  
disent eux être les plus anciens  
et les plus nobles  
des Suèves.

Cette croyance de leur antiquité  
est confirmée par la religion.

Tous les peuples  
du même sang  
se réunissent par députations  
en un temps fixé dans une forêt  
consacrée par les augures de leurs pères  
et par une ancienne terreur,  
et un homme étant tué publiquement,  
ils célèbrent  
les horribles préludes  
de leur rite barbare.

Une autre marque-de-respect est aussi à  
Personne n'y entre [ce bois.  
si ce n'est attaché avec une chaîne,  
comme inférieur

et portant devant lui (montrant)  
la puissance de la divinité :  
si par hasard il est tombé,  
il n'est pas permis  
de se relever et de se redresser ;  
ils se roulent par terre :  
et toute cette superstition  
regarde là (a pour but)  
comme si (de faire croire que)  
les commencements de la nation  
partent de-là,

le Dieu souverain de tous  
réside là,

le reste est soumis  
et obéissant.

La fortune des Semnones  
qui habitent dans cent villages  
donne du poids à ces prétentions ;  
et il est fait (il résulte) par (de) ce grand  
qu'ils se croient [corps  
la tête de la nation des Suèves.

XL. Contra Langobardos <sup>1</sup> paucitas nobilitat, quod plurimis ac valentissimis nationibus cincti, non per obsequium, sed præliis et periclitando tuti sunt. Reudigni deinde, et Aviones, et Angli, et Varini, et Eudoses, et Suardones, et Nuithones <sup>2</sup>, fluminibus aut silvis muniuntur : nec quidquam notabile in singulis, nisi quod in commune Hertham <sup>3</sup>, id est Terram Matrem, colunt, eamque intervenire rebus hominum, inveni populis arbitrantur. Est in insula <sup>4</sup> Oceani castum nemus, dicatumque in eo vehiculum, veste contextum : attingere uni sacerdoti concessum. Is adesse penetrali deam intelligit, vectamque bobus feminis multa cum veneratione prosequitur. Læti tunc dies, festa loca, quæcumque adventu hospitioque dignatur. Non bella ineunt <sup>5</sup>, non arma sumunt, clausum omne ferrum ; pax et quies tunc tantum nota, tunc tantum amata, donec idem sacerdos satiata conversatione mortalium deam

XL. La gloire des Lombards, au contraire, est dans leur petit nombre. Environnés de nations nombreuses et puissantes, ce n'est pas dans la soumission, mais dans les combats et les périls qu'ils trouvent leur sûreté. Viennent ensuite les Reudignes, les Aviones, les Angles, les Varins, les Eudoses, les Suardones et les Nuithones, tous défendus par des fleuves ou des forêts ; tous ces peuples n'offrent rien de remarquable, si ce n'est qu'ils adorent tous la déesse Hertha, qui est la Terre ; ils croient qu'elle intervient dans les affaires des mortels, qu'elle visite les nations. Il y a, dans une île de l'Océan, un bois religieux ; dans ce bois, un char consacré, couvert d'un voile ; le prêtre seul a le droit d'y toucher. Il sait le moment où la déesse se rend dans son sanctuaire, et aussitôt des génisses promènent le char, que le prêtre suit dans un respect profond. C'est alors un temps de réjouissances ; ce sont des fêtes dans tous les lieux que la déesse honore de sa présence. Ils ne vont point à la guerre ; ils ne prennent point les armes ; toute arme est renfermée. C'est le seul moment où ils connaissent et où ils aiment la paix et le repos : enfin, lorsque la déesse est rassasiée du commerce des mor-

XL. Contra paucitas  
 nobilitat Longobardos,  
 quod cincti  
 nationibus plurimis  
 ac valentissimis,  
 sunt tuti  
 non per obsequium,  
 sed proeliis  
 et periclitando.  
 Deinde Reudigni,  
 et Aviones, et Angli,  
 et Varini, et Eudoses,  
 et Suardones, et Nuithones,  
 muniuntur fluminibus  
 aut silvis:  
 nec quidquam notabile  
 in singulis,  
 nisi quod in commune  
 colunt Hertham,  
 id est Terram Matrem,  
 arbitranturque  
 eam intervenire  
 rebus hominum,  
 invehi populis.  
 Est in insula Oceani  
 nemus castum,  
 inque eo  
 vehiculum dicatum,  
 contactum veste:  
 concessum uni sacerdoti  
 attingere.  
 Is intelligit  
 deam adesse penetrali,  
 prosequiturque  
 cum multa veneratione  
 vectam hœbus feminis.  
 Tunc læti dies,  
 festa loca,  
 quæcunque dignatur  
 adventu hospitioque.  
 Non ineunt bella,  
 non sumunt arma,  
 omne ferrum clausum;  
 pax et quies  
 nota tunc tantum,  
 aurata tunc tantum,  
 donec idem sacerdos

XL. Au contraire le petit-nombre  
 ennoblit les Lombards,  
 parce qu'entourés  
 de nations très-nombreuses  
 et très-puissantes,  
 ils sont en-sûreté  
 non par soumission,  
 mais par des combats  
 et en courant-des-dangers.  
 Ensuite les Reudignes,  
 et les Aviones, et les Angles,  
 et les Varins, et les Eudoses,  
 et les Suardones, et les Nuithones,  
 sont protégés par des fleuves  
 ou des forêts:  
 et rien de remarquable  
*n'est* dans chacun *d'eux*,  
 si ce n'est qu'en général  
 ils adorent Herthia,  
 cela est (c'est-à-dire) la Terre Mère,  
 et ils pensent  
 elle intervenir  
 dans les affaires des hommes,  
 et être transportée chez les peuples.  
 Il existe dans une île de l'Océan  
 un bois saint.  
 et dans ce bois  
 un char consacré,  
 couvert d'une étoffe:  
*il est* accordé au seul prêtre  
 d'y toucher.  
 Celui-là comprend  
 la déesse être-dans le sanctuaire,  
 et suit  
 avec beaucoup de vénération [ses].  
 elle trainée par des bœufs femelles (génis-  
 Alors heureux *sont* les jours,  
 joyeux les lieux,  
 qu'elle juge-dignes  
 de son arrivée et de son hospitalité.  
 Ils n'entreprennent pas de guerres,  
 ne prennent pas les armes,  
 tout fer est enfermé;  
 la paix et le repos  
*sont* connus alors seulement,  
*sont* aimés alors seulement,  
 jusqu'à ce que le même prêtre

templo <sup>1</sup> reddat : mox vehiculum et vestes, et, si credere velis, numen ipsum secreto lacu abluitur. Servi ministrant, quos statim idem lacus haurit. Arcanus hinc terror, sanctaque ignorantia, quid sit illud quod tantum perituri vident.

XLI. Et hæc quidem pars Suevorum in secretiora Germaniæ porrigitur. Propior ( ut quomodo paulo ante Rhenum, sic nunc Danubium sequar ) Hermundurorum civitas <sup>2</sup>, fida Romanis, eoque solis Germanorum non in ripa commercium, sed penitus, atque in splendidissima Rhætiæ provinciæ colonia <sup>3</sup> : passim et sine custode transeunt; et quum ceteris gentibus arma modo castraque nostra ostendamus, his domos villasque patefecimus, non concupiscentibus. In Hermunduris Albis oritur, flumen inclytum et notum olim; nunc tantum auditur.

tels, le même prêtre la ramène dans son temple; puis on lave dans les eaux d'un lac solitaire le chariot, le voile, et, à les en croire, la déesse elle-même. Les esclaves qui servent à cet office sont aussi tôt noyés dans le lac; de là une terreur religieuse, et la sainte ignorance d'un mystère qu'on ne pénètre point sans périr.

XLI. Cette portion des Suèves s'étend vers la partie la plus reculée de la Germanie. Plus près de nous ( je vais suivre maintenant le Danube, comme tout à l'heure j'ai suivi le Rhin ), sont les Hermundures, nation attachée aux Romains; aussi leur permettons-nous le commerce, non-seulement sur la rive, comme aux autres Germains, mais jusque dans l'intérieur des terres, et jusqu'au sein de la colonie la plus florissante de notre province de Rhétie. Ils passent librement partout où ils veulent, et tandis que les autres nations ne voient de nous que nos armes et nos camps, nous avons ouvert à ceux-ci nos maisons de ville et de campagne, qu'ils ne nous envient pas. C'est au pays des Hermundures que se trouve la source de l'Elbe, grand fleuve que nous connaissions jadis par nous-mêmes, et que nous ne connaissons plus que par ouï-dire.

reddat templo  
deam satiatam  
conversatione mortalium :  
mox vehiculum et vestes ,  
et, si velis credere ,  
numen ipsum  
abluitur lacu secreto.  
Servi ministrant ,  
quos statim  
idem lacus haurit.  
Hinc terror arcanus ,  
sanctaque ignorantia  
quid sit illud  
quod tantum perituri  
vident.

XLI. Et hæc quidem pars  
Suevorum  
porrigitur in secretiora  
Germaniæ  
Propior  
(ut sequar nunc Danubium,  
sic quomodo Rhenum)  
paulo ante)  
civitas Hermundurorum ,  
fida Romanis ,  
eoque commercium  
solis Germanorum  
non in ripa ,  
sed penitus atque in colonia  
splendidissima  
provinciæ Rhætiæ :  
transeunt passim  
et sine custode ;  
et quem ostendamus  
ceteris gentibus  
modo nostra arma  
castraque ,  
patefecimus  
domos  
villasque  
his non concupiscentibus.  
In Hermunduris  
Aibis oritur ,  
flumen inclytum  
et notum olim ,  
nunc  
auditur tantum.

rende à son temple  
la déesse rassasiée  
de la société des mortels :  
puis le char et les étoffes ,  
et, si vous voulez y croire ,  
la divinité elle-même  
est baignée dans un lac solitaire.  
Des esclaves servent (sont employés),  
lesquels aussitôt  
le même lac engloutit.  
De là une terreur secrète ,  
et une sainte ignorance  
*de savoir* ce qu'est ce *mystère*  
que seulement des *gens* qui-vont-périr  
voient.

XLI. Et certes cette partie  
des Suèves  
s'étend dans *des contrées* plus reculées  
de la Germanie.  
Plus proche *de nous*  
(afin que je suive maintenant le Danube,  
de même que j'ai suivi le Rhin  
un-peu auparavant)  
*est* la cité des Hermundures ,  
fidèle aux Romains ,  
et pour cela le commerce *est permis*  
à *eux* seuls d'entre les Germains  
non sur la rive *seulement*, [colonne  
mais profondément (au centre) et dans la  
la plus florissante  
de la province de Rhétie :  
ils passent partout  
et sans garde ;  
et tandis que nous montrons  
aux autres nations  
seulement nos armes  
et nos camps ,  
nous avons ouvert (ouvrons)  
nos maisons-de-ville  
et nos maisons-de-campagne  
à eux qui ne *les* envie pas.  
*C'est* chez les Hermundures  
que l'Elbe prend-sa source ,  
fleuve célèbre  
et connu *par nos armées* jadis ;  
maintenant  
il *nous* est connu-par-ouï-dire seulement.

XLII. Juxta Hermunduros Narisci ac deinde Marcomanni et Quadi <sup>1</sup> agunt. Præcipua Marcomannorum gloria viresque, atque ipsa etiam sedes, pulsis olim Boïis, virtute partæ. Nec Narisci Quadive degenerant. Eaque Germaniæ velat frons est, quatenus Danubio pergitur. Marcomannis Quadisque usque ad nostram memoriam reges manserunt ex gente ipsorum, nobile Marobodui et Tudri genus <sup>2</sup> : jam et externos patiuntur. Sed vis et potentia regibus ex auctoritate Romana : raro armis nostris, sæpius pecunia juvantur ; nec minus valent.

XLIII. Retro Marsigni, Gothini, Osi, Burii<sup>2</sup>, terga Marcomannorum Quadorumque claudunt, e quibus Marsigni et Burii sermone cultuque Suevos referunt. Gothinos Gallica, Osos Pannonica lingua coarguit non esse Germanos, et quod tributa

XLII. A côté des Hermundures sont les Narisques, et ensuite les Marcomans et les Quades. Les Marcomans sont ceux qui ont le plus de gloire et de puissance ; il n'y a pas jusqu'à la contrée qu'ils occupent et dont ils ont chassé autrefois les Boïes, qui ne soit un monument de leur valeur. Les Quades et les Narisques ne sont pas indignes d'eux. Tous ces peuples forment, pour ainsi dire, le front de la Germanie, du côté du Danube. Les Marcomans et les Quades ont eu, jusqu'à nos jours, des rois de leur nation ; c'étaient les nobles descendants de Maroboduus et de Tudar : maintenant ils souffrent jusqu'à des étrangers. Mais la force et la puissance de ces rois tient à l'influence du nom romain. Nous les aidons rarement de nos armes, plus souvent de notre argent, et ils n'en sont pas moins puissants.

XLIII. En arrière, les Marsignes, les Gothins, les Oses, les Buriens, viennent former la limite des Marcomans et des Quades. Les Marsignes et les Buriens rappellent les Suèves par le langage et la coiffure. Le gaulois que parlent les Gothins, le pannonien que parlent les Oses, surtout la résignation avec laquelle ils supportent des tributs, prouvent qu'ils ne sont pas Germains ; une partie de ces tributs

XLII. Juxta  
 Hermunduros  
 agunt Narisei  
 ac deinde Marcomanni  
 et Quadi.  
 Præcipua gloria viresque  
 Marcomannorum,  
 atque sedes ipsa etiam  
 parva virtute,  
 Boiis pulsis olim.  
 Nec Narisei Quadive  
 degenerant.  
 Eaque est velut frons  
 Germaniæ,  
 quatenus pergitur  
 Danubio.  
 Reges manserunt  
 usque ad  
 nostram memoriam  
 Marcomannis Quadisque,  
 ex gente ipsorum,  
 genus nobile  
 Marobodu et Tudri :  
 jam patiuntur et  
 externos.  
 Sed vis et potentia  
 regibus  
 ex auctoritate Romana :  
 juvantur raro  
 nostris armis,  
 sæpius pecunia ;  
 nec valent minus.

XLIII. Retro Marsigni,  
 Gothini,  
 Osi, Buriï,  
 claudunt terga  
 Marcomannorum  
 Quadorumque,  
 e quibus Marsigni et Buriï  
 referunt Suevos  
 sermone cuituque.  
 Lingua Gallica  
 coarguit Gothinos,  
 Pannonica  
 Oses  
 non esse Germanos,  
 et quod patiuntur tributa :

XLII. Près  
 des Hermundures  
 vivent les Narisques  
 et ensuite les Marcomans  
 et les Quades.  
 La principale gloire et puissance  
 est des (appartient aux) Marcomans  
 et le pays même aussi *qu'ils occupent*  
 a été acquis par leur courage,  
 les Boïes en ayant été chassés jadis.  
 Et ni les Narisques ou (ni) les Quades  
 ne leur sont-inférieurs.  
 Et c'est comme le front  
 de la Germanie,  
 en tant qu'on s'avance  
 par le Danube.  
 Des rois restèrent  
 jusqu'à  
 notre souvenir (temps)  
 aux Marcomans et aux Quades,  
 rois tirés de la nation d'eux-mêmes,  
 c'était la race noble  
 de Maroboduus et de Tudri :  
 maintenant ils souffrent aussi  
 des étrangers.  
 Mais la force et la puissance  
 est à ces rois  
 d'après l'influence romaine :  
 ils sont aidés rarement  
 de nos armes,  
 plus souvent de *notre* argent ;  
 et ils n'en sont pas moins puissants.

XLIII. En arrière les Marsignes,  
 les Gothins,  
 les Oses, les Buriens,  
 ferment le dos (forment la limite)  
 des Marcomans  
 et des Quades,  
 desquels les Marsignes et les Buriens  
 rappellent les Suèves  
 par le langage et la coiffure.  
 La langue gauloise  
 accuse les Gothins,  
 la langue pannonienne  
 accuse les Oses  
 de n'être pas Germains,  
 et ceci, qu'ils souffrent des tributs :

patiuntur : partem tributorum Sarmatæ , partem Quadi , ut alienigenis , imponunt. Gothini , quo magis pudeat , et ferrum effodiunt <sup>1</sup> : omnesque hi populi pauca campestrium , ceterum saltus et vertices montium jugumque insederunt. Dirimit enim scinditque Sueviam continuum montium jugum , ultra quod plurimæ gentes agunt : ex quibus latissime patet Lygiorum nomen<sup>2</sup> , in plures civitates diffusum. Valentissimas nominasse sufficiet , Arios , Helveconas , Manimos , Elysios , Naharvalos. Apud Naharvalos antiquæ religionis lucus ostenditur. Præsidet sacerdos muliebri ornatu ; sed deos , interpretatione Romana , Castorem Polluceinque memorant. Ea vis numini : nomen Alcis : nulla simulacra , nullum peregrinæ superstitionis vestigium : ut fratres tamen , ut juvenes venerantur.

leur est imposée par les Sarmates , une partie par les Quades , qui les traitent comme des étrangers. Les Gothins , pour surcroît de honte , tirent le fer des mines ; à l'exception de quelques plaines , tout le territoire de ces peuples se borne à des forêts , sur la cime et sur le penchant des montagnes. Car la région des Suèves est séparée et coupée en deux par une chaîne de montagnes continues , au delà desquelles habitent plusieurs nations , répandues au loin sous le nom commun de Lygiens , qui comprend beaucoup de peuples. Il suffit de nommer les principaux , les Ariés , les Helvécones , les Manimes , les Élysiens , les Naharvales. Chez les Naharvales , on montre un bois consacré par une ancienne superstition. Le prêtre y est habillé en femme ; les Romains veulent que les dieux qu'on y adore soient Castor et Pollux ; ce sont du moins leurs attributs , leur nom est Alci ; point de statues , point de preuves d'un culte étranger ; toutefois ils les supposent , comme nous , tous deux frères , tous deux jeunes. Les Ariés , déjà supérieurs en forces

Sarmatæ  
 imponunt partem  
 tributorum,  
 Quadi partem,  
 ut alienigenis.  
 Gothini,  
 quo pudeat magis,  
 effodiunt et ferrum :  
 omnesque hi populi  
 insederunt  
 pauca campestrium,  
 ceterum saltus  
 et vertices montium  
 jugumque.  
 Jugum enim continuum  
 montium  
 dirimit  
 scinditque Sueviam,  
 ultra quod  
 plurimæ nationes agunt :  
 ex quibus  
 nomen Lygiorum,  
 diffusum  
 in plurimas civitates,  
 patet latissime.  
 Sufficiet  
 nominasse valentissimas,  
 Arios, Helveconas,  
 Manimos,  
 Elysios, Naharvalos.  
 Apud Naharvalos  
 lucus antiquæ religionis  
 ostenditur.  
 Sacerdos præsidet  
 ornatu muliebri ;  
 sed memorant,  
 interpretatione Romana,  
 deos Castorem  
 Pollucemque.  
 Ea vis numini :  
 nomen Alcis :  
 nulla simulacra,  
 nullum vestigium  
 superstitionis peregrinæ ;  
 venerantur tamen  
 ut fratres, ut juvenes.  
 Ceterum Arii,

les Sarmates  
*leur* imposent une partie  
 de *ces* tributs,  
 les Quades une partie,  
 comme à des étrangers.  
 Les Gothins  
 pour que honte-soit à *eux* davantage,  
 déterrent (tirent des mines) même du fer.  
 et tous ces peuples  
 ont occupé (occupent)  
 peu *d'endroits* de plaines,  
 mais en général des défilés  
 et les sommets des montagnes  
 et *leur* penchant.  
 En effet une chaîne continue  
 de montagnes  
 partage  
 et coupe-en-deux la Suévie,  
 au delà de laquelle *chaîne*  
 de très-nombreuses nations vivent :  
 entre lesquelles  
 le nom des Lygiens,  
 divisé  
 en de très-nombreuses cités  
 est répandu très-loin.  
 Il suffira  
 d'avoir nommé les plus puissantes,  
 les Ariens, les Helvécones,  
 les Manimes,  
 les Élysiens, les Naharvales.  
 Chez les Naharvales  
 un bois d'une ancienne religion  
 est montré.  
 Le prêtre préside  
 en habits de-femme ;  
 mais on dit,  
 par une interprétation romaine,  
 les dieux être Castor  
 et Pollux.  
 Cet (le même) attribut est à *leur* divinité  
 le nom à *eux* est Alci :  
 point de statues,  
 aucune marque  
 d'une religion étrangère ;  
 on *les* adore pourtant  
 comme frères, comme jeunes-gens.  
 D'autre part les Ariens,

Ceterum Aarii, super vires, quibus enumeratos paulo ante populos antecedunt, truces, insitæ feritati arte ac tempore lenocinantur : nigra scuta, tincta corpora ; atras ad prælia noctes legunt : ipsaque formidine atque umbra feralis exercitus terrorem inferunt, nullo hostium sustinente novum ac velut infernum adspectum ; nam primi in omnibus præliis oculi vincuntur. Trans Lygios Gothones<sup>1</sup> regnantur<sup>2</sup> paulo jam adductius<sup>3</sup> quam ceteræ Germanorum gentes, nondum tamen supra libertatem. Protenus deinde ab Oceano Rugii et Lemovii<sup>4</sup> ; omniumque harum gentium insigne, rotunda scuta, breves gladii, et erga reges obsequium.

XLIV. Suionum hinc civitates<sup>5</sup>, ipso in Oceano, præter viros armaque, classibus valent : forma navium eo differt, quod utrinque prora paratam semper appulsui frontem agit ; nec velis ministrantur, nec remos in ordinem lateribus adjungunt.

aux peuples que je viens de nommer, empruntent encore le secours de l'art et du temps, pour rehausser leur visage naturellement farouche et terrible. Ils peignent en noir leurs boucliers et leurs corps. Ils choisissent des nuits obscures pour combattre. L'horreur seule et le sombre aspect de cette armée funèbre suffisent pour inspirer la crainte ; point d'ennemi qui résiste à ce spectacle étrange et pour ainsi dire infernal ; car dans tous les combats, les yeux sont la première chose qui se laisse vaincre. Au delà des Lygiens sont les Gothons, dont les rois ont déjà un peu plus d'influence que dans le reste de la Germanie, sans préjudice encore de la liberté. Immédiatement ensuite, tout près de l'Océan, se trouvent les Rugiens et les Lémoves. Ce qui distingue ces nations, ce sont les boucliers ronds, les glaives courts et le respect pour les rois.

XLIV. Plus loin, au sein même de l'Océan, habitent les Suiones, nation qui, indépendamment de ses forces de terre, est puissante par ses flottes. La forme de leurs vaisseaux diffère en ce qu'ils ont deux proues, ce qui facilite la descente en tout sens, en ce qu'ils ne vont point à la voile, et que les rames ne sont point disposées par rangs et engagées dans les flancs du navire. On les place et on les

super vires  
 quibus antecedunt populos  
 enumeratos paulo ante,  
 traces lenocinantur  
 arte ac tempore  
 fertati insitæ :  
 scuta nigra,  
 corpora tincta ;  
 legunt noctes atras  
 ad prælia :  
 inferuntque terrorem  
 formidine ipsa  
 atque umbra  
 feralis exercitus,  
 nullo hostium  
 sustinente adspectum  
 novum  
 ac velut infernum ;  
 nam in omnibus præliis  
 oculi vincuntur primi.  
 Trans Lygios  
 Gothones regnantur  
 jam paulo adductius  
 quam ceteræ civitates  
 Germanorum,  
 nondum tamen  
 supra libertatem.  
 Deinde protenus ab Oceano  
 Rugii et Lemovii ;  
 insigneque  
 omnium harum gentium,  
 scuta rotunda,  
 gladii breves,  
 et obsequium erga reges.

XLIV. Hinc civitates  
 Suionum,  
 in Oceano ipso,  
 valent classibus  
 præter viros armaque :  
 forma navium differt  
 eo quod utrinque  
 prora agit frontem  
 semper paratam appulsui ;  
 nec ministrant velis  
 nec adjungunt remos  
 in ordinem  
 lateribus.

outré les forces  
 par lesquelles ils surpassent les peuples  
 énumérés un peu auparavant,  
 farouches ajoutent  
 par l'art et le temps  
 à leur aspect-sauvage inné (naturel) :  
 leurs boucliers sont noirs,  
 leurs corps sont peints en noir ;  
 ils choisissent des nuits noires  
 pour les combats :  
 et ils portent la terreur  
 par l'aspect-effrayant même  
 et l'ombre  
 de (qui enveloppe) cette lugubre armée.  
 aucun des ennemis  
 ne bravant cet aspect  
 nouveau  
 et en-quelque-sortie infernal ;  
 car dans tous les combats  
 les yeux sont vaincus les premiers.  
 Au delà des Lygiens  
 les Gothons sont-soumis-à-des-rois  
 déjà un peu plus durement  
 que toutes-les-autres cités  
 des Germains,  
 pas-encore cependant  
 au-dessus de la liberté.  
 Ensuite tout-près de l'Océan  
 sont les Rugiens et les Lémoves ;  
 et la marque-distinctive  
 de toutes ces nations,  
 ce sont des boucliers ronds,  
 des glaives courts,  
 et le respect pour les rois.

XLIV. De là (ensuite) les cités  
 des Suiones,  
 dans l'Océan même,  
 sont-puissantes par leurs flottes  
 outre les guerriers et les armes :  
 la forme de leurs navires est-différente  
 en cela que des deux côtés  
 une proue avance son front  
 toujours prêt à l'abordage ;  
 et ils ne se servent pas de voiles  
 et ils ne joignent pas les rames  
 en rang  
 aux côtés du navire.

Solutum, ut in quibusdam fluminum, et mutabile, ut res poscit, hinc vel illinc remigium. Est apud illos et opibus honos : eoque unus imperitat, nullis jam exceptionibus, non precario jure parendi. Nec arma, ut apud ceteros Germanos, in promiscuo, sed clausa sub custode, et quidem servo, quia subitos hostium incursus prohibet Oceanus; otiosæ porro armatorum manus facile lasciviunt : enimvero neque nobilem, neque ingenuum, ne libertinum quidem armis præponere regia utilitas est

XLV. Trans Suionas aliud mare<sup>1</sup>, pigrum ac præpe immotum, quo cingi cludique terrarum orbem hinc fides, quod extremus cadentis jam solis fulgor in ortus edurat, adeo clarus ut sidera hebetet<sup>2</sup>. Sonum insuper se mergentis<sup>3</sup> audiri, formasque equorum et radios capitis adspici persuasio adjicit. Illuc usque (et fama vera) tantum natura. Ergo jam dextro

déplace à volonté, selon que le besoin l'exige, comme cela se voit sur quelques-unes de nos rivières. Les richesses sont aussi en honneur chez les Suiones; voilà pourquoi ils sont soumis à un maître, et déjà sans la moindre restriction, sans pouvoir se dispenser de l'obligation d'obéir. Les armes ne sont point, comme chez le reste des Germains, indistinctement entre les mains de tous, mais renfermées sous la garde d'un seul homme, qui même est un esclave, l'Océan les mettant à l'abri de toute surprise. Au reste, des armes sont dangereuses entre les mains d'une multitude oisive, et en donner la garde à un noble, à un homme libre, à un affranchi même, ne serait pas entendre les intérêts de la royauté.

XLV. Au delà des Suiones s'étend une autre mer, dormante, presque immobile, et qui forme la ceinture et la borne du globe. On en juge ainsi sur ce que la clarté du soleil, à son couchant, se prolonge jusqu'à son lever, avec un éclat qui fait pâlir les étoiles. La crédulité ajoute qu'on entend le bruit qu'il fait en se plongeant dans l'onde, qu'on voit la forme de ses chevaux et les rayons de sa tête. Ce qui est plus vrai, c'est que la nature finit là. En revenant donc, on trouve

Remigium solutum,  
 ut in quibusdam fluminum,  
 et mutabile hinc vel illinc,  
 ut res poscit.

Honos est apud illos  
 et opibus :

eoque unus imperitat,  
 exceptionibus jam nullis,  
 jure parendi  
 non precario.

Nec arma

in promiscuo,  
 ut apud ceteros Germanos,  
 sed clausa sub custode,  
 et quidem servo,

quia Oceanus  
 prohibet incursus subitos  
 hostium ;

porro manus otiosæ  
 armatorum

lasciviunt facile :

enimvero præponere armis  
 neque nobilem,  
 neque ingenuum,  
 ne libertinum quidem,  
 est utilitas regia.

XLV. Trans Suionas  
 aliud mare,  
 pigrum ac prope immotum,  
 quo fides  
 orbem terrarum  
 cingi cludique,  
 hinc quod extremus fulgor  
 solis jam cadentis  
 edurat in ortus,  
 adeo clarus  
 ut hebetet sidera.  
 Persuasio adjicit  
 sonum se mergentis  
 insuper audiri,  
 formasque equorum  
 et radios capitis  
 adspici.  
 Natura tantum  
 (et fama vera)  
 usque illuc  
 Ergo jam

L'ensemble-des-rames est libre,  
 comme sur certains de nos fleuves,  
 et mobile d'un côté ou d'un autre,  
 selon que le besoin le demande.

La considération est chez eux  
 aussi pour les richesses :  
 et pour cela un seul commande,  
 les restrictions étant déjà nulles,  
 le droit d'obéir (de se faire obéir)  
 n'étant pas précaire.

Et les armes ne sont pas  
 en commun (à la portée de tous),  
 comme chez tous-les-autres Germains.  
 mais enfermées sous un gardien,  
 et c'est même un esclave,

parce que l'Océan  
 empêche les incursions soudaines  
 des ennemis ;

d'ailleurs les mains oisives  
 de gens armés

se portent-au-désordre aisément :

or ne préposer à ces armes  
 ni un noble,  
 ni un homme-libre,  
 pas même un affranchi,  
 est un intérêt de-roi.

XLV Au delà des Suiones  
 est une autre mer,  
 paresseuse et presque immobile,  
 par laquelle la croyance est (on croit)  
 le cercle des terres (l'univers)  
 être entouré et être fermé,  
 de là que (parce que) le dernier éclat  
 du soleil bientôt tombant (se couchant  
 dure jusqu'à son lever,  
 tellement brillant  
 qu'il émousse (efface) les astres.

La crédulité ajoute  
 le bruit de lui se plongeant dans la mer  
 en outre être entendu,  
 et les formes de ses chevaux  
 et les rayons de sa tête  
 être aperçus.

La nature seulement  
 (et la renommée est vraie sur ce point)  
 va jusque là (finit là).

Donc en-revenant

Suevici maris littore Æstyorum gentes<sup>1</sup> alluuntur : quibus ritus habitusque Suevorum , lingua Britannicæ propior. Matrem deum<sup>2</sup> venerantur : insigne superstitionis , formas aprorum gestant : id pro armis omnique tutela ; securum deæ cultorem etiam inter hostes præstat. Rarus ferri, frequens fustium usus. Frumenta ceterosque fructus patientius quam pro solita Germanorum inertia laborant. Sed et mare scrutantur , ac soli omnium succinum, quod ipsi *glesum*<sup>3</sup> vocant, inter vada atque in ipso littore legunt. Nec quæ natura quæve ratio gignat, ut barbaris, quæsitum compertumve. Diu quin etiam inter cetera ejectamenta maris jacebat, donec luxuria nostra dedit nomen; ipsis in nullo usu : rude legitur, informe perfertur, pretiumque mirantes accipiunt. Succum tamen arborum esse intelligas, quia terrena quædam atque etiam volucris animalia plerum-

sur la côte orientale de la mer Suéviqne les nations des Estyens qui la bordent. Leur habillement et leurs usages sont ceux des Suèves ; leur langue se rapproche de celle des Bretons. Ils honorent la mère des Dieux ; la marque de cette religion, ce sont des images de sangliers qu'ils portent à la main. C'est là leur arme, et leur unique défense ; avec ce signe, un adorateur de la déesse marche sans rien craindre au milieu même des ennemis. Ils connaissent peu le fer, leurs armes ordinaires sont des bâtons. Ils cultivent le blé et les autres grains avec plus de soin qu'on ne l'attendrait de la paresse ordinaire aux Germains. Ils vont même jusqu'à fouiller la mer, et, seuls de tous les Germains, ils recueillent le succin qu'ils nomment *less* ; ils le trouvent au milieu des bas-fonds, quelquefois aussi sur le rivage. On ignore sa nature et ce qui le produit ; des barbares ne se sont pas mis en peine de le savoir. Il était même resté longtemps confondu avec les autres matières que la mer rejette, lorsque notre luxe est venu lui donner de la réputation. Pour eux, ils n'en font aucun usage ; ils le recueillent brut, nous l'apportent sans préparation, et sont tout étonnés du prix qu'ils en reçoivent. Ce qui ferait croire qu'il provient du suc des arbres, c'est que, le plus souvent, sa transparence laisse apercevoir quelques animaux terrestres, et jusqu'à

gentes Æstyorum  
alluuntur littore dextro  
maris Suevici :  
quibus ritus habitusque  
Suevorum,  
lingua propior  
Britanniæ.

Venerantur matrem deum :  
gestant formas aprorum,  
insigne superstitionis :  
id pro armis  
omnique tutela ;  
præstat cultorem deæ  
securum etiam inter hostes.

Usus ferri rarus,  
fustium frequens.  
Laborant frumenta  
ceterosque fructus  
patientius  
quam pro inertia solita  
Germanorum.

Sed et scrutantur mare,  
ac soli omnium  
legunt inter vada  
atque in littore ipso  
succinum,  
quod ipsi vocant glesum  
Nec quæsitum  
compertumve,  
ut barbaris,  
quæ natura  
quæve ratio gignat.

Quin etiam jacebat diu  
inter cetera ejectamenta  
maris,  
donec nostra luxuria  
dedit nomen :  
in nullo usu ipsis :  
legitur rude,  
perfertur informe,  
accipiuntque pretium  
mirantes.

Tamen intelligas  
esse succum arborum,  
quia quædam animalia  
terrena  
atque etiam volucra

les nations des Æstyens  
sont baignées par le rivage de-droite  
de la mer Suéviqve :  
auxquels les usages et les habillements  
*sont ceux* des Suèves,  
la langue *est* plus proche  
de la Bretagne (langue britannique).  
Ils honorent la mère des dieux :  
ils portent des images de sangliers,  
marque de *cette* religion :  
*cela est* pour des (tient lieu d') armes  
et *pour* (de) toute défense ;  
*cela* rend l'adorateur de la déesse  
tranquille même au milieu des ennemis.  
L'usage du fer *est* rare,  
*celui* des bâtons *est* fréquent.

Ils travaillent les blés  
et les autres grains  
plus patiemment (soigneusement)  
qu'eu-égard-à la paresse accoutumée  
des Germains.

Et même ils fouillent la mer,  
et seuls de tous  
recueillent au milieu des bas-fonds  
et sur le rivage lui-même  
le succin,  
qu'eux-mêmes appellent gless.

Et *il n'a pas été* recherché  
ou découvert *par eux*,  
vu qu'*ils sont* barbares,  
quelle *est sa* nature  
ou quelle loi *le* produit.

Bien plus il gisait depuis-longtemps  
parmi les autres substances-rejetées  
de la mer,  
jusqu'à ce que notre luxe  
*lui* donna un nom (de la valeur) :  
*il n'est* dans (d') aucun usage pour eux :  
il est recueilli brut,  
il est transporté sans-préparation,  
et ils *en* reçoivent le prix  
en s'étonnant.

Cependant vous pourriez-comprendre  
*le succin* être un suc d'arbres,  
parce que quelques animaux  
terrestres  
et même ailés

que interlucent, quæ implicata humore, mox durescente materia, cluduntur. Fecundiora igitur nemora lucosque, sicut Orientis secretis, ubi tura balsamaque sudantur, ita Occidentis insulis terrisque inesse crediderim, quæ, vicini solis radiis expressa atque liquentia, in proximum mare labuntur, ac vi tempestatum in adversa littora exundant. Si naturam succini admoto igne tentes, in modum tædæ accenditur, alitque flammam pinguem et olentem; mox ut in picem resinamve lentescit.

Suionibus Sitonum gentes<sup>1</sup> continuantur. Cetera similes, uno differunt, quod femina dominatur: in tantum non modo a libertate, sed etiam a servitute degenerant. Hic Sueviæ finis.

XLVI. Peucinatorum, Venedorumque et Fennorum nationes<sup>2</sup> Germanis an Sarmatis adscribam, dubito; quanquam Peucini, quos quidam Bastarnas vocant, sermone, cultu, sede ac do-

des insectes ailés, qui, s'embarrassant dans cette gomme, quand elle est fluide, y restent enfermés quand elle vient à se durcir. J'imaginerais donc qu'il existe en Occident des terres et des îles, comme celles de l'Orient, dans lesquelles se distillent le baume et l'encens; qu'elles produisent des forêts et des arbres plus féconds; que le soleil, les échauffant de plus près, en exprime une liqueur qui tombe dans la mer, d'où les vagues la portent sur le rivage opposé. Lorsque, pour éprouver le succin, on l'approche du feu, il s'allume comme un flambeau, et produit une flamme huileuse et aromatique; puis il se fige comme la poix ou la résine.

Les Sitons touchent immédiatement les Suiones. Ils leur ressemblent en tout, sauf qu'ils obéissent à une femme, tant ils sont tombés au-dessous non-seulement de la liberté, mais même de la servitude. Là finit la Suévie.

XLVI. Quant aux Peucins, aux Vénètes et aux Fennes, je ne sais si je dois les regarder comme Germains ou comme Sarmates. Cependant les Peucins, que quelques-uns nomment Bastarnes, tien-

interlucent plerumque,  
 quæ implicata humore,  
 mox cluduntur  
 materia durescente.  
 Crediderim igitur  
 nemora fecundiora  
 lucosque  
 inesse ita insulis  
 terrisque Occidentis,  
 sicut secretis Orientis,  
 ubi tura balsamaque  
 sudantur,  
 quæ,  
 expressa atque liquentia  
 radiis solis vicini,  
 labuntur  
 in mare proximum  
 et exundant  
 in littora adversa  
 vi tempestatum.  
 Si tentes naturam succini  
 igne admoto,  
 accenditur  
 in modum tædæ,  
 alitque flammam  
 pinguem et olentem ;  
 mox lentescit  
 ut in picem resinamve.

Gentes Sitonum  
 continuantur Suionibus.  
 Similes cetera,  
 differunt uno,  
 quod femina dominatur :  
 in tantum  
 degenerant  
 non modo a libertate,  
 sed etiam a servitude.  
 Hic finis Sueviæ.

XLVI. Dubito  
 adscribam  
 Germanis an Sarmatis  
 nationes Peucinatorum  
 Venedorumque  
 et Fennorum ;  
 quanquam Peucini,  
 quos  
 quidam vocant Bastarnas,

brillent-à-travers souvent,  
 lesquels étant pris par *cette* gomme,  
 bientôt sont enfermés  
 par la matière se durcissant.  
 Je croirais donc  
 des bois plus féconds  
 et des forêts-sacrées  
 être de même dans les îles  
 et les terres de l'Occident,  
 comme dans les retraites de l'Orient,  
 où l'encens et le baume  
 découlent *des arbres*,  
 lesquels,  
 exprimés et rendus-liquides  
 par les rayons du soleil voisin,  
 tombent  
 dans la mer la plus proche  
 et débordent  
 sur les rivages opposés  
 par la violence des tempêtes.  
 Si vous éprouvez la nature du succin  
 par du feu approché,  
 il s'enflamme  
 à la manière d'une torche,  
 et nourrit une flamme  
 grasse et aromatique ;  
 bientôt il se fige  
 comme en poix ou en résine.

Les nations des Sitons  
 confinent aux Suiones.  
 Semblables *aux autres Germains* du reste,  
 ils *en* diffèrent par un *point*,  
 c'est qu'une femme *les* gouverne :  
 jusqu'à un tel *point*  
 ils sont-tombés-au-dessous  
 non-seulement de la liberté,  
 mais même de la servitude.  
 Là *est* la fin de la Suévie.

XLVI. J'hésite  
 si j'inscrirai  
 parmi les Germains ou les Sarmates  
 les nations des Peucins  
 et des Venètes  
 et des Fennes ;  
 toutefois les Peucins,  
 lesquels  
 quelques-uns appellent Bastarnes,



miciis, ut Germani agunt : sordes omnium ac torpor ; procerum connubiis mixtis, nonnihil in Sarmatarum habitum fœdantur. Venedi multum ex moribus traxerunt. Nam quidquid inter Peucinos Fennosque silvarum ac montium erigitur, latrocinii pererrant : hi tamen inter Germanos potius referuntur, quia et domos fingunt, et scuta gestant, et pedum usu ac pernicitate gaudent ; quæ omnia diversa Sarmatis sunt, in plaus-tro equoque viventibus. Fennis mira feritas, fœda paupertas : non arma, non equi, non penates ; victui herba, vestitui pelles, cubili humus ; sola in sagittis spes, quas, inopia ferri, ossibus asperant. Idemque venatus viros pariter ac feminas alit : passim enim comitantur, partemque prædæ petunt. Nec aliud infantibus ferarum imbriumque suffugium, quam ut in aliquo ramorum nexu contegantur : huc redeunt juvenes, hoc senum

ment des Germains par la langue, l'habillement et les habitations fixes. Leur saleté et leur paresse sont générales ; les principaux, en mêlant leur sang avec celui des Sarmates, ont pris quelque chose de leur extérieur hideux. Les Vénètes se sont approprié bon nombre de leurs usages. En effet, dans tout cet intervalle de forêts et de montagnes, qui s'élèvent entre les Peucins et les Fennes, on les retrouve, comme les Sarmates, errant et pillant sans cesse. Cependant, on les range plutôt parmi les peuples Germains, parce qu'ils bâtissent, ont des boucliers, et se plaisent à exercer leur agilité, toutes choses en quoi ils diffèrent des Sarmates, qui passent leur vie dans un chariot ou à cheval. L'état de barbarie et de pauvreté dans lequel vivent les Fennes est inconcevable : ni armes, ni chevaux, ni maisons ; ils ont de l'herbe pour toute nourriture, des peaux pour vêtements, pour lit la terre. Toutes leurs ressources sont dans leurs flèches, qu'à défaut de fer ils arment d'os pointus. Les femmes subsistent de la chasse ainsi que les hommes ; elles les accompagnent toujours et partagent la proie. Les enfants n'ont pas d'autre refuge contre la pluie et contre les bêtes féroces, que des branches d'arbres entrelacées sous lesquelles on les cache. C'est là que reviennent les

agunt ut Germani,  
 sermone, cultu,  
 sede ac domiciliis :  
 sordes ac torpor  
 omnium ;  
 connubiis procerum  
 mixtis,  
 fœdantur nonnihil  
 in habitum Sarmatarum.  
 Venedi traxerunt multum  
 ex moribus.  
 Nam pererrant  
 latrociniiis  
 quidquid erigitur  
 silvarum ac montium  
 inter Peucinos Fennosque :  
 hi tamen  
 referuntur potius  
 inter Germanos ,  
 quia et fingunt domos,  
 et gestant scuta ,  
 et gaudent usu  
 ac pernicitate pedum,  
 omnia  
 quæ sunt diversa Sarmatis,  
 viventibus in plastro  
 eqnoque.  
 Feritas mira Fennis,  
 paupertas fœda :  
 non arma,  
 non equi, non penates :  
 herba victui,  
 pelles vestitui,  
 humus cubili ;  
 sola spes in sagittis,  
 quas asperant ossibus,  
 inopia ferri.  
 Idemque venatus alit viros  
 pariter ac feminas ;  
 comitantur enim passim,  
 petuntque partem prædæ.  
 Nec aliud suffugium  
 ferarum imbriumque  
 infantibus ,  
 quam ut contegantur  
 in aliquo nexu ramorum :  
 juvenes redeunt huc,

vivent comme les Germains,  
 par le langage, l'habillement,  
 le séjour et les habitations :  
 la saleté et l'inertie  
 est de tous (générale) ;  
 les alliances des grands  
 étant mêlées,  
 ils sont souillés (ont pris) quelque-peu  
 vers (de) l'extérieur des Sarmates.  
 Les Vénètes ont attiré à eux beaucoup  
 des mœurs des Sarmates.  
 En effet ils parcourent  
 avec des brigandages  
 tout-ce-qui s'élève  
 de forêts et de montagnes  
 entre les Peucins et les Fennes :  
 ceux-ci pourtant  
 sont rapportés plutôt  
 parmi les Germains.  
 parce que et ils bâtissent des maisons.  
 et ils portent des boucliers,  
 et ils aiment l'usage (l'exercice)  
 et la vitesse des pieds,  
 toutes coutumes  
 qui sont différentes des Sarmates,  
 vivant en chariot  
 et à cheval.  
 Une barbarie étonnante est aux Fennes,  
 ainsi qu'une pauvreté repoussante :  
 ils n'ont pas d'armes.  
 pas de chevaux, pas de pénates ;  
 de l'herbe pour nourriture,  
 des peaux pour vêtements,  
 la terre pour lit ;  
 leur seul espoir est dans leurs flèches,  
 qu'ils rendent-pointues avec des os,  
 par manque de fer.  
 Et la même chasse nourrit les hommes  
 également et les femmes ;  
 elles les accompagnent en effet partout,  
 et demandent leur part du butin.  
 Et il n'est pas d'autre refuge  
 contre les bêtes féroces et les pluies  
 aux enfants,  
 que ceci, qu'ils soient cachés  
 dans quelque entrelacement de branches :  
 les jeunes gens reviennent là,

receptaculum. Sed id beatius arbitrantur quam ingemere agris, illaborare domibus, suas alienasque fortunas spe metuque versare. Securi adversus homines, securi adversus deos, rem difficillimam assecuti sunt, ut illis ne voto quidem opus sit. Cetera jam fabulosa : Hellusios et Oxionas ora hominum vultusque, corpora atque artus ferarum gerere ; quod ego, ut incompertum, in medium relinquam.

jeunes gens, que se retirent les vieillards. Mais ils trouvent cette existence plus douce que de consumer sa vie à cultiver, à bâtir, à trembler pour son bien, à convoiter celui d'autrui. Ne redoutant rien des dieux, rien des hommes, ils en sont venus à ce point si difficile de n'avoir pas même besoin de désirer. Le reste devient fabuleux : on dit, par exemple, que les Hellusiens et les Oxiones ont la tête et la face d'un homme, le corps et les membres d'une bête. Comme il n'y a rien de certain sur ces peuples, je n'en parlerai point.

hoc receptaculum senum.	<i>c'est la retraite des vieillards.</i>
Sed arbitrantur id beatius	Mais ils croient cela plus heureux
quam ingemere agris,	que de gémir-sur des champs,
illaborare domibus,	de travailler pour des maisons,
versare suas fortunas	de bouleverser leurs possessions
alienasque spe	et celles d'autrui par l'espoir <i>d'acquérir</i>
metuque.	et par la crainte <i>de perdre</i> .
Securi adversus homines,	Sans-crainte à l'égard des hommes,
securi adversus deos,	sans-crainte à l'égard des dieux,
assecti sunt	ils ont obtenu
rem difficillimam,	une chose très-difficile,
ut opus sit illis	<i>c'est que besoin n'est à eux</i>
ne voto quidem.	pas même d'un désir.
Cetera jam fabulosa :	Le reste maintenant <i>est</i> fabuleux :
Hellusios et Oxionas	<i>on dit</i> les Hellusiens et les Oxiones
gerere	porter
ora vultusque hominum,	des faces et des visages d'hommes,
corpora	des corps
atque artus ferarum ;	et des membres de bêtes ;
quod ego	<i>c'est ce que moi</i>
relinquam in medium,	je vais-laisser au milieu ( <i>en question</i> ),
ut incompertum.	comme non-éclairci.

---

---

---

## NOTES.

---

Page 4 : 1 *Germania*. Les frontières de la Germanie étaient celles-ci : à l'ouest, le Rhin, qui la séparait des deux Germanies gaULOises, supérieure et inférieure, dont Tacite ne s'occupe pas ici, et la limite romaine, qui allait rejoindre le Danube ; au sud, le Danube, jusqu'à l'angle droit qu'il forme vers l'Illyrie, lui servait de limite et bornait la Rhétie, le Norique et la Pannonie. A l'est les frontières devenaient plus vagues ; on peut les déterminer ainsi : le Marus, affluent du Danube, qui séparait les Quades des Sarmates Jazyges, une partie de la chaîne des Alpes Bastarnes (monts Krapacks) et le Viadrus (Oder). Au nord enfin, le golfe Codanus (la Baltique), et l'Océan septentrional. La Germanie comprenait donc la Scandinavie, peu connue à cette époque, le Danemarck, la Hollande, l'Allemagne propre, la Prusse, une partie de la Pologne et la moitié de l'Autriche actuelle.

— 2. *Nuper cognitis* fait allusion aux guerres du règne de Domitien, selon les uns, et, selon les autres, aux expéditions de Drusus et de Tibère, beau-fils d'Auguste. Cette dernière opinion est la plus vraisemblable.

— 3. *Abnoba*, aujourd'hui *Abenauer Gebirge*, montagne qui fait partie de la Forêt Noire.

Page 6 : 1. *Adversus Oceanus*. l'Océan que l'on remonte, de même que *adverso flumine navigare* signifie remonter un fleuve. Les anciens croyaient, en effet, que le lit de l'Océan, comme la terre, allait en s'élevant vers les pôles.

Page 8 : 1. *Ob metum*, sous-entendu *incutiendum*. Le nom de Germain (*wehr, mann*) signifie homme d'armes.

— 2. *Terrent enim*, etc. Les Germains tiraient un présage de la manière dont leur armée avait entonné le bardit : selon que ce présage leur paraissait plus ou moins favorable, ils prenaient courage ou se laissaient abattre.

— 3. *Fractum murmur*. Il ne faut pas entendre par ces mots un murmure brisé, c'est-à-dire sourd, affaibli. La voix du guerrier, en venant se briser contre son bouclier, est renvoyée avec plus d'éclat,

devient plus sonore, de même que les vagues retentissent avec plus de fracas quand elles se brisent contre un rivage bordé de rochers. Ainsi, dans Virgile, *Fracti sonitus tubarum* veut dire *le son éclatant de la trompette*.

Page 10 : 1. *Asciburgium*, Asburg, près de Mœrs, sur le Rhin, ou, selon Ernesti, Essemberg.

Page 12 : 1. *Improcera*. Tacite applique à la terre l'épithète qui devrait se rapporter plutôt au bétail.

— 2. *Armentis*, le gros bétail, les bœufs. *Gloria frontis*, la gloire, la parure de leur front, expression tout à fait poétique.

Page 14 : 1. *Serratos bigatosque*. Servius Tullius fit frapper la première monnaie de cuivre. On y gravait l'empreinte de quelque animal, d'où *pecunia* (Ovide, *Fastes*). La monnaie d'argent vint plus tard. Elle avait pour empreinte, le plus ordinairement, un char traîné par deux ou quatre chevaux, d'où on appelait les pièces *bigati et quadrigati (nummi)*. *Serrati* veut dire une monnaie dont le cordon est dentelé; sur le revers on voyait la tête de Rome surmontée d'un casque.

Page 16 : 1. *Cassis*, casque de métal, et ordinairement de fer; *galea*, casque de peau, de cuir.

— 2. *Dextros agunt*, ils les font tourner à droite. L'adjectif *dextros* est mis pour l'adverbe *dextrorsum*.

— 3. *Id ipsum vocantur*, mot à mot: ils sont appelés cela même, leur nom est tiré de leur nombre: on les appelle *les Cent*.

Page 18 : 1. *Reges..... sumunt*. Chez les Germains, la royauté n'était pas complètement héréditaire, mais il existait, dans chaque peuple, une famille où l'on choisissait ordinairement les rois. *Duces*, les chefs militaires qui commandaient les armées, lorsqu'un roi n'était pas propre à la guerre, ou qui dirigeaient les expéditions faites seulement par une partie de la nation.

2. *Ceterum neque animadvertere*, etc. Voyez Montesquieu, *Esprit des Lois*, XVIII, 31.

Page 20 : 1. *Exigere*, rechercher, reconnaître, examiner.

— 2. *Vidimus..... habitam*. Cette Véléda, dont Tacite parle aussi dans ses *Histoires* (IV, 61 et 65, V, 22 et suiv.) était de la nation des Bructères. Elle contribua puissamment à l'insurrection des Bataves, à la tête de laquelle se mit Civilis (70 ap. J.-C.), et voyant le mauvais succès de la guerre, elle leur fit poser les armes et aida le gé-

néral romain Céréalis à pacifier le pays. Quelques années après, elle fut prise par Rutilius Gallicus et menée à Rome en triomphe.

— 3. *Nec tanquam facerent deas*. Burnouf : « Les peuples reconnaissent en elles une puissance surnaturelle, préexistante, qu'elles ne tenaient point des hommes; en les adorant, ils croyaient adorer des déesses *toutes faites*, pour ainsi dire, et non des déesses de leur façon. » Les Romains, au contraire, faisaient de leurs empereurs et même des femmes de leurs empereurs des divinités auxquelles certainement ils ne croyaient pas.

— 4. *Maxime Mercurium colunt*. César, *Guerre des Gaules*, VI : *Deum maxime Mercurium colunt. Post hunc, Apollinem et Martem et Jovem et Minervam*.

Page 22 : 1. *Concessis animalibus*. Ils n'immolent point de victimes humaines.

— 2. *Liburnæ*. Sorte de vaisseau léger que les Romains avaient emprunté aux Liburniens, peuple de pirates qui habitait les côtes de la Dalmatie.

— 3. *Virgam*. Ce mode de divination a quelque rapport avec la divination par les flèches, qui était en usage dans tout l'Orient.

Page 24 : 1. *Proprium gentis..... experiri*. Les Perses demandaient aussi des présages aux chevaux.

Page 26 : 1. *Noctium*. Les Gaulois aussi, comme on le voit dans César, calculaient le temps par le nombre des nuits.

— 2. *Constituere (diem)*, convenir d'un jour. — *Condicere (diem)*, déclarer à son adversaire qu'on se présentera tel jour devant la justice.

Page 28 : 1. *Cæno ac palude*, pour *cæno paludis*.

Page 30 : 1. *Comites*, des assesseurs.

— 2. *Nisi armati*. Les juges mêmes siégeaient avec des armes.

— 3. *Tum in ipso concilio*, etc. C'est là l'origine de la chevalerie et du vasselage.

— 4. *Comitatus*, le rôle de compagnon.

Page 32 : 1. *Infame..... recessisse*. Cette opinion était aussi bien établie en Gaule qu'en Germanie.

Page 34 : 1. *Non multum..... transigunt*. César dit, au contraire, que la vie entière des Germains se passait à la chasse ou dans des exercices guerriers.

Page 36 : 1. *Armentorum vel frugum*, sous-entendu *id*, une quantité de bestiaux ou de fruits qui...

— 2. *Nullas urbes habitari*. Ce n'est qu'à partir de Charlemagne qu'on bâtit en Germanie des villes entourées de murs.

— 3. *Suam quisque domum spatio circumdat*. César dit : *Civitatibus maxima laus est quam latissimas circum se vastatis finibus solitudines habere. Hoc proprium virtutis existimant, expulsos agris finitimos cedere, neque quemquam prope se audere consistere : simul hoc se fore tutiores arbitrantur, repentinae incursionis timore sublato.*

Page 38 : 1. *Ripæ*, la rive du Rhin.

Page 40 : 1. *Maculis pellibusque*, comme *maculosis pellibus*.

— 2. *Brachium* est proprement le bras depuis la main jusqu'au coude; *lacertus*, le bras depuis le coude jusqu'à l'épaule.

Page 42 : 1. Burnouf : « *In hæc munera*, comme on dirait en grec ἐπὶ τοῦτοις δώροις, à la condition de ces présents. »

— 2. *Septæ* se rapporte aux femmes germanes.

— 3. *Litterarum secreta*, les correspondances secrètes.

— 4. *Paucissima*, etc. Toute la fin de ce chapitre est une censure indirecte des mœurs de Rome, adultères, prostitution, divorces, infanticides.

Page 48 : 1. *Nec ulla orbitatis pretia* fait allusion aux captations de testament, si fréquentes à Rome.

— 2. *Luitur enim etiam homicidium*. C'est la composition ou *wergeld*. La loi salique donne des détails très-circonscrits sur la somme que l'on doit payer pour tel ou tel crime, commis sur tel ou tel individu.

— 3. *Quum defecere (epulæ)*.

— 4. *Nec interest*, peu importe; il n'est pas besoin qu'ils soient iuivités.

Page 50 : 1. *Adhuc*, parce que la civilisation ne les a point encore corrompus.

— Page 52 : 1. *Deliberant, dum fingere nesciunt*. Chateaubriand. *Les Martyrs*, liv. VIII : *Le lendemain, jour où la lune avait acqui toute sa splendeur, on décida dans le calme ce qu'on avait discuté dans l'ivresse, alors que le cœur ne peut seindre et qu'il est ouvert aux entreprises généreuses.*

— 2. *Humor*. Cette boisson est la bière.

— 3. *Ripæ*, la rive du Rhin.

Page 54 : 1. *Inter seria* ne peut avoir d'autre sens que celui-ci : (ils se livrent au jeu) parmi les occupations sérieuses, c'est-à-dire comme à une occupation sérieuse.

Page 56 : 1. *Regnari*, être soumis à l'autorité d'un roi.

— 2. Burnouf : « *Agitare fœnus*, faire valoir son argent à intérêt. *Extendere fœnus in usuras*, faire porter l'intérêt non-seulement sur le capital, mais sur l'intérêt déjà acquis, prendre l'intérêt de l'intérêt. »

— 3. *Servatur* a pour sujet cette habitude de ne pas prêter l'argent à intérêt.

Page 58 : 1. *Summus auctorum*, la meilleure des autorités, et non pas le plus illustre des auteurs.

Page 60 : 1. *Amnis*, le Rhin.

— 2. *Hercyniam silvam*. La Forêt-Noire.

— 3. *Treverii et Nervii*. Les Trévires, dont la capitale était Trèves, habitaient entre la Meuse et le Rhin. Les Nerviens étaient établis plus à l'ouest.

Page 62 : 1. *Vangiones, Triboci, Nemetes*. Ces peuples occupaient l'Alsace d'aujourd'hui.

— 2. *Ubi*. Les Ubiens étaient plus au nord. La capitale de leur pays est aujourd'hui Cologne, fondée par Agrippine, fille de Germanicus et femme de Claude. Remarquons *conditor* appliqué à une femme.

— 3. *Batavi*. Les Bataves, jadis en deçà du Rhin, rejetés à l'époque de Tacite, entre les bouches de ce fleuve, dans un pays marécageux qui n'est qu'une mince écorce de terre flottant sur un amas d'eau, dit Chateaubriand (*les Martyrs*, liv. VI).

Page 64 : 1. *Mattiaci*. Tous les peuples que Tacite vient de nommer sont en deçà de la limite romaine. Les Mattiaques sont à la fois en deçà et au delà.

— 2. *Decumates agros*, probablement une partie de la Souabe.

— 3. *Limes* est un rempart; *sinus*, une courbe avancée dans le pays ennemi.

— 4. *Catti*. Le pays des Cattes est aujourd'hui la Hesse, au nord de la Forêt-Noire.

Page 66 : 1. *Et Cattos suos... deponit*. Burnouf : « Les Cattes sont

les enfants de la forêt Hercynienne, ils sont à elle, *suos*; c'est pour quoi elle les suit avec constance, comme si elle craignait de les abandonner. *Deponit* fait image : les collines s'abaissent insensiblement; elles cessent tout à fait aux lieux où finissent les Cattes, qui descendent, pour ainsi dire, en même temps qu'elles jusqu'aux limites de la plaine, où leur forêt les *dépose* enfin et s'arrête avec eux. »

Page 68 . 1. *Ferreum insuper annulum*. Chateaubriand, *les Martyrs*, livre VI : *A la pointe de ce triangle étaient placés des braves qui portaient au bras un anneau de fer. Ils avaient juré de ne quitter ces marques de la servitude qu'après avoir sacrifié un Romain.*

— 2. *Certum jam*. Plus loin le Rhin n'est qu'un marécage. *Usipi ac Tencteri*; au nord des Mattiaques, entre les Cattes et le Rhin.

Page 70 : 1. *Chamavos et Angrivarios*. Les Chamaves étaient au sud des Bructères; les Usipiens les séparaient des Tenctères. Les Angrivariens habitaient plus à l'est.

Page 72 : 1. *Dulgibini et Chasuari*. Les Dulgibins étaient au nord, et les Chasuaires au sud des Chamaves et des Angrivariens.

— 2. Les Frisons occupaient la Hollande actuelle. Le Zuyderzée était alors un lac.

— 3. *Herculis columnas*. Les anciens plaçaient des colonnes d'Hercule partout où ils croyaient trouver les limites de la terre. Drusus, père de Germanicus, fit, dans la mer du nord, un voyage de découverte, et l'entrée de la mer Baltique put rappeler à sa pensée le détroit de Gadès.

Page 74 : 1. *Chauci*. Bordés au sud par les Dulgibins, les Chauques occupaient le pays situé entre l'Elbe, l'Ems et l'Océan.

— 2. *Cherusci*, et plus bas *Fosi*, au centre, entre le Weser et l'Elbe. Ce sont eux qui taillèrent en pièces les légions de Varus.

Page 76 : 1. *Cimbri*. Les Cimbres occupaient primitivement le Jutland, que Tacite appelle ici *sinum*. Ils semblent appartenir à la même famille que les Cimmériens des Grecs et les Kymris de la Gaule. L'émigration dont il est parlé dans ce passage date de 120 avant J.-C. Les Cimbres se joignirent aux Teutons septentrionaux, aux Ambrons, entraînaient avec eux les Tigurins, battirent plusieurs armées romaines, et enfin furent exterminés successivement par Catulus et Marius, l'an 101.

— 2. *Utraque ripa*, les deux rives du Rhin. — *Castra ac spatia*, pour *castra spatiosa*.

— 3. *Cæcilio Metello ac Papirio Carbone consulibus*, 112 avant J.-C.  
Page 78 : 1. *Alterum Trajani consulatum* donne la date de cet ouvrage : 98 de J.-C.

— 2. *Crassi*. Crassus périt à Carres, en Mésopotamie. Lucain, *Pharsale*, I :

*Assyrias Latio maculavit sanguine Carrhas.*

— 3. *Pacoro*. Ce fut lui qui battit Crassus l'an 83 avant J.-C. Il fut battu par Vintidius.

— 4. *Vintidium*. Vintidius Bassus, né à Asculum dans le Picenum, avait été fait esclave dans la guerre sociale et mené en triomphe par le père du grand Pompée. Il suivit César en Gaule, puis s'attacha à Antoine et gagna trois victoires sur les Parthes. Il fut le premier Romain qui triompha de ce peuple.

— 5. *Carbone*, consul défait en l'an 112 avant J.-C.

— 6. *Cassio*, consul vaincu et tué par les Tigurins en l'an 106.

— 7. *Scauro Aurelio*, tué par les Cimbres en l'an 104.

— 8. *Servilio Cæpione*, *Cn. quoque Manlio*. Manlius, consul, et Servilius Cæpion, proconsul, furent battus par les Cimbres, les Teutons, les Tigurins et les Ambrons, l'an 104.

— 9. *Varum*. Voyez *Annales*, livre I, chap. 61.

— 10. *Drusus*, beau-fils d'Auguste, père de Germanicus. — *Nero*, depuis Tibère, fit, après la mort de son frère Drusus, plusieurs expéditions en Germanie. — *Germanicus*. Voyez *Annales*, liv. I.

— 11. *C. Cæsaris*. Caligula, qui fit en Germanie une expédition ridicule.

Page 80 : 1. *Triumphati*. Allusion au ridicule triomphe de Domitien. Voyez Tacite, *Vie d'Agricola*, chap. 39.

— 2. *Suevis*. Tacite donne le nom de Suèves à tous les peuples entre l'Elbe et l'Oder.

— 3. *Obliquare crinem*, relever les cheveux en une touffe sur le sommet de la tête.

Page 82 : 1. *Semnones*. Les Semnonnes habitaient entre l'Elbe, l'Oder, la Vartha et la Vistule.

— 2. *Auguriis patrum et prisca formidine sacram*. Ces mots forment un vers hexamètre.

Page 84 : 1. *Langobardos*. Ils changèrent plus d'une fois de séjour. Établis successivement entre l'Aller (affluent du Vésér) et l'Elbe, puis

entre l'Aller et le Rhin, ils participèrent aux dépouilles de l'empire et finirent par fonder au nord de l'Italie un royaume qui dura trois cents ans environ, et fut détruit par Charlemagne.

— 2. *Reudigni deinde, et Aviones, et Angli, et Varini, et Eudoses, et Suardones, et Nuithones.* De tous ces peuples, les Angles seuls ont eu plus tard de la célébrité. On sait qu'ils passèrent dans la Grande-Bretagne, et réduisirent les Saxons.

— 3. *Hertham*, en allemand *Erde*, signifie terre.

— 4. *Insula.* C'est probablement l'île de Rugen, dans la Baltique.

— 5. *Non bella ineunt.* C'est la trêve de Dieu au moyen âge.

Page 86 : 1. *Templo* signifie tout au plus enceinte sacrée : les dieux n'avaient point de temples en Germanie. Voyez plus haut, chap. IX.

— 2. *Hermundurorum civitas.* Au sud de l'Elbe, près de la chaîne Hercynienne. Ils occupaient aussi les sources du Mein.

— 3. *Colonia.* Augsbourg peut-être.

Page 88 : 1. *Narisci, ac deinde Marcomanni et Quadi.* Les Narisques étaient entre la Bohême et le Danube ; les Marcomans avaient chassé les Boïes de la Bohême : les Quades habitaient la Moravie. Ces deux derniers peuples se firent connaître plus tard par leurs guerres avec les Romains.

— 2. *Marobodui et Tudri genus.* Maroboduus conquiert une grande partie de la Germanie, et combattit avec succès contre Tibère. Dans la suite, il s'allia avec les Romains contre Arminius. Tudri nous est inconnu.

— 3. *Retro Marsigni, Gothini, Osi, Buri.* Tacite procède du nord-ouest au sud-est. Les Marsignes devaient être situés entre l'Oder et la chaîne des monts Asciburgiens ; les Gothins, vers la source de l'Oder ; les Oses et les Buriens, des deux côtés des Alpes Bastarnes (monts Krapacks).

Page 90 : 1. Burnouf : « La réflexion *quo magis pudeat se rap-  
porte à tributa patiuntur* ; ils ont du fer, et ils payent tribut à l'étran-  
ger ! c'est d'eux que l'on peut dire :

*Ignorantne datos ne quisquam serviat enses? »*

— 2. *Lygiorum nomen.* Les Lygiens étaient établis à l'est des Suèves, entre le Viadrus et la Vistule. Les peuplades que Tacite énumère ne sont pas connues dans l'histoire. Les Aries ont peut-être une origine commune avec le peuple d'Asie qui porte le même nom.

Page 92 : 1. *Gothones*. Ils eurent d'abord pour habitation soit le Boiohemum, qu'ils partageaient, dit-on, avec les Marcomans, soit les sources de la Vistule; ils conquièrent ensuite la Scandinavie méridionale et centrale, ainsi que le nord de la Péninsule cimbrique. Une de leurs tribus s'établit dans la Prusse actuelle, et plus tard ils se divisèrent en trois grandes branches, Goths, Ostrogoths et Gépides. Leur histoire se mêle alors à celle de l'empire.

— 2. *Regnantur*, au passif, expression justifiée par Virgile :

*Terra..... acri quondam regnata Lycurgo.*

Et en prose par Tite-Live : *Regnatum est Romæ.*

— 3. *Adductius*. Tacite a dit autre part, dans le même sens : *adductius imperitare*, commander trop durement.

— 4. *Rugii et Lemovii*. Ils semblent avoir eu pour demeure l'île de Rugen dans la Baltique, et tout le littoral entre le Viadrus et la Vistule.

— 5. *Suionum hinc civitates*. Ils occupaient, à ce qu'on croit, la Suède actuelle, et semblent avoir donné leur nom à ce pays, appelé, au moyen âge, Sueonia.

Page 94 : 1. *Aliud mare*, l'Océan septentrional.

— 2. *Adeo clarus ut sidera hebetet*. On sait que plus on avance vers le nord, plus la disproportion de temps augmente, à certaines époques de l'année, entre le jour et la nuit.

— 3. *Se mergentis*. Les anciens croyaient que le soleil, en entrant dans la mer, faisait le bruit d'un fer rouge plongé dans l'eau.

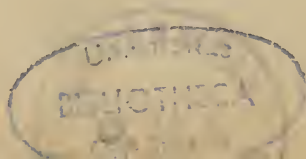
Page 96 : 1. *Æstyorum gentes*, à l'embouchure de la Vistule.

— 2. *Matrem Deum*, Hertha. Voyez chap. 40.

— 3. *Glesum*, l'ambre jaune.

Page 98 : 1. *Sitonum gentes*. Cette nation habitait la Norwège actuelle.

— 2. *Peucinatorum, Venedorum et Fennorum nationes*. Ces trois peuples étaient placés à l'est de la Vistule. Les Peucins ou Bastarnes ont donné leur nom à la chaîne des monts appelés aujourd'hui Krappacks. Les Vénèdes étaient issus de la grande tribu des Wendes. Il y a eu plusieurs peuples de ce nom, les Vénètes, en Gaule et en Italie, les Ainètes, en Paphlagonie, des colonies en Adriatique, d'où Venise, et en Bretagne, d'où Vannes.





La Bibliothèque  
Université d'Ottawa  
Échéance

The Library  
University of Ottawa  
Date due

FEB - 1 1972

30 SEP. 1991

15 OCT. 1991

OCT 29 1991

NOV 11 1991

11 NOV. 1991

